



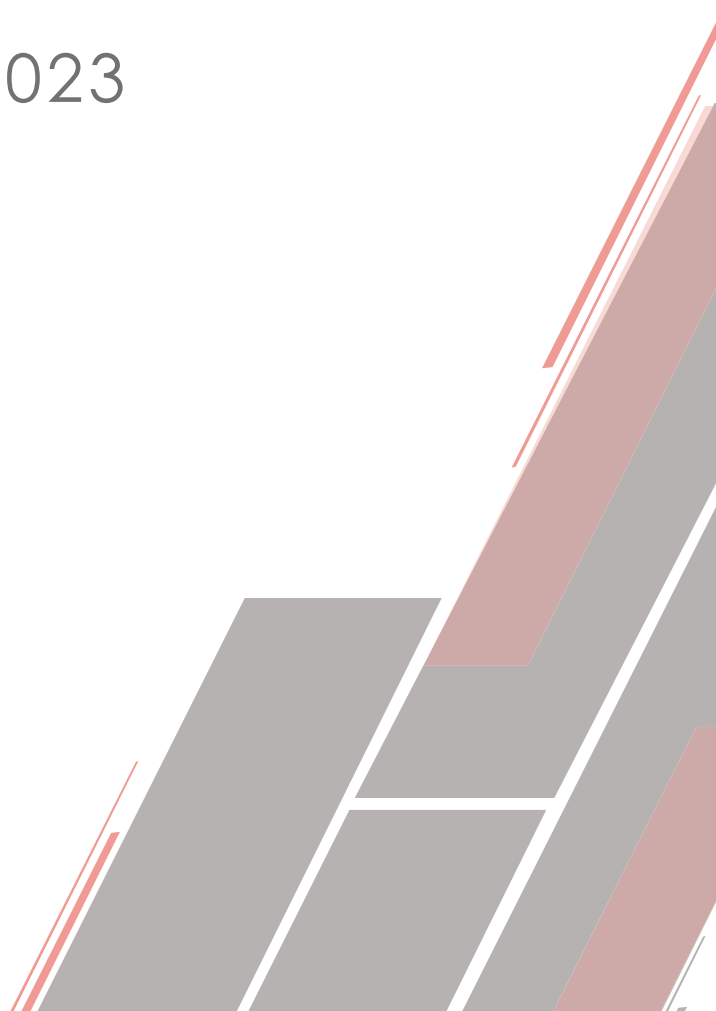
الهيئة التونسية للاستثمار  
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

---

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT EN TUNISIE 2022

---

JUIN 2023





# LISTE DES FIGURES

|                                                                                     |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>FIGURE 1.</b> CROISSANCE DU PIB DANS LE MONDE                                    | <b>13</b> |
| <b>FIGURE 2.</b> EVOLUTION DU VOLUME DU COMMERCE MONDIAL (%)                        | <b>15</b> |
| <b>FIGURE 3.</b> INFLATION DANS LE MONDE (%)                                        | <b>16</b> |
| <b>FIGURE 4.</b> CROISSANCE ECONOMIQUE                                              | <b>17</b> |
| <b>FIGURE 5.</b> VA DES SECTEURS (N-1)                                              | <b>18</b> |
| <b>FIGURE 6.</b> COMMERCE EXTERIEUR (MDT)                                           | <b>19</b> |
| <b>FIGURE 7.</b> TAUX D'INFLATION (2018 - 2022)                                     | <b>20</b> |
| <b>FIGURE 8.</b> TAUX DE CHOMAGE                                                    | <b>20</b> |
| <b>FIGURE 9.</b> EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT PUBLIC & DÉFICIT BUDGÉTAIRE             | <b>21</b> |
| <b>FIGURE 10.</b> DÉFICIT COURANT EN % PIB                                          | <b>22</b> |
| <b>FIGURE 11.</b> TAUX DE CHANGE DU TND : 2017 - 2022                               | <b>22</b> |
| <b>FIGURE 12.</b> EVOLUTION DES FLUX D'IDE (MONDE-OCDE-UE) : 2016 -2022             | <b>24</b> |
| <b>FIGURE 13.</b> EVOLUTION DE LA FBCF (Millard DT)                                 | <b>25</b> |
| <b>FIGURE 14.</b> TAUX D'INVESTISSEMENT EN % DU PIB                                 | <b>25</b> |
| <b>FIGURE 15.</b> BENCHMARK DU TAUX D'INVESTISSEMENT MOYEN : (2016 - 2021)          | <b>26</b> |
| <b>FIGURE 16.</b> REPARTITION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC & PRIVE | <b>27</b> |
| <b>FIGURE 17.</b> RÉPARTITION DE LA FBCF PRIVÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITE              | <b>28</b> |
| <b>FIGURE 18.</b> ÉVOLUTION DE L'ICOR EN TUNISIE : 2011 – 2022                      | <b>29</b> |
| <b>FIGURE 19.</b> ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT                     | <b>29</b> |
| <b>FIGURE 20.</b> ÉVOLUTION DES CREDITS A L'ÉCONOMIE                                | <b>30</b> |

|                                                                                                                                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>FIGURE 21.</b> ÉVOLUTION DES IDE (EN MTND)                                                                                      | <b>31</b> |
| <b>FIGURE 22.</b> ÉVOLUTION DU STOCK D'IDE EN % DU PIB                                                                             | <b>31</b> |
| <b>FIGURE 23.</b> INVESTISSEMENT PUBLIC (MDT)                                                                                      | <b>32</b> |
| <b>FIGURE 24.</b> REPARTITION DES INVESTISSEMENTS DECLARES PAR SECTEUR                                                             | <b>33</b> |
| <b>FIGURE 25.</b> REPARTITION DE L'EMPLOI DECLARE PAR SECTEUR                                                                      | <b>33</b> |
| <b>FIGURE 26.</b> EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LIBERTE ECONOMIQUE                            | <b>36</b> |
| <b>FIGURE 27.</b> L'ETAT DE DROIT (Tunisie)                                                                                        | <b>37</b> |
| <b>FIGURE 28.</b> LA TAILLE DU GOUVERNEMENT (Tunisie)                                                                              | <b>37</b> |
| <b>FIGURE 29.</b> L'EFFICACITE REGLEMENTAIRE (Tunisie)                                                                             | <b>38</b> |
| <b>FIGURE 30.</b> L'OUVERTURE DU MARCHE (Tunisie)                                                                                  | <b>38</b> |
| <b>FIGURE 31.</b> BENCHMARK SELON LE RANG –INDICE DE L'ATTRACTIVITE DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE2022.                            | <b>39</b> |
| <b>FIGURE 32.</b> BENCHMARK SELON LE SCORE – INDICE DE DE LA PERFORMANCE DES IDE 2022                                              | <b>40</b> |
| <b>FIGURE 33.</b> EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE MONDIALE DE L'INNOVATION                         | <b>41</b> |
| <b>FIGURE 34.</b> EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE COMPETITIVITE EN MATIERE DES TALENTS          | <b>42</b> |
| <b>FIGURE 35.</b> EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (IPE)        | <b>44</b> |
| <b>FIGURE 36.</b> EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DES MEILLEURS PAYS                               | <b>45</b> |
| <b>FIGURE 37.</b> BENCHMARK SELON LE RANG– AFRICAN TECH ECOSYSTEMS OF THE FUTURE 2023                                              | <b>46</b> |
| <b>FIGURE 38.</b> EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION                  | <b>47</b> |
| <b>FIGURE 39.</b> EVOLUTION DU CLASSEMENT DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LA BONNE GOUVERNANCE ENTRE 2021 ET 2022 | <b>48</b> |
| <b>FIGURE 40.</b> REPARTITION DES REQUETES PAR DOMAINE                                                                             | <b>55</b> |

|                                                                                                                                                                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>FIGURE 41.</b> TYPES DE BLOCAGE ADMINISTRATIF EN POURCENTAGE                                                                                                                                                                | <b>58</b> |
| <b>FIGURE 42.</b> DANS QUELLE MESURE VOTRE ENTREPRISE COLLABORE-T-ELLE AVEC CES DIFFERENTS ACTEURS POUR CREER DE NOUVELLES SOURCES DE VALEUR ?                                                                                 | <b>60</b> |
| <b>FIGURE 43.</b> PARMI LES FACTEURS QUE VOUS AVEZ SELECTIONNES, QUELS SONT LES FACTEURS GLOBAUX LES PLUS IMPORTANTS POUR VOTRE ENTREPRISE LORSQU'IL S'AGIT DE CHOISIR OU EFFECTUER DES INVESTISSEMENTS DIRECTS A L'ETRANGER ? | <b>61</b> |
| <b>FIGURE 44.</b> COMMENT LES INVESTISSEURS ENVISAGENT-ILS L'EVOLUTION LA PLUS PROBABLE DE LA SITUATION EN 2023.                                                                                                               | <b>62</b> |
| <b>FIGURE 45.</b> REPARTITION DES POLITIQUES / MESURES D'INVESTISSEMENT EN 2022                                                                                                                                                | <b>66</b> |

# PLAN

|                                                                                                                                 |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>LISTE DES FIGURES</b>                                                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>PLAN</b>                                                                                                                     | <b>6</b>  |
| <b>LE MOT DE LA PRÉSIDENTE</b>                                                                                                  | <b>8</b>  |
| <b>PREAMBULE</b>                                                                                                                | <b>10</b> |
| <b>CHAPITRE I. ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ECONOMIQUE</b>                                                                       | <b>12</b> |
| INTRODUCTION                                                                                                                    | 13        |
| 1. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE                                                                             | 13        |
| 2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2023                                                                                             | 16        |
| 3. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE                                                                            | 17        |
| <b>CHAPITRE II. DYNAMIQUE DE L'INVESTISSEMENT NATIONAL ET INTERNATIONAL</b>                                                     | <b>23</b> |
| INTRODUCTION                                                                                                                    | 24        |
| 1. LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE                                                                             | 24        |
| 2. L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE : LA REPRISE                                                                                     | 25        |
| <b>CHAPITRE III. CLASSEMENT DE LA TUNISIE DANS LES RAPPORTS INTERNATIONAUX</b>                                                  | <b>34</b> |
| INTRODUCTION                                                                                                                    | 35        |
| 1. RAPPORT DE L'HERITAGE FOUNDATION SUR LA LIBERTE ECONOMIQUE « INDICE DE LA LIBERTE ECONOMIQUE 2023 »                          | 36        |
| 2. INDICES DE L'ATTRACTIVITÉ EN AFRIQUE                                                                                         | 39        |
| 3. L'INDICE DE LA PERFORMANCE DES IDE 2022                                                                                      | 40        |
| 4. RAPPORT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR L'INNOVATION « L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION 2022 » | 41        |
| 5. LE RAPPORT GTCI 2022 : INDICE DE COMPETITIVITÉ EN MATIÈRE DES TALENTS                                                        | 42        |
| 6. INDICE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (IPE) 2022                                                                         | 43        |

|                                                                                                    |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 7. LE RAPPORT DE CLASSEMENT DES MEILLEURS PAYS : BEST COUNTRY INDEX 2022                           | 45        |
| 8. AFRICAN TECH ECOSYSTEMS OF THE FUTURE 2023                                                      | 46        |
| 9. INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2022                                                      | 47        |
| 10. CHANDLER INDEX DE LA BONNE GOUVERNANCE 2022                                                    | 47        |
| <b>CHAPITRE IV. REFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES : PERCEPTION ET POLITIQUES PUBLIQUES</b>           | <b>49</b> |
| INTRODUCTION                                                                                       | 50        |
| 1. LES PRINCIPALES RÉFORMES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES                               | 50        |
| 2. PERCEPTION ET EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES                                        | 55        |
| <b>CHAPITRE V. VEILLE STRATEGIQUE SUR L'INVESTISSEMENT</b>                                         | <b>65</b> |
| INTRODUCTION                                                                                       | 66        |
| 1. TENDANCES MONDIALES EN MATIERE DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT                                   | 66        |
| 2. ETUDE DE CAS BENCHMARK INCITATIONS DEVELOPPEMENT REGIONAL                                       | 70        |
| 3. ETUDE DE CAS LA LICENCE UNIQUE (OU DORÉE) : EXPÉRIENCES COMPARÉES                               | 71        |
| <b>CHAPITRE VI. LES RECOMMANDATIONS POUR L'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE L'INVESTISSEMENT</b> | <b>73</b> |
| INTRODUCTION                                                                                       | 74        |
| 1. CADRE GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT                                                                | 74        |
| 2. L'ACCÈS AU MARCHÉ                                                                               | 74        |
| 3. LES SERVICES À L'INVESTISSEUR                                                                   | 74        |
| 4. LE NOUVEAU DISPOSITIF D'INCITATION                                                              | 74        |
| 5. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT                                                              | 75        |
| 6. LES PROCÉDURES DE L'INVESTISSEMENT                                                              | 75        |
| 7. L'INFRASTRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT                                                            | 75        |



الهيئة التونسية للاستثمار  
TUNISIA INVESTMENT AUTHORITY

## Le Mot de la Présidente

A l'occasion de la 4<sup>ème</sup> édition de notre rapport, je suis honorée de vous présenter un document qui reflète l'évolution des agrégats de l'investissement et les réformes afférentes à l'environnement de l'investissement en Tunisie durant 2022 dans un contexte international concurrentiel et toujours versatile.

Ce rapport revêt une importance capitale en tant qu'outil précieux d'aide à la décision pour le Gouvernement Tunisien du fait qu'il retrace notamment la perception et les recommandations du secteur privé mais également un benchmark sur les bonnes

pratiques de promotion de l'investissement.

Nous avons une conviction quant à l'impact de l'investissement en tant que moteur de l'économie nationale, créateur d'opportunités d'emploi et promoteur du développement durable.

Nous sommes pleinement conscients de l'importance de la collaboration entre les acteurs des secteurs public et privé afin de créer un environnement propice à l'investissement. Dans cette optique, la TIA s'est activement engagée à promouvoir le dialogue et la concertation au sein de notre

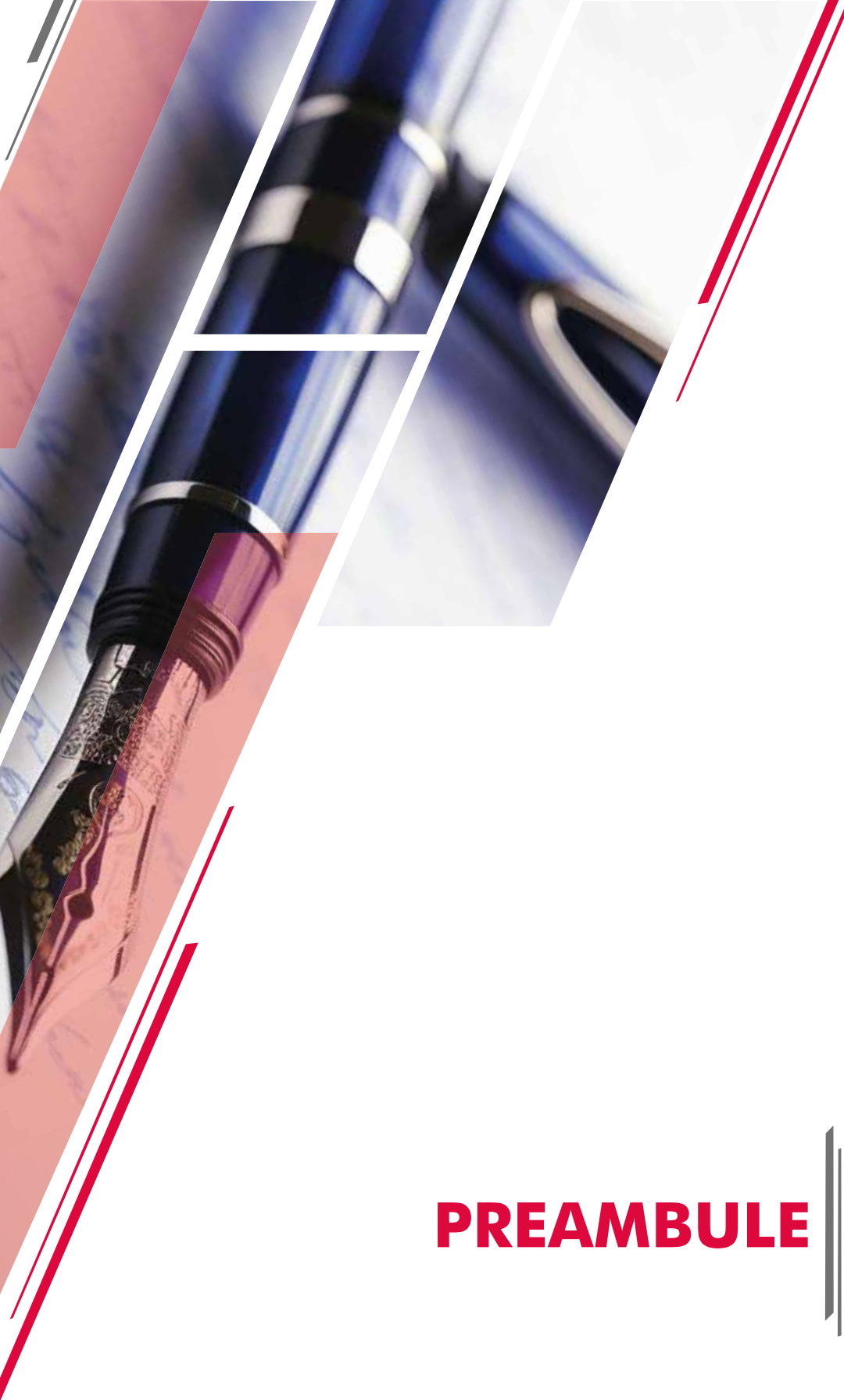
Conseil stratégique, où des représentants des deux secteurs se réunissent. Cette approche collaborative nous permet d'identifier les défis et les opportunités, de parvenir à un consensus sur les réformes nécessaires, et de travailler ensemble pour améliorer l'environnement des affaires en Tunisie. Nous exprimons notre profonde reconnaissance pour l'engagement soutenu du Conseil stratégique, qui s'est réuni à quinze reprises à ce jour, avec un dynamisme et un engagement remarquable.

Sur le plan opérationnel, Nous nous engageons pleinement à faciliter le parcours des investisseurs en offrant des services de qualité et des informations actualisées sur les opportunités d'investissement. Nous travaillons sans relâche pour renforcer notre position en tant que destination privilégiée pour les investissements et pour promouvoir la spécificité de la Tunisie en termes d'atouts compétitifs.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance envers tous les investisseurs qui ont fait confiance à la Tunisie et à la TIA. Votre confiance est notre plus grande motivation et nous sommes déterminés à continuer d'innover, de simplifier les procédures et de fournir un soutien inégalé pour garantir votre succès en étant conscients des défis à relever pour fluidifier le parcours de l'investisseur.

Pour conclure, je vous invite vivement à parcourir ce rapport qui présente une évaluation de la politique d'investissement en 2022 et met en évidence les réalisations et les perspectives de l'investissement en Tunisie. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir prospère où l'investissement jouera un rôle essentiel dans le développement économique durable de notre pays.

Je vous remercie de votre confiance et de votre intérêt.



# PREAMBULE



Le rapport d'évaluation de la politique d'investissement de 2022 s'inscrit dans la continuité des évaluations précédentes du climat d'investissement, qui ont été élaborées en concertation et en coordination avec le secteur privé, notamment à travers le Conseil stratégique de la TIA et d'autres initiatives visant à améliorer l'environnement des affaires. Son objectif principal est d'évaluer le contexte économique et d'investissement en Tunisie en s'appuyant sur les travaux des différents acteurs publics et privés, en adoptant une approche comparative pour évaluer le dynamisme de l'investissement dans un environnement concurrentiel.

Pour cela, le rapport s'articule sur une analyse de la conjoncture économique et une évaluation quantitative et qualitative de l'investissement. Il examine la position de la Tunisie par rapport à ses concurrents en se basant sur une sélection de rapports internationaux et une veille stratégique. Il fait également le bilan des principales réformes entreprises pour améliorer l'environnement des affaires au cours de l'année 2022 et début 2023, en prenant en compte la perception du secteur privé.

Enfin, le rapport présente des recommandations clés à préconiser pour améliorer l'environnement de l'investissement.



01

**ÉVOLUTION  
DE LA CONJONCTURE  
ECONOMIQUE**

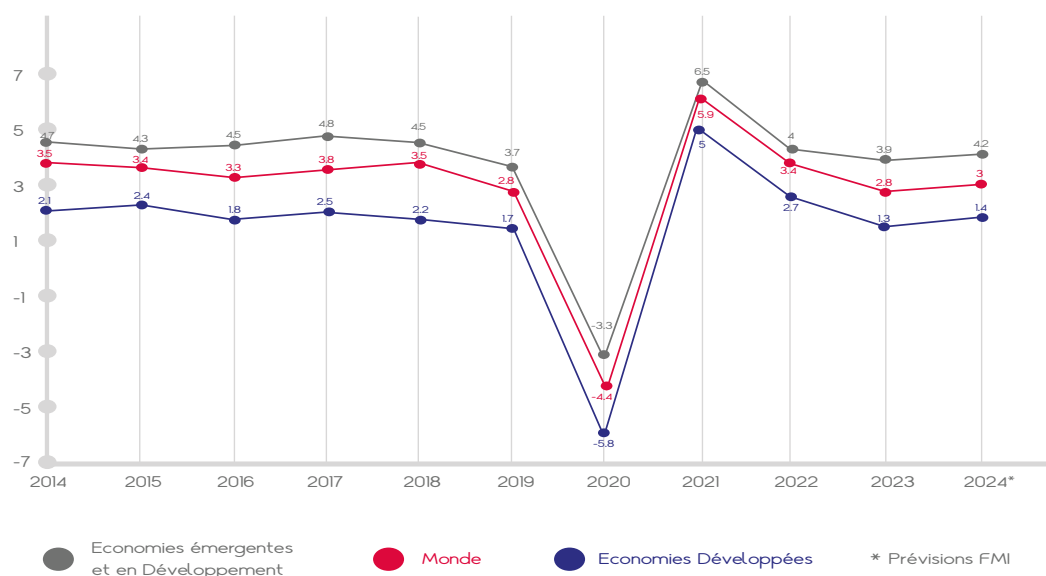
## INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous scrutons l'évolution de la conjoncture économique mondiale durant l'année 2022, tout en envisageant les perspectives pour l'année 2023. Par ailleurs, nous analysons également la situation économique nationale en nous appuyant sur des indicateurs macro-économiques. Ces indicateurs nous permettent de décrire l'évolution du commerce extérieur, de la croissance économique, des finances publiques, et d'autres aspects pertinents.

## 1. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

En 2022, l'économie mondiale a été ébranlée par une série de chocs graves qui se sont renforcés mutuellement : la pandémie du COVID-19, la guerre en Ukraine et les crises alimentaire et énergétique qui en ont résulté, l'inflation galopante, l'aggravation de la dette ainsi que l'urgence climatique. D'après les prévisions du FMI, la croissance devrait ralentir de **3,4 % en 2022** à **2,8 % en 2023**, avant de s'établir à **3,0 % en 2024**. Les pays avancés devraient connaître un ralentissement particulièrement marqué de leur activité économique, avec un taux de croissance chutant de 2,7 % en 2022 à 1,3 % en 2023.

FIGURE 1. CROISSANCE DU PIB DANS LE MONDE



Source : Perspectives économiques mondiales (Avril 2023)

La zone euro a enregistré une croissance moins importante **en 2022 (3,5%)** que celle en 2021, qui est de l'ordre de 4.2%. En Allemagne et selon les estimations du FMI, l'activité économique a augmenté de 1.8% en 2022. De même, la France a enregistré une croissance positive de l'ordre

de 2.2% tout comme l'Espagne (+5.5%), l'Italie (3.7%) et le Royaume-Uni (4%). Les Etats-Unis ont connu une faible croissance de l'activité économique en 2022 moins que celle enregistré en Europe (+2.7%) Quant au Japon une reprise timide a été enregistré de l'ordre de (+1.1%) en 2022.

En analysant les données statistiques de la croissance économique du FMI des différents pays du monde, En 2022, les économies avancées ont vu leur PIB croître de 2.7%. Une performance tirée par la zone Euro (+4%).

En revanche, le Japon reste à la traîne avec une progression qui se limite à +1,1%, après une évolution importante du PIB en 2021 de l'ordre de 3.3%. En 2023, la croissance moyenne du PIB des économies avancées

est attendue à +1.3%. Cette fois, la hausse devrait être portée par les États-Unis (+1.6%). Les marchés émergents et économies en développement (EMDE) enregistreront une baisse de 2.5% en 2023 par rapport à l'année précédente en termes de niveau de croissance moins importante que celle des économies avancées avec une baisse de 52%. De plus, il faut souligner de fortes disparités à l'intérieur de cette catégorie EMDE.

| Régions                                 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023* |
|-----------------------------------------|------|------|------|------|-------|
| Monde                                   | 2.8  | -3.5 | 5.5  | 3.4  | 2.8   |
| Pays avancés                            | 1.6  | -4.9 | 4.3  | 2.7  | 1.3   |
| Etats-Unis                              | 2.2  | -3.4 | 5.6  | 2.1  | 1.6   |
| Zone Euro                               | 1.3  | -7.2 | 4.2  | 3.5  | 0.8   |
| Japon                                   | 0.3  | -5.1 | 3.1  | 1.1  | 1.3   |
| Pays émergents et pays en développement | 3.6  | -2.4 | 6.3  | 4    | 3.9   |
| Chine                                   | 6.0  | 2.3  | 8.1  | 3    | 5.2   |
| Inde                                    | 4.2  | -8.0 | 11.5 | 6.8  | 5.9   |
| Brésil                                  | 1.4  | -4.5 | 3.6  | 2.9  | 0.9   |
| Russie                                  | 1.3  | -3.6 | 3.0  | -2.1 | 0.7   |
| Afrique du Sud                          | 0.2  | -7.5 | 2.8  | 2.0  | 0.1   |

Source : Perspectives économiques mondiales du FMI (Avril 2023) \*projections FMI

## 1.1. COMMERCE INTERNATIONAL :

**La croissance du commerce international devrait baisser à 1,7% en 2023 après une augmentation de 2,7% en 2022**

Les tensions géopolitiques, les prix élevés de l'énergie, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation persistante devraient peser sur le commerce mondial.

Après un ralentissement au second semestre 2022, le commerce mondial de marchandises a rebondi au début de 2023. Les échanges de biens ont augmenté de **1,9%** par rapport au dernier trimestre 2022, soit environ **100 milliards de dollars** de hausse (CNUCED juin 2023).

**FIGURE 2. EVOLUTION DU VOLUME DU COMMERCE MONDIAL (%)**



Source : Perspectives du commerce mondiale et statistiques (OMC 2023)

## 1.2. MARCHÉ DE L'EMPLOI

En 2022, le taux de chômage mondial a connu une baisse marquée, chutant à 5,8 % après avoir atteint un pic de 6,9 % en 2020, signe que les économies commençaient à se rétablir après l'impact de la pandémie de COVID-19. Malgré des perspectives économiques mondiales incertaines, le chômage ne devrait augmenter que modérément en 2023, une grande partie du choc étant absorbée par la baisse des salaires réels dans un contexte d'accélération de l'inflation. Le chômage mondial devrait augmenter légèrement en 2023 et 2024, pour atteindre 211 millions de personnes, bien que le taux reste à 5,8%.

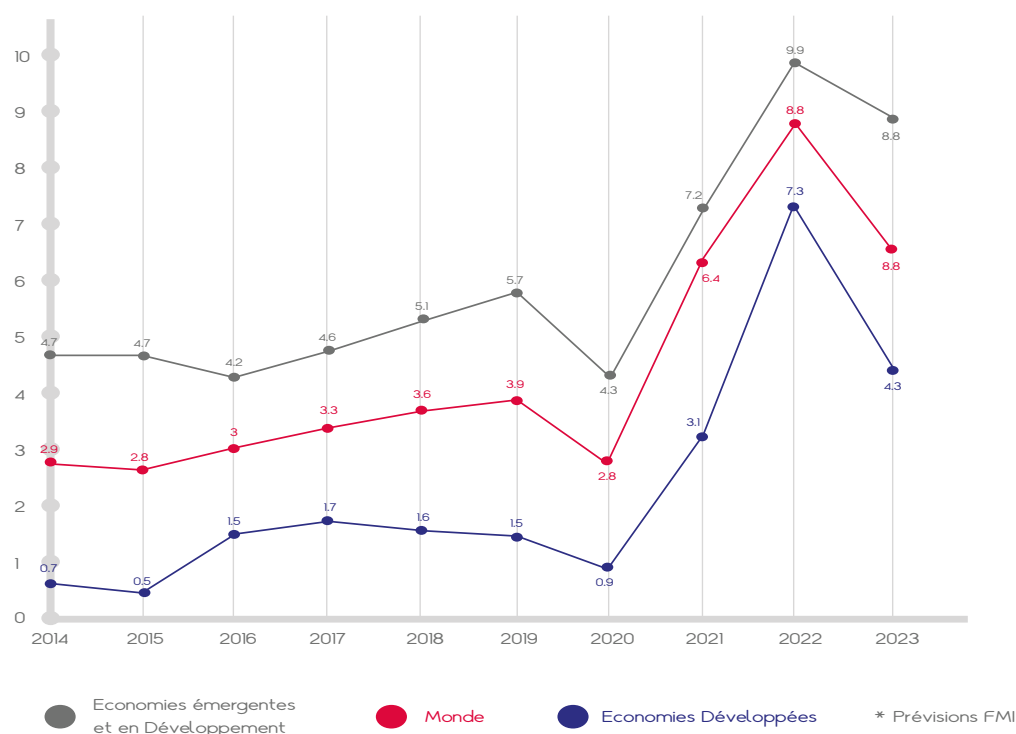
Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le marché mondial du travail va continuer à se détériorer, conséquence

de la poursuite du conflit en Ukraine et d'autres crises.

## 1.3. L'INFLATION

Au cours de l'année 2022, l'inflation à l'échelle mondiale a atteint environ 8,8%. Les perspectives pour 2023 laissent entrevoir un ralentissement de l'inflation à l'échelle mondiale, en grande partie en raison d'un revirement notable dans les prix de l'énergie et des produits alimentaires. Cependant, il est important de noter que l'inflation sous-jacente, qui exclut ces composantes volatiles, n'a pas encore atteint son niveau maximal dans de nombreux pays. Cette nuance souligne que malgré le ralentissement apparent de l'inflation, des défis et des variations subsistent au sein des économies nationales.

**FIGURE 3. INFLATION DANS LE MONDE (%)**



Source : Perspectives économiques FMI (janvier 2023)

Dans les pays avancés, l'inflation annuelle moyenne devrait passer de 7,3 % en 2022 à 4,3 % en 2023.

Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation annuelle attendue diminuera de 9,9 % en 2022 à 8,8 % en 2023.

économique. La flambée de COVID-19 en Chine a freiné la croissance en 2022, mais la récente réouverture du pays permet d'envisager une reprise plus rapide que prévu. L'inflation mondiale devrait décliner de 8,8% en 2022 à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–19) d'environ 3,5 %.

## 2. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2023

La croissance de 2023 sera de 0,2 point de pourcentage de plus que ce qui était anticipé dans l'édition d'octobre 2022 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM), mais reste inférieure à la moyenne historique (2000–19) de 3,8% passant de 3,4% en 2022 à 2,9% en 2023. Le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales pour juguler l'inflation et la guerre menée par la Russie en Ukraine continuent de peser sur l'activité

### 2.1. COMMERCE MONDIAL

L'OCDE prévoit une progression des échanges commerciaux de 4,5% en 2023. «Cela implique que les échanges commerciaux retrouveront la trajectoire qui avait été projetée avant la pandémie fin 2022. Le volume du commerce mondial des marchandises devrait augmenter de 1,7% en 2023 avant de rebondir à 3,2% en 2024 (OMC).

## 2.2. INFLATION

Environ 84 % des pays devraient afficher une inflation globale plus faible en 2023 qu'en 2022. **L'inflation mondiale devrait baisser de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023**, mais continuer à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–19) d'environ 3,5 %. La désinflation attendue tient en partie à la baisse des prix internationaux des produits de base combustibles et hors combustibles, du fait de la diminution de la demande mondiale. De plus, on observe un refroidissement de l'inflation sous-jacente (en excluant les éléments tels que l'énergie et l'alimentation)

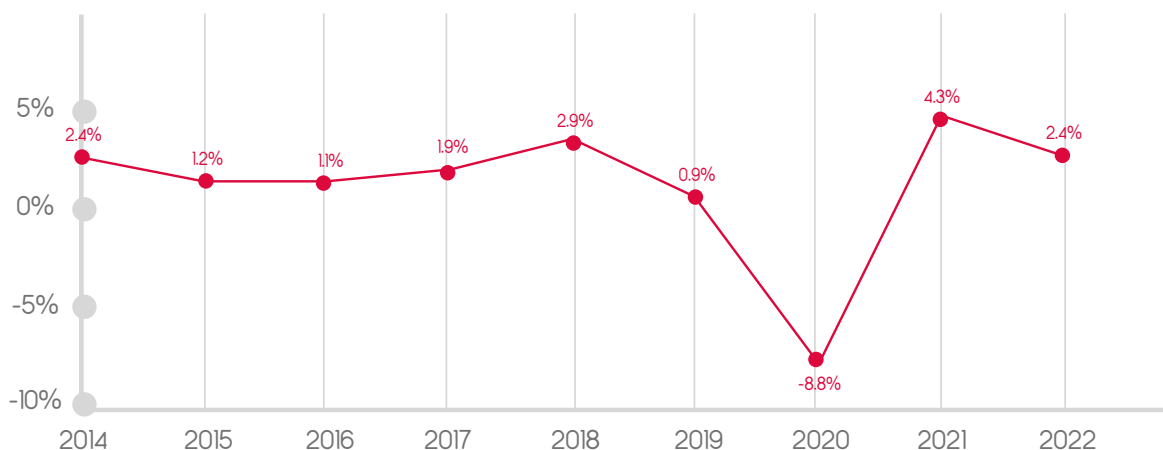
en raison du durcissement des politiques monétaires, avec une prévision de baisse de 6,9 % au niveau mondial pour le quatrième trimestre de 2022.

## 3. SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

### 3.1. ACTIVITE ECONOMIQUE

Le taux de croissance du PIB tunisien a atteint 2,4% en 2022 contre 4.3% en 2021 selon l'INS, après une chute de 8,7% en 2020. La chute du PIB du pays enregistrée durant l'année 2020, au plus fort de la pandémie de Covid-19, n'a été absorbée que partiellement.

FIGURE 4. CROISSANCE ECONOMIQUE

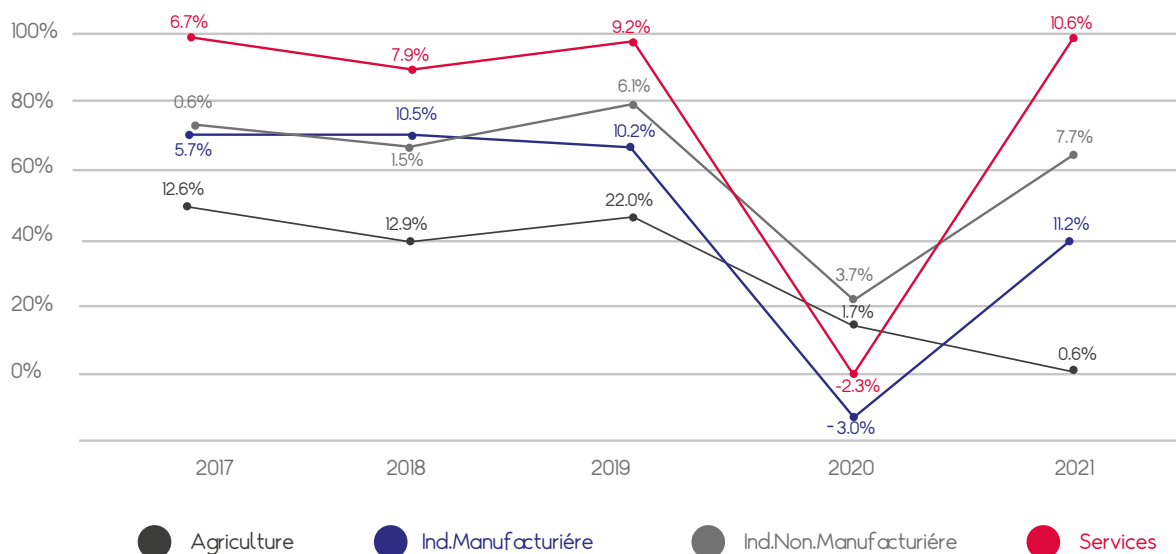


Source : INS

Sur le plan sectoriel, dans cette évolution, l'activité économique bénéficie de la consolidation du rythme de croissance de la valeur ajoutée dans les industries manufacturières (à 6,6% l'an), conjuguée à une progression plus modérée dans les services (2,6% l'an). Le rythme de la

croissance du secteur des services a accusé un ralentissement relatif, avec une évolution de 2,6% de sa valeur ajoutée (en glissement annuel) au cours du quatrième trimestre de 2022, contre des hausses respectives de 3, de 3,8 et de 4,2% durant les trois premiers trimestres de 2022.

**FIGURE 5. VA DES SECTEURS (N-1)**



Source : MEP

### 3.2. COMMERCE EXTERIEUR

En 2022, les exportations ont progressé de 23,4%, contre 20,5% durant l'année 2021. Elles ont atteint le niveau de 57573,2 MD contre 46654,2 MD, durant l'année 2021. La hausse observée concerne plusieurs secteurs. En effet, les exportations du secteur de l'énergie ont augmenté de 49,9%, celles des mines, phosphates et dérivés de 56,1%, celles des industries agro-alimentaires de 34,1%, celles des textiles, habillement et cuirs de 21% et celles des industries mécaniques et électriques de 14,5%. Les exportations tunisiennes vers l'Union Européenne (67,5% du total des exportations) ont augmenté de 18,7%. Cette évolution est expliquée par la hausse des exportations tunisiennes vers plusieurs partenaires européens, tels que la France (14%), l'Italie (12,9%), l'Allemagne (24,6%), l'Espagne (36,1%), la Belgique (21,3%) et la Grèce (15,2%). S'agissant des pays arabes, les exportations ont

augmenté avec l'Algérie (54,4%) et avec la Libye (36,5%).

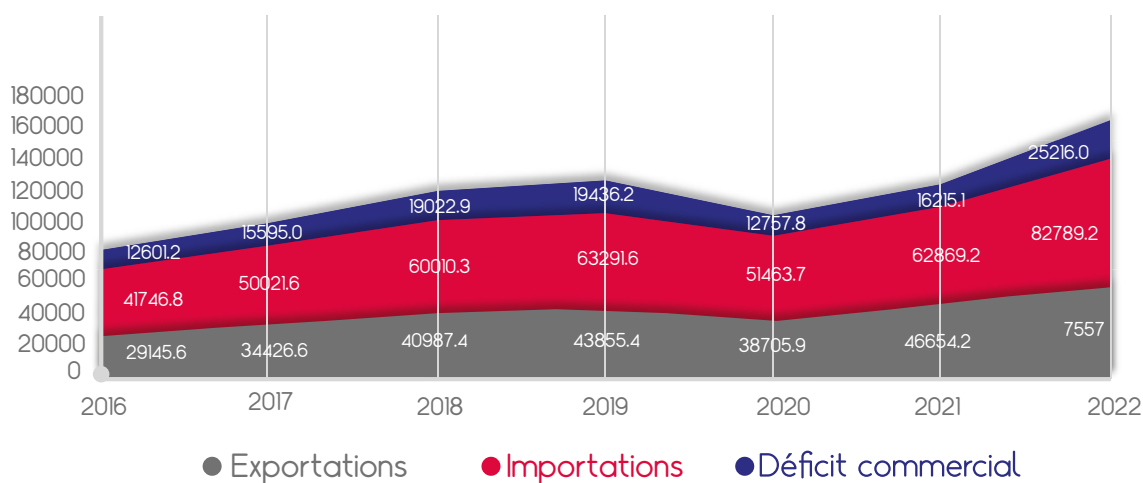
Une évolution plus rapide des importations, en effet, ils ont enregistré une évolution plus rapide avec un taux de 31,7%, contre 22% durant l'année 2021. En valeur, les importations ont atteint 82789,2 MD contre 62864,9 MD durant l'année 2021. L'augmentation des importations provient de la hausse enregistrée au niveau des importations des produits énergétiques (+83,1), des matières premières et demi-produits (+33%), des biens d'équipement (+12%), ainsi que des biens de consommation (+13,8%). Pour ce qui est des importations de l'UE (44,2% du total des importations), elles ont enregistré une hausse de 21,9% pour s'établir à 36584 MD. Les importations ont augmenté de 15,9% depuis la France, de 41,3% depuis l'Italie et de 9,3% depuis l'Allemagne, Ainsi, le solde de la balance commerciale a enregistré un déficit de 25216 millions de dinars (MD), contre 16210,7 MD, durant l'année 2021, a fait savoir,

mercredi, l'Institut national de la statistique (INS), dans sa publication mensuelle sur le « Commerce Extérieur aux prix courants, décembre 2022 ».

Le taux de couverture a perdu, ainsi, 4,7 points par rapport à l'année 2021 pour s'établir à 69,5 %. Le déficit provient

principalement du déficit enregistré avec certains pays, tels que la Chine (-8532,5 MD), la Turquie (-3958,8 MD), l'Algérie (-3908,4 MD), la Russie (-2758,9 MD), ainsi que l'Italie (-2302 MD) et l'Espagne (-772,3 MD).

**FIGURE 6. COMMERCE EXTERIEUR (MDT)**



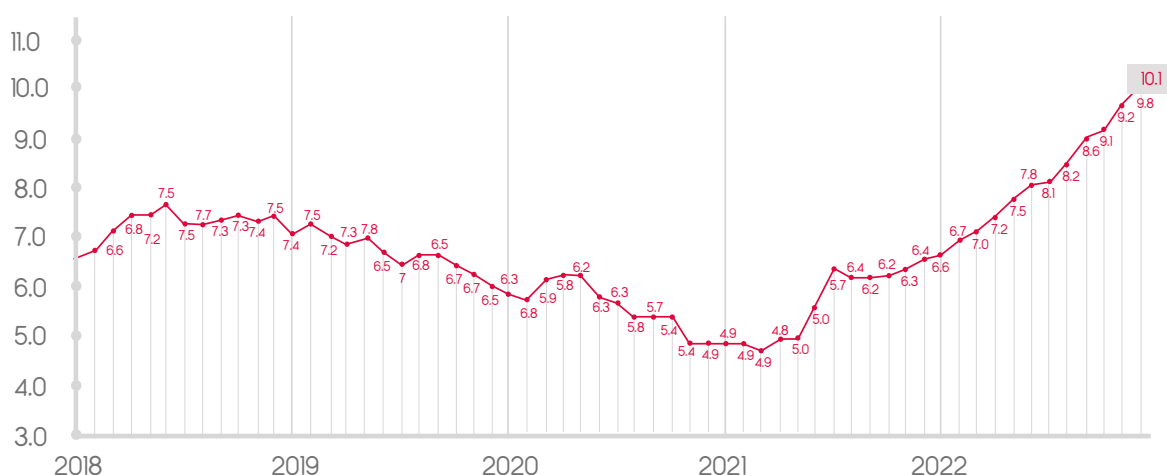
Source : INS

### 3.3. INFLATION :

L'indice des prix à la consommation en Tunisie est à deux chiffres en décembre 2022 avec une valeur de 10.1% contre 9.8% en novembre 2022. Ainsi, les prix de l'alimentation ont enregistré une hausse de 14,6% en glissement annuel. Cette hausse est due principalement à l'augmentation des prix des œufs de 38,9%, des viandes ovines de 26,3%, des huiles alimentaires de 22,8%, des viandes bovines de 19,5 et des légumes frais de 17,2%. Les prix des produits manufacturés ont aussi augmenté de 10,2% du fait de la hausse des prix des matériaux de construction de 9,4%, des produits

de l'habillement de 9,5% et des produits d'entretien courant du foyer de 10,1%. Idem pour les prix des services qui ont progressé de 6,7% en raison de la hausse des prix des services des restaurants, cafés et hôtels de 9,9%, des services ambulatoires de 5,6% et des services de transport public et privé de 11,7%. Pour le taux d'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie), il a atteint 7,7% en décembre contre 7,3% en novembre 2022. Les prix des produits libres (non encadrés) ont enregistré une augmentation de 10,9% contre 7,6% pour les produits encadrés. Le taux d'inflation sur l'ensemble de l'année 2022 s'établit à 8.3%, contre 6,6 % en 2021.

**FIGURE 7. TAUX D'INFLATION (2018 - 2022)**



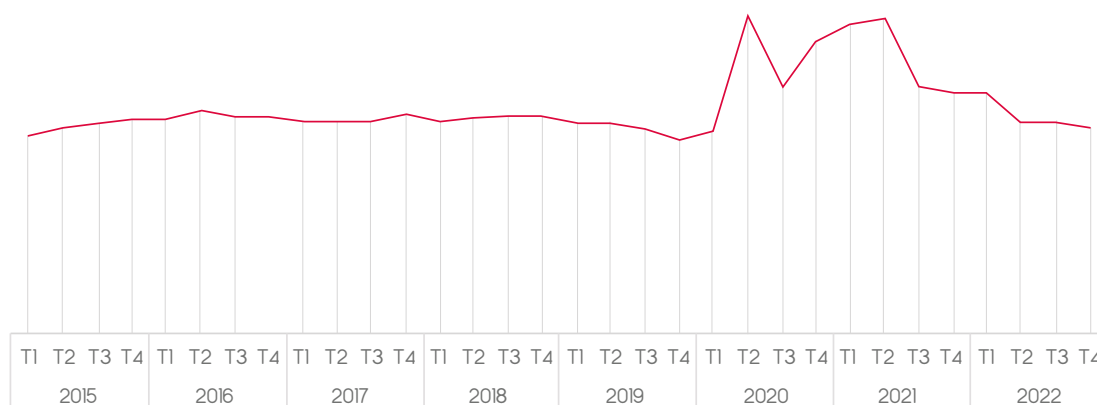
Source : INS

### 3.4. CHOMAGE

Selon les statistiques de l'INS, le taux de chômage a diminué légèrement pour s'établir à 15,2% au quatrième trimestre de l'année 2022 contre 15,3% au trimestre précédent, principalement en raison de l'augmentation du nombre d'actifs. Il en ressort que le nombre de chômeurs est estimé à 624,6 mille, contre 613,6 mille au troisième trimestre de la même année. Par genre, le taux de chômage est en légère baisse pour les hommes (12,9 % contre 13,2 % au troisième trimestre) et

pour les femmes (20,1 % contre 20,4 % au troisième trimestre). Au quatrième trimestre de l'année 2022, 38,8 % des personnes actives âgées de 15 à 24 ans étaient au chômage, contre 37,8 % au troisième trimestre. Ce taux est de 38,6 % chez les jeunes hommes et de 39,1 % chez les jeunes femmes. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur diminue pour atteindre 24 % au quatrième trimestre 2022 contre 24,3 % au troisième trimestre de la même année. Ce taux est de 15,7 % chez les hommes et de 30,8 % chez les femmes au quatrième trimestre 2022.

**FIGURE 8. TAUX DE CHOMAGE**



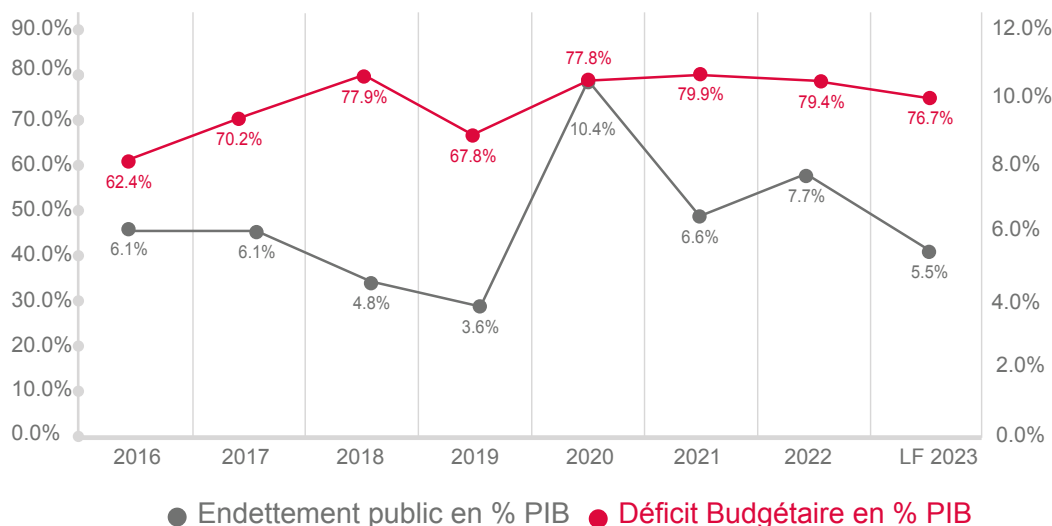
Source : INS

### 3.5. FINANCES PUBLIQUES

L'exécution du budget 2023 aurait dévoilé une amélioration des comptes de l'État.

Au terme de l'année 2022, les ressources propres de l'État ont totalisé (avant dons & confiscations), un montant de 39,570 milliards de dinars, en hausse de 18.3% par rapport à l'année 2021.

FIGURE 9. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT PUBLIC & DÉFICIT BUDGÉTAIRE



Source : BCT

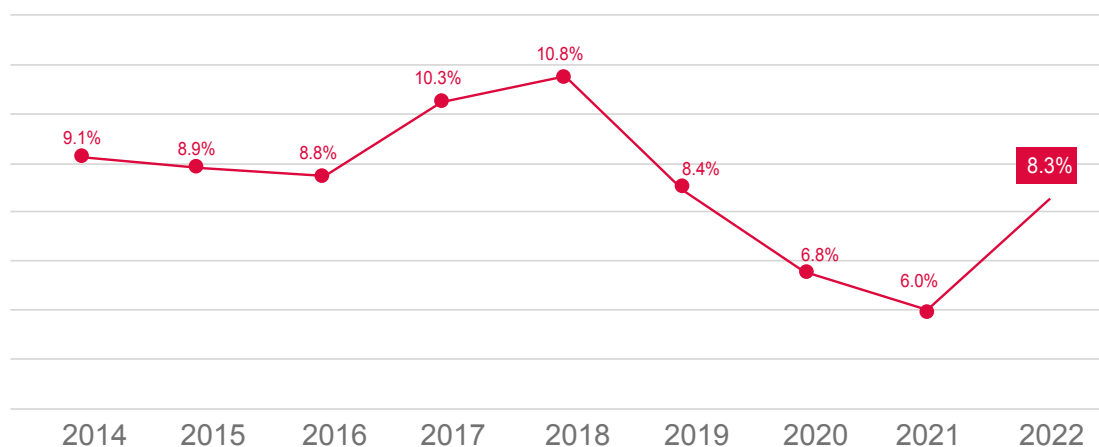
### 3.6. PAIEMENTS EXTERIEURS

La balance générale des paiements a dégagé, en 2022, un déficit de 541 millions de dinars (173,120 millions de dollars) contre un excédent de 343 millions de dinars (109,760 millions de dollars) une année auparavant. Ce déficit a lieu corrélativement avec la baisse des avoirs nets en devises qui sont revenus à 22.949 millions de dinars, soit l'équivalent à 100 jours d'importation, au terme de l'année 2022 contre 23.313 millions de dinars et 133 jours, respectivement, à la fin de l'année 2021.

Dans un contexte de conjoncture internationale morose, marquée par la persistance des répercussions de la crise sanitaire COVID-19 et celles du conflit Russo-Ukrainien, déclenché au début de l'année, la balance courante s'est soldée

en 2022 par un déficit en net creusement pour se situer à -12,4 milliards de dinars, soit 8,5% du PIB (contre -7,8 milliards et 6% du PIB une année auparavant) imputable à l'élargissement du déficit commercial (FOB-CAF) de 55,6% par rapport à 2021 pour s'établir à 25,2 milliards de dinars. Toutefois la nette progression des recettes touristiques (+83,1%) et de celles du transports (+108,7%) ainsi que la consolidation des revenus du travail (+9,9%) ont permis d'alléger dans une large mesure les pressions exercées sur le compte courant. Par ailleurs, les entrées nettes de capitaux se sont consolidées en 2022 pour atteindre 11,8 milliards de dinars contre +8,2 milliards une année auparavant en relation, essentiellement, avec le repli des paiements au titre du remboursement du principal de la dette extérieure à moyen et long terme (-20%).

**FIGURE 10. DEFICIT COURANT EN % PIB**



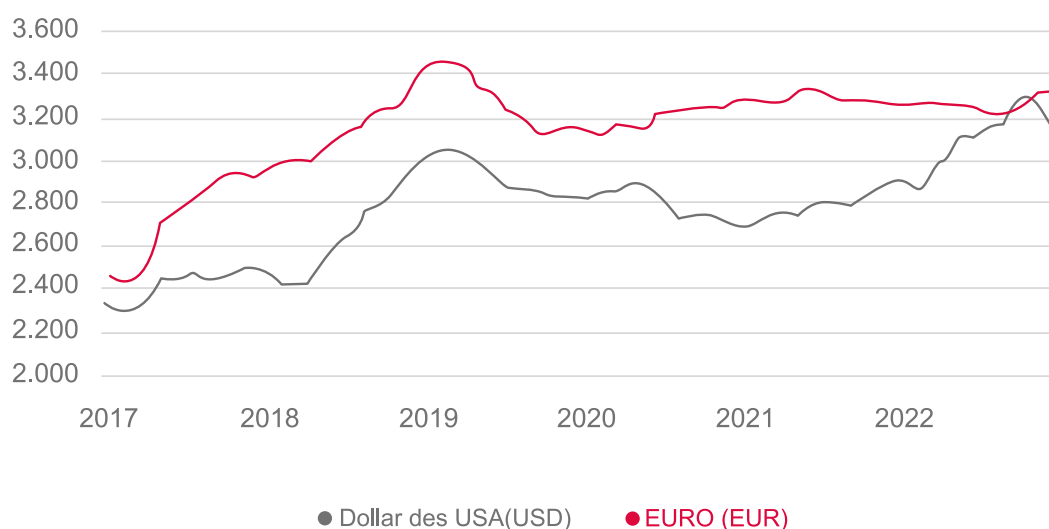
Source : BCT

### 3.7. EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU DINAR

Le dinar tunisien a fait preuve d'une bonne résilience tout au long de ces dernières années en affichant une évolution ordonnée et ce, à la faveur de la conjugaison de plusieurs facteurs. En fin de 2022, Le taux

de change du dinar Tunisien a connu, une dépréciation de 2.3% par rapport au dollar américain et de 2.2% vis-à-vis de l'euro, Cette évolution de la monnaie nationale, découle en partie de la stabilité relative du niveau des avoirs net en devises qui ont atteint 22,8 milliards de dinars ou 101 jours d'importations fin décembre 2022, contre 22,08 milliards de dinars et 97 jours d'importations au terme de l'année écoulée.

**FIGURE 11. TAUX DE CHANGE DU TND : 2017 -2022**



Source : BCT



**INVESTMENT**

**02**

**DYNAMIQUE  
DE L'INVESTISSEMENT  
NATIONAL  
ET INTERNATIONAL**

## INTRODUCTION

Ce chapitre présente une analyse approfondie de l'investissement au niveau international en se basant sur les statistiques fournies par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) concernant l'évolution des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde. Il comprend également une évaluation quantitative et qualitative de l'investissement au niveau national en se référant aux données publiées.

### 1. LES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX DANS LE MONDE

Les pays émergents sont les plus touchés par la fragmentation des investissements directs étrangers.

Les flux mondiaux d'investissements étrangers directs ont retrouvé leur niveau d'avant la pandémie, atteignant 1 600 milliards de dollars. Les fusions-acquisitions internationales et les opérations de financement de projets internationaux ont connu une croissance particulièrement forte grâce à des conditions de financement favorables et aux investissements prévus dans les plans de relance. Cependant, la reprise des investissements visant à créer de nouvelles capacités dans le secteur

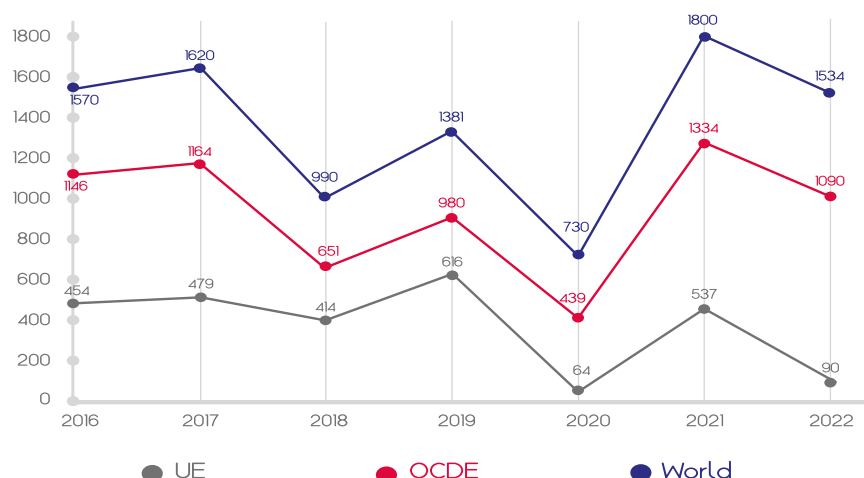
industriel reste fragile, surtout dans les pays en développement.

La part des investissements directs étrangers (IDE) entre pays partageant un alignement géopolitique a constamment augmenté, dépassant même celle des pays géographiquement plus proches. Cela suggère que les préférences géopolitiques jouent un rôle de plus en plus important dans la détermination des zones géographiques des IDE.

De nombreux pays émergents sont vulnérables à ce transfert des IDE, ce qui démontre que le risque de fragmentation ne se limite pas à un petit nombre de pays. Les pays avancés ne sont pas non plus à l'abri, en particulier ceux qui détiennent d'importants stocks d'IDE dans des secteurs stratégiques. Étant donné que la fragilité peut également s'étendre aux flux de capitaux autres que les IDE. Une montée des tensions politiques pourrait entraîner une redistribution massive des mouvements de capitaux à l'échelle mondiale.

La fragilité de la croissance de l'investissement productif a persisté en 2022. La guerre en Ukraine, qui a entraîné une triple crise alimentaire, énergétique et financière, ainsi que la poursuite de la pandémie du COVID-19 et les effets des changements climatiques, constituent autant de sources de difficultés, en particulier pour les pays en développement.

FIGURE 12. EVOLUTION DES FLUX D'IDE (MONDE-OCDE-UE) : 2016 -2022



Source : OCDE, Unité : Milliard de Dollars

## 2. L'INVESTISSEMENT EN TUNISIE: LA REPRISE

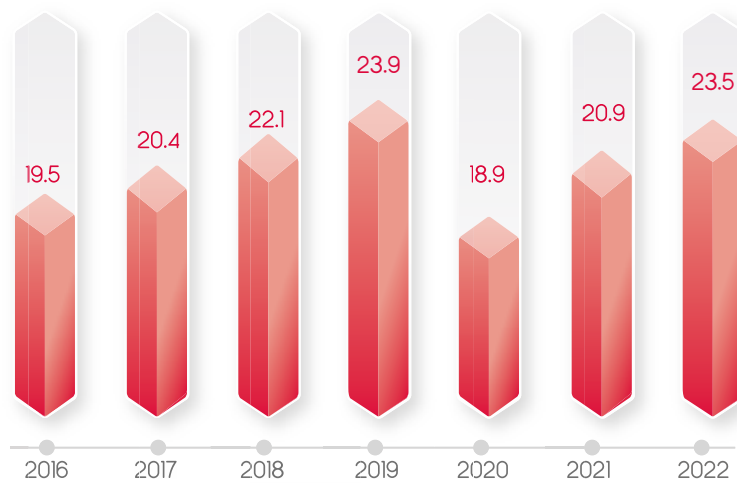
### 2.1. ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT GLOBAL

Les chiffres économiques révèlent une reprise de l'évolution de la formation brute du capital fixe FBCF passant à 23,5 Milliards de dinars en 2022 après le recul

historique de 20.9% en 2020 soit un taux d'investissement de 16.2% du PIB en 2022 contre 16% du PIB en 2021.

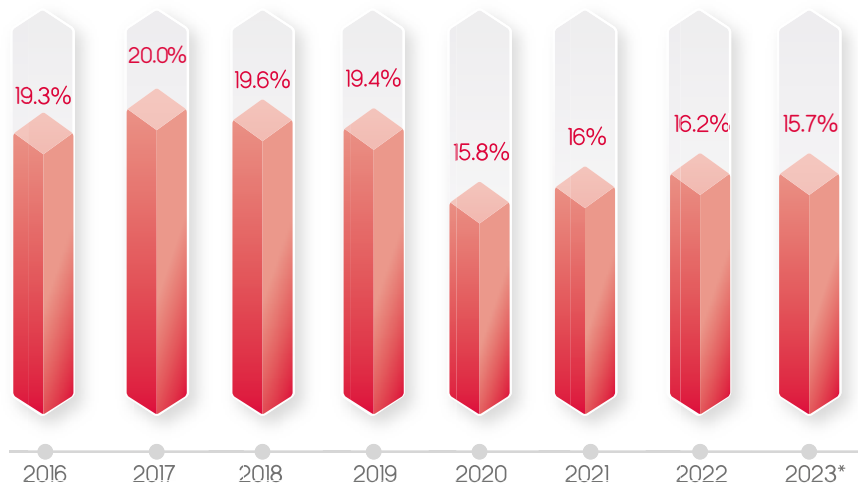
En effet, l'instabilité économique, sociale et sécuritaire, associée aux conséquences de la crise sanitaire, a eu un impact négatif sur l'effort d'investissement en Tunisie. Cette situation a engendré de l'incertitude et un manque de visibilité chez les investisseurs, limitant ainsi une progression positive du taux d'investissement dans le pays.

FIGURE 13. EVOLUTION DE LA FBCF (Millard DT)



Source : MEP

FIGURE 14. TAUX D'INVESTISSEMENT EN % DU PIB

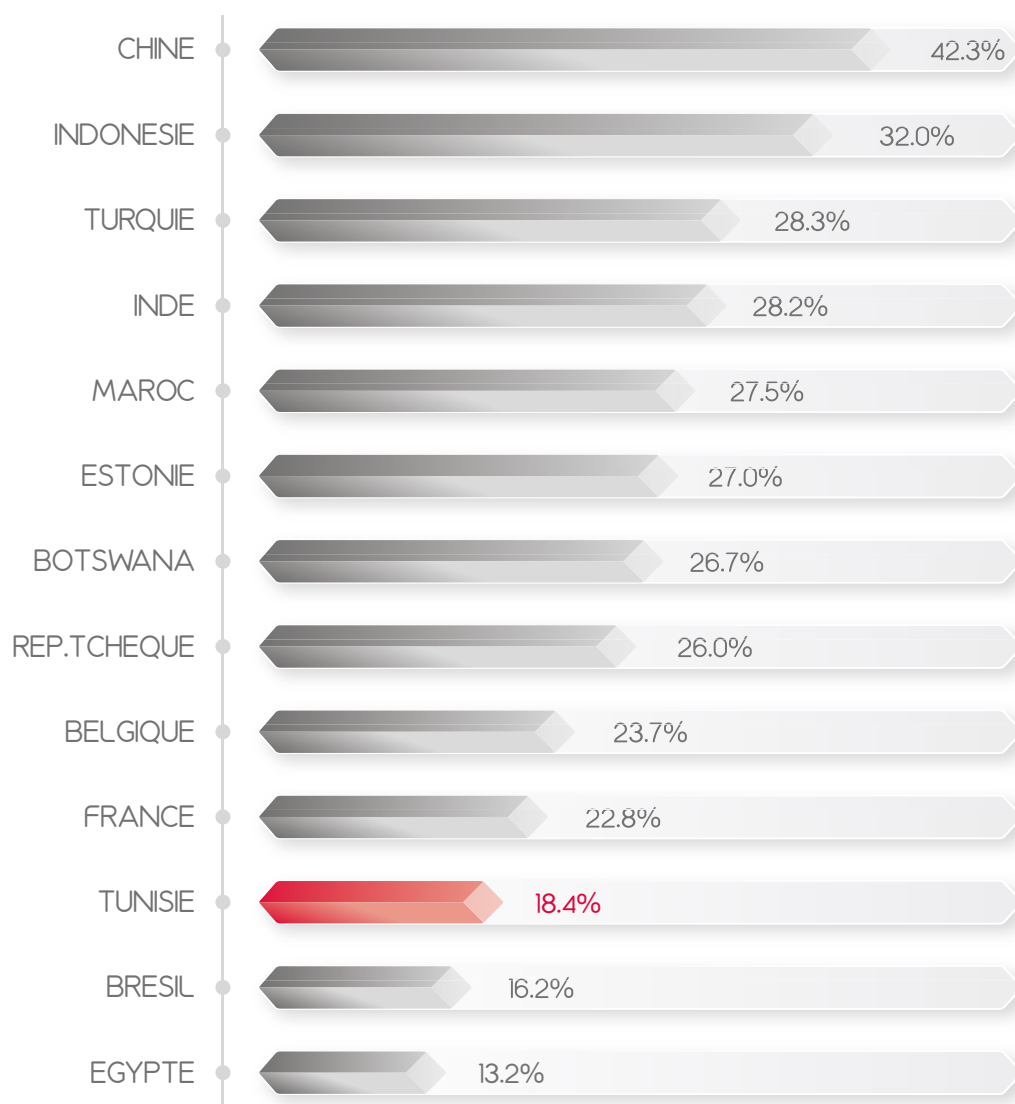


Source :MEP

Comparé à certains pays concurrents, le taux d'investissement réalisé par la Tunisie en moyenne sur la période 2016-2021 (18.4%) s'avère largement inférieur

à celui enregistré par d'autres économies émergentes comme la Chine (42.3%), le Maroc (27,5%) et l'Indonésie (32%).

**FIGURE 15. BENCHMARK DU TAUX D'INVESTISSEMENT MOYEN :  
(2016 - 2021)**



Source : Données Banque Mondiale

Il est important de souligner que des pays tels que l'Inde et le Maroc, qui avaient un niveau d'investissement similaire à celui de la Tunisie au début des années 2000, ont réalisé des progrès remarquables. En effet, leurs taux d'investissement ont

considérablement augmenté, dépassant celui de la Tunisie, grâce à des investissements massifs dans le développement de leur infrastructure et à des réformes continues visant à améliorer leur climat des affaires, dans le but de stimuler l'initiative et le secteur privé.

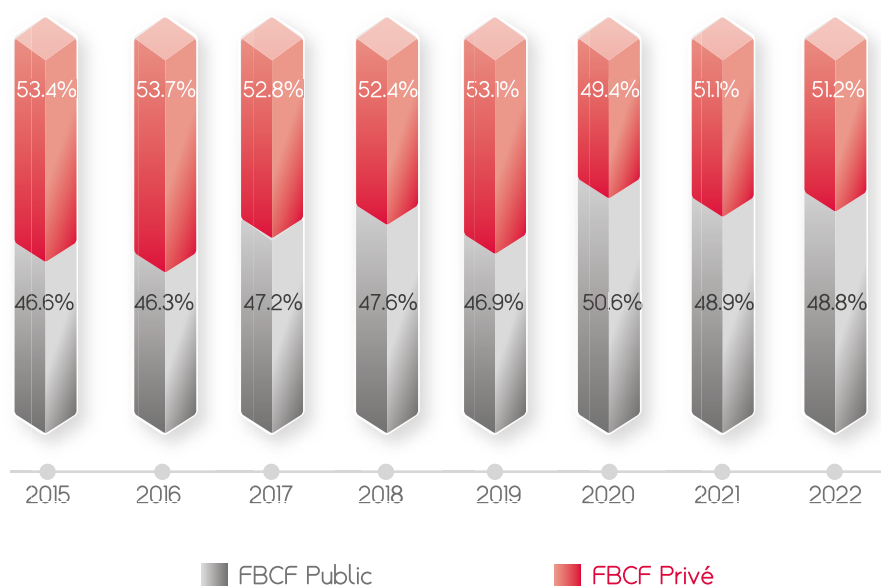
## 2.2. L'INVESTISSEMENT PRIVE EN TUNISIE DEMEURE ENCORE FAIBLE

Au cours de la période 2016-2022, on a observé un faible dynamisme de l'investissement privé. Cette tendance à la baisse s'est accentuée en 2020 (-21% par rapport à 2019) en raison de la crise pandémique et du climat d'incertitude et

d'instabilité politique, pour ensuite revenir à une tendance positive de 10,8% en 2021 par rapport à 2020 et 10.6% en 2022 par rapport à 2021.

Parallèlement, la part de l'investissement privé dans la formation brute de capital fixe (FBCF) a diminué, passant de 53,4% en 2015 à 49,4% en 2020, puis remontant à 51,1% en 2021 et 51,1% en 2022, avec une moyenne de 52,1% sur la période 2015-2022.

**FIGURE 16. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC & PRIVE**



Source : INS

## 2.3. REPARTITION SECTORIELLE DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

La répartition sectorielle des investissements privés met en évidence la prédominance des services marchands, qui représentent 58% de la formation brute de capital fixe (FBCF) privée en 2022, malgré la tendance à la baisse observée dans ce secteur depuis 2011. Ces investissements se concentrent

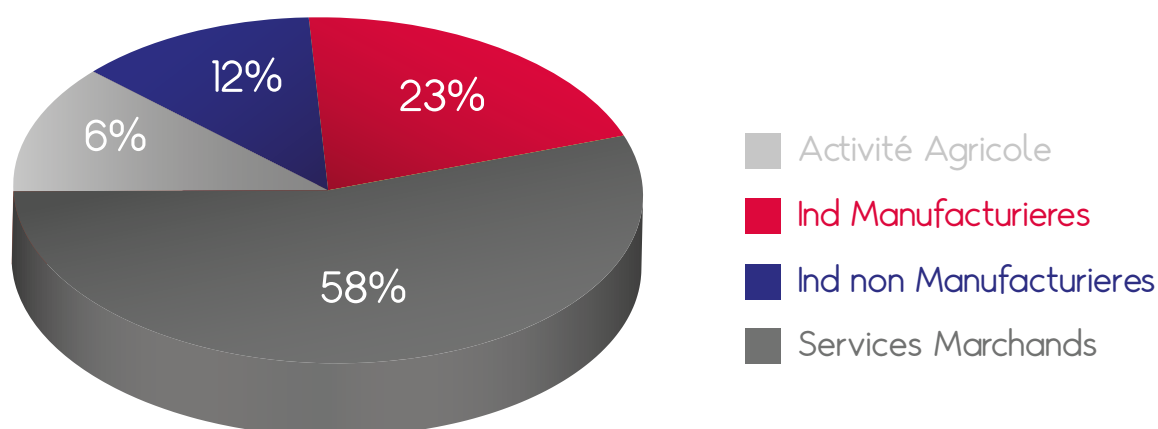
principalement dans les domaines du transport (22.5%) commerce (6.5%), et des communications (9.7%), ainsi que dans le secteur du logement, qui représente 32% des investissements du secteur.

Les investissements dans les industries non manufacturières représentent 12% de la FBCF totale, ce qui est inférieur à ce qui a été enregistré en 2021. Ces investissements sont principalement axés sur le secteur énergétique.

Les investissements dans les secteurs des industries manufacturières, de l'agriculture et de la pêche se révèlent les plus faibles, avec des taux respectifs de 23% et 6% en 2022. Cela met en évidence la faiblesse des investissements dans le secteur agricole, malgré son rôle crucial dans le développement des régions intérieures, la création d'emplois et la garantie de la

sécurité alimentaire. Par ailleurs, malgré les incitations financières et fiscales mises en place par l'État pour encourager les investissements dans le secteur manufacturier, l'investissement privé dans ce secteur peine à décoller et à répondre aux objectifs fixés par la politique publique d'investissement.

**FIGURE 17. RÉPARTITION DE LA FBCF PRIVÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITE**



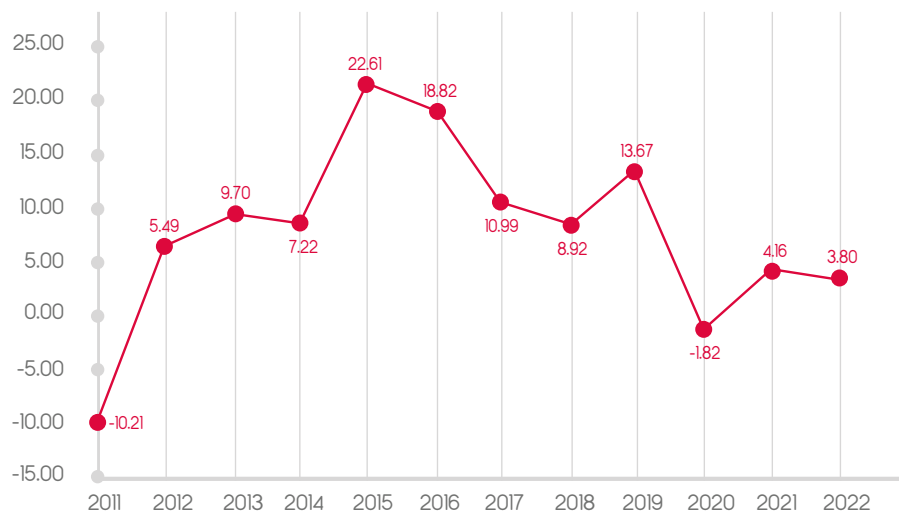
Source : MEP

## 2.4. CONTRIBUTION DE L'INVESTISSEMENT A LA CROISSANCE

Pour évaluer l'efficacité de l'investissement dans la croissance économique, nous avons utilisé le ratio ICOR (Incremental Capital Output Ratio), qui mesure la quantité de production supplémentaire générée par chaque unité de capital ajoutée. L'ICOR

indique essentiellement la quantité de capital supplémentaire nécessaire pour produire une production supplémentaire. En général, une valeur élevée de l'ICOR n'est pas souhaitable car elle indique une inefficacité dans la production de l'entité. Le graphique suivant montre un taux d'ICOR assez élevé pour la Tunisie, avec même une valeur négative en 2011 et 2020, et atteignant environ 13,67 en 2019, 22,61 en 2015 pour se stabiliser à une valeur 3,8 en 2022.

**FIGURE 18. ÉVOLUTION DE L'ICOR EN TUNISIE : 2011 – 2022**



Source : Compilation TIA

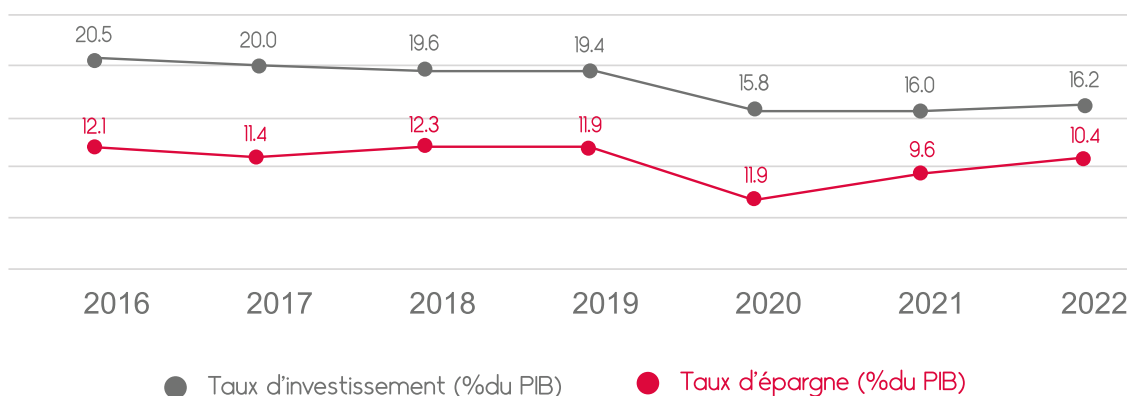
## 2.5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Le financement des investissements se réalise inévitablement soit par l'épargne nationale, soit par des ressources extérieures. Ainsi, pour réaliser des investissements créateurs

de richesse, il est essentiel de disposer d'un taux d'épargne suffisamment élevé.

En Tunisie, le taux d'épargne est passé de 20,8 % du PIB en 2010 à 11,9 % en 2019, enregistrant une forte baisse en 2020 pour atteindre 6,8 % du PIB, avant de remonter à 10,4 % en 2022.

**FIGURE 19. ÉVOLUTION DE L'EPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT**



Source : BCT

## 2.6. ÉVOLUTION DU CONCOURS A L'ÉCONOMIE

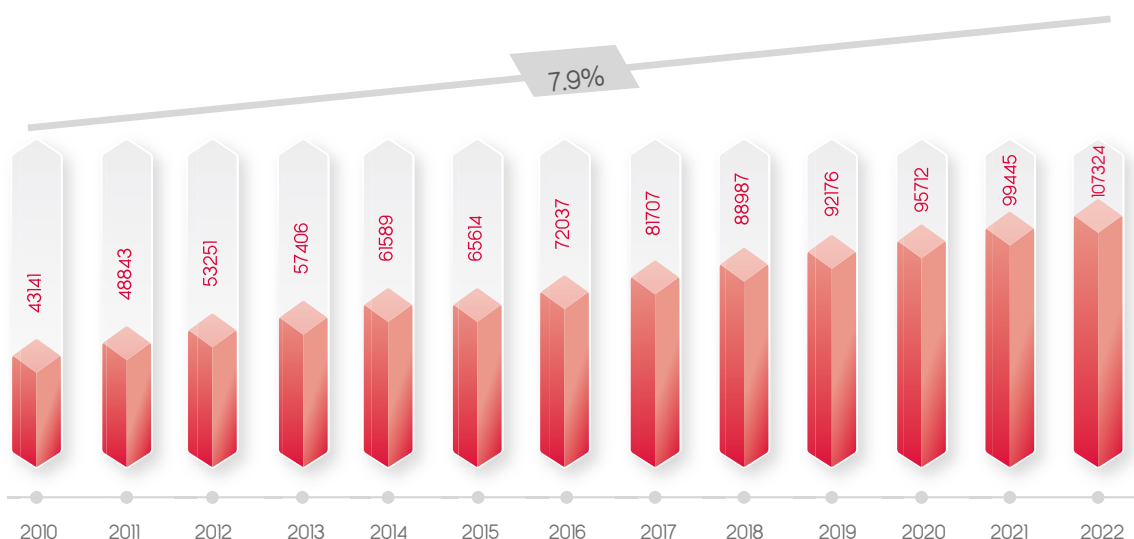
En ce qui concerne les crédits accordés à l'économie, leur montant s'est élevé à 107 324 millions de dinars (MD) en novembre 2022, comparé à 99 445 MD pour la même période en 2021, ce qui représente une augmentation annuelle de 7,9%.

Le ralentissement de la croissance des activités de crédit a été observé à la fois pour les prêts aux professionnels et

les prêts aux particuliers. Le financement des professionnels s'est principalement concentré sur les besoins opérationnels des entreprises, comme en témoigne la forte augmentation des prêts à court terme, tandis que l'encours des prêts à moyen et long terme a connu une stagnation, reflétant ainsi la poursuite de la baisse de l'investissement privé.

En termes sectoriels, cet effort de financement a principalement profité aux entreprises opérant dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des autres services.

**FIGURE 20. ÉVOLUTION DES CREDITS A L'ÉCONOMIE (MDT)**



Source : BCT

## 2.7.ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS

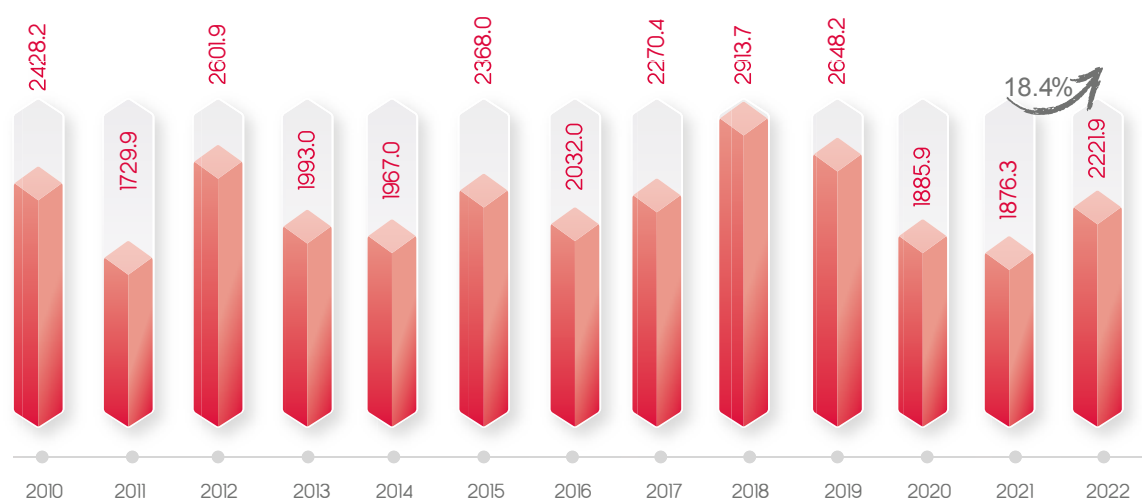
L'évolution des investissements directs étrangers (IDE) a été globalement modeste au cours de la période 2010-2022, représentant en moyenne 3,5 % du PIB. Une nette récession a été observée dans la période post-révolution (2011-2014), où les IDE ont atteint 2,6 % du PIB, suivie

d'une amélioration depuis 2014.

Cependant, en 2020 et 2021, les IDE ont diminué en réponse à la crise pandémique qui a touché le monde entier, affectant notamment les flux d'investissements étrangers.

À la fin de l'année 2022, les investissements internationaux en Tunisie ont atteint un montant de 2221,9 millions de dinars tunisiens (MTND), enregistrant une augmentation de 18,4% par rapport à l'année 2021.

## FIGURE 21. ÉVOLUTION DES IDE (EN MTND)

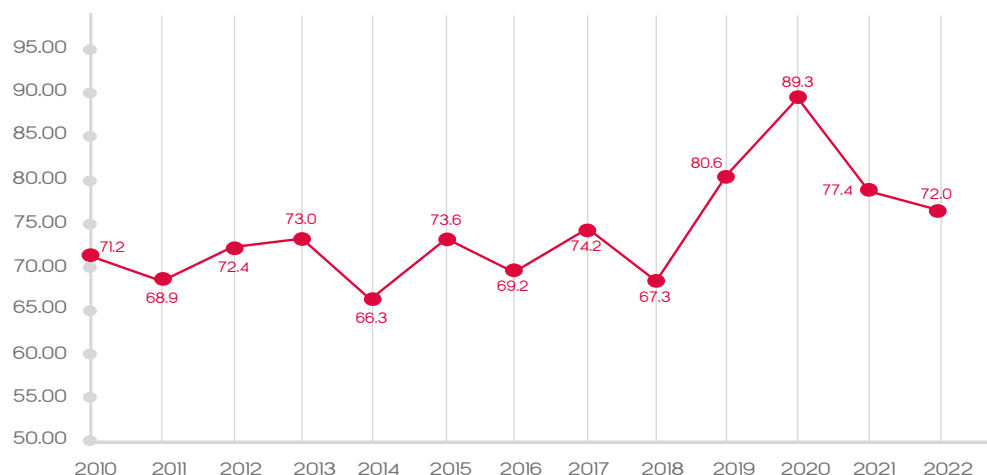


Source : FIPA

Bien que le gouvernement ait mis en œuvre diverses réformes, les entrées de flux d'investissements directs étrangers (IDE) en Tunisie ont connu une croissance moins significative depuis 2011 par rapport à ses pays concurrents. De plus, la Tunisie attire beaucoup moins d'IDE que ses concurrents, ce qui nécessite une réorientation de la politique visant à attirer les investissements. En ce qui concerne la part des IDE dans l'investissement total (FBCF), il est important de souligner que l'investissement étranger

joue un rôle crucial dans les efforts d'investissement de l'économie tunisienne, avec un taux d'investissement moyen de 19,4% au cours de la période 2011-2022. En comparaison avec ses pays concurrents, la Tunisie se situe dans la moyenne en termes de part des investissements directs étrangers (IDE) dans l'investissement total (FBCF) selon les données de l'UNCTAD. Plusieurs pays concurrents, tels que la Grèce, l'Égypte et le Rwanda, obtiennent de meilleurs résultats en termes d'attractivité des IDE.

## FIGURE 22. ÉVOLUTION DU STOCK D'IDE EN % DU PIB



Source : FIPA

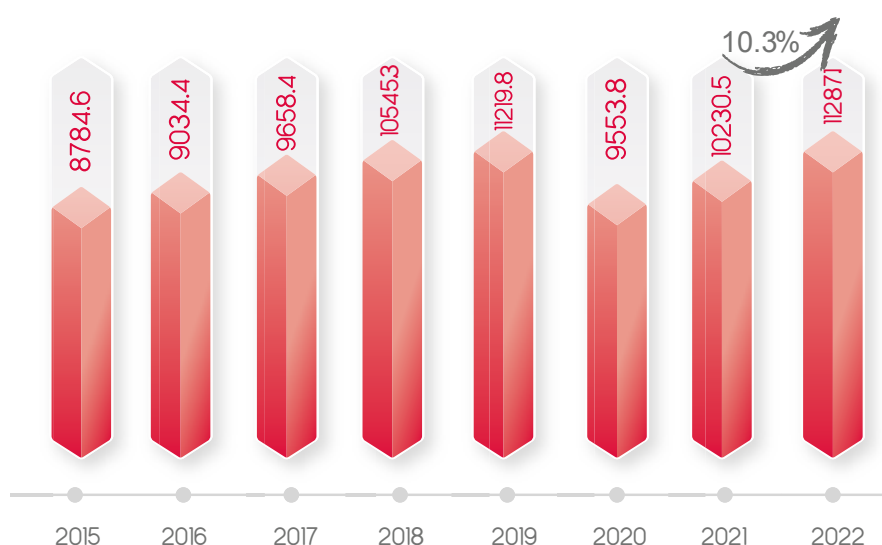
Comparée à d'autres pays de la région Europe de l'Est et Sud-Est de la Méditerranée, la Tunisie a montré une amélioration de son stock d'investissements directs étrangers (IDE) par rapport au PIB entre 2010 et 2022. Cependant, ce niveau demeure inférieur à celui de certains pays utilisés comme référence, avec un taux de 72% en 2022. Par ailleurs, en ce qui concerne la réglementation, il est à noter qu'en 2020, l'indice de restrictivité de l'OCDE concernant la réglementation des IDE en Tunisie était relativement élevé, atteignant 0.174. Cela reflète la rigidité de la réglementation des investissements par rapport à plusieurs de ses concurrents. Cependant, il est important de noter que ce constat ne doit pas occulter l'existence d'autres facteurs déterminants des IDE, tels que la taille du marché, les capacités d'innovation et de maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC), les infrastructures de base, le climat des affaires, etc.

## 2.9. L'INVESTISSEMENT PUBLIC :

L'investissement public joue un rôle essentiel en tant que catalyseur et moteur de la croissance, car il influence la nature et la direction de l'investissement privé en créant les infrastructures nécessaires pour améliorer le cadre d'investissement et le climat des affaires. En Tunisie, l'investissement public a été maintenu à un niveau relativement élevé, depuis 2011, malgré les répercussions de la pandémie en 2020 sur les finances publiques.

En 2022, les investissements publics en Tunisie représentaient 7,8% du PIB, un niveau qui est resté relativement faible au cours de la dernière décennie. Toutefois, leur part dans l'investissement total a diminué aussi pour atteindre 48,8% en 2022, contre 53,6% en 2016 et 52,8% en 2017. Ces chiffres témoignent des efforts déployés par l'État pour améliorer les infrastructures et les services publics, même si des disparités régionales persistent. Malgré les conséquences de la crise pandémique, cet effort s'est poursuivi contribuant ainsi à compenser la faiblesse de l'investissement privé.

**FIGURE 23. INVESTISSEMENT PUBLIC (MDT)**



Source : MEP

## 2.10. LES INVESTISSEMENTS DECLARES DURANT L'ANNEE 2022

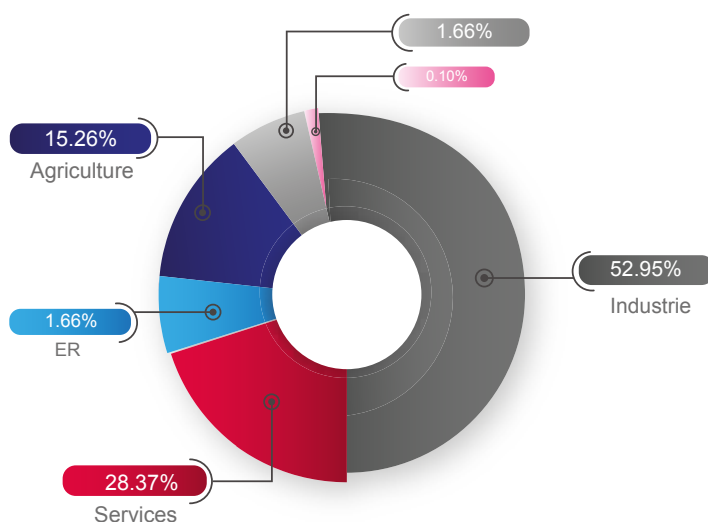
Malgré les difficultés économiques et la récession causées par la crise sanitaire due au Covid-19 ainsi que l'impact économique du conflit Ukraine-Russie, les investissements déclarés en 2022 ont connu une évolution positive. En effet, le volume total des investissements déclarés a atteint 7 798,5 millions de dinars tunisiens, enregistrant ainsi une hausse de 16,9% par rapport à 2021 où il était de 6 325,9 millions de dinars tunisiens. Cette augmentation devrait contribuer à la création de 87766 postes d'emplois.

- La part des Projets d'Intérêt National (PIN) par rapport au volume total des

investissements déclarés en 2022 s'élèvent à 47,5%, tandis que leur contribution à l'emploi total déclaré est de 9,3%.

- 37% des investissements déclarés sont implantés dans les zones de développement Régional.
- Le volume des investissements liés aux opérations de création (51%) dépasse celui des opérations d'extension, ce qui témoigne de la création de nouveaux projets et ouvre des perspectives positives en termes de création d'emplois.
- Selon l'analyse sectorielle des investissements déclarés, l'industrie se positionne en tête en ce qui concerne le volume des investissements (52,9%) ainsi qu'en termes de création d'emplois (55,2%), suivi par le secteur des services.

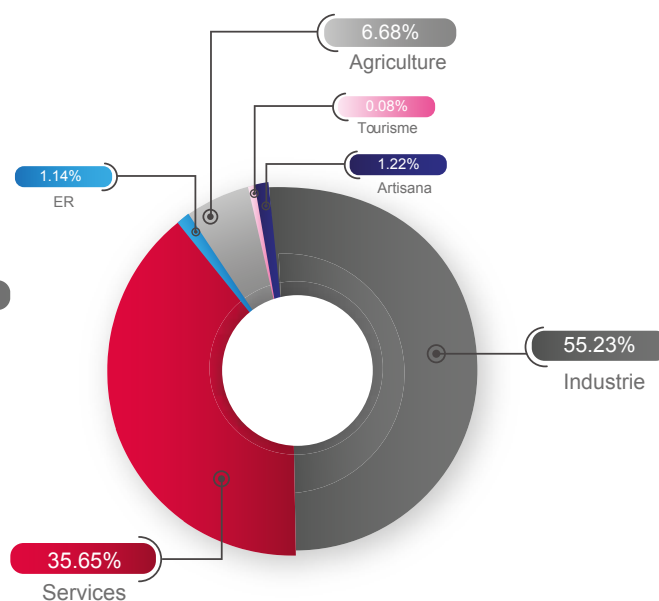
**FIGURE 24. REPARTITION DES INVESTISSEMENTS DECLARES PAR SECTEUR**



Source : Compilation TIA

- La répartition des projets opérant dans le secteur de l'industrie manufacturière affiche une part importante du secteur

**FIGURE 25 . REPARTITION DE L'EMPLOI DECLARE PAR SECTEUR**



des industries électriques et mécaniques (IME) en termes d'investissement avec 31% suivi par le secteur des industries agroalimentaires (IA) avec 23%.



03

**CLASSEMENT DE  
LA TUNISIE DANS  
LES RAPPORTS  
INTERNATIONAUX**

## INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous examinons le classement de l'économie tunisienne et sa position relative par rapport aux pays concurrents, tels que rapporté dans diverses études, rapports et indices internationaux publiés en 2022 et au cours du premier semestre de 2023. Ces rapports fournissent un aperçu sur le positionnement économique de la Tunisie et incluent également quelques perspectives pour l'année 2023. Il expose également les principaux résultats et analyses qui en découlent sur la compétitivité et le climat des affaires.

Les rapports sélectionnés ont été choisis en fonction de leur importance, leur diversité et de leur impact dans le monde des affaires à l'échelle internationale. La pertinence de ces rapports découle des méthodologies rigoureuses utilisées pour évaluer les économies et de la fiabilité de leurs sources d'informations. Ces critères garantissent une analyse solide et crédible de l'économie tunisienne et de sa position par rapport aux autres pays concurrents. En se basant sur ces rapports de confiance, nous pouvons fournir des informations pertinentes et éclairées sur position de la Tunisie et ses perspectives.

**TABLEAU I. TABLEAU RECAPITULATIF DU CLASSEMENT DE LA TUNISIE DANS QUELQUES RAPPORTS INTERNATIONAUX**

|    | Indice                                                      | Rang        | Score | Evolution du rang |   |
|----|-------------------------------------------------------------|-------------|-------|-------------------|---|
| 1  | Indice De La Liberté Economique 2023                        | 132/184     | 52.9  | -4                | ▼ |
| 2  | Indice De l'Attractivité Des Investissements en Afrique     | 16/50       | 40    | -3                | ▼ |
| 3  | L'indice de la performance des IDE 2022                     | 7/Pays MENA | 2     | -                 | ✓ |
| 4  | L'Indice Mondial De l'Innovation 2022                       | 73/132      | 27.9  | -2                | ▼ |
| 5  | Indice de la compétitivité en matière des talents 2022      | 91/133      | 34.64 | -10               | ▼ |
| 6  | Indice de la performance environnementale 2022              | 96/180      | 40.70 | -25               | ▼ |
| 7  | Best Country Index 2022                                     | 69/78       | -     | -4                | ▼ |
| 8  | African Tech Ecosystems of the Future FDI Intelligence 2023 | 6 /17       | 0.55  | -1                | ▼ |
| 9  | Indice De Perception De La Corruption 2022                  | 85/180      | 40    | -15               | ▼ |
| 10 | Chandler Index de la Bonne Gouvernance 2022                 | 75/104      | 0,414 | -3                | ▼ |

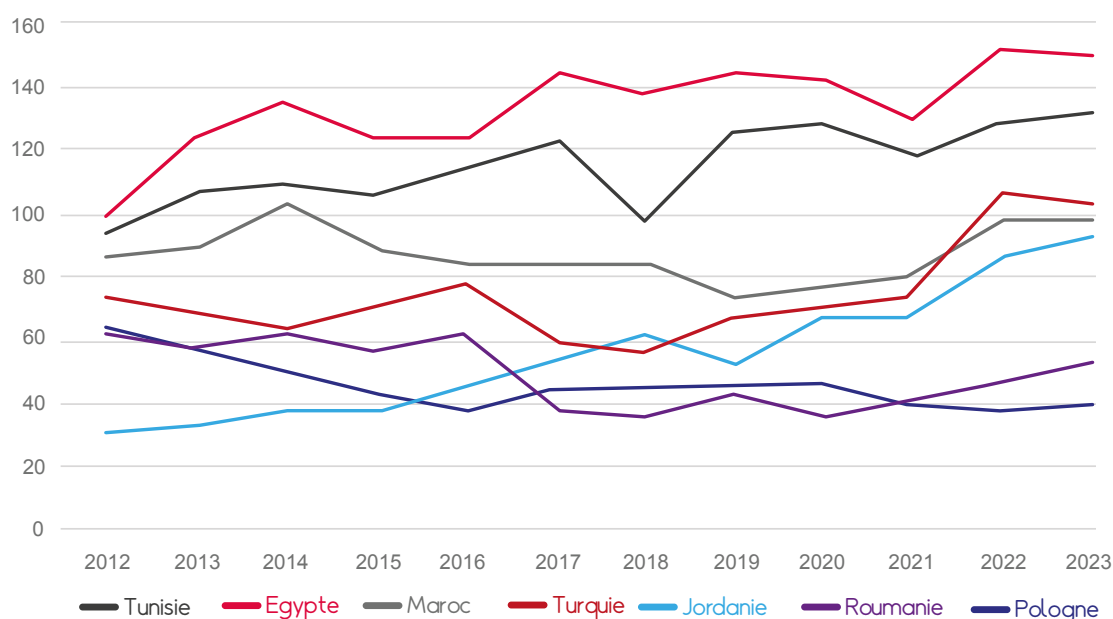
## 1. RAPPORT DE L'HERITAGE FOUNDATION SUR LA LIBERTE ECONOMIQUE « INDICE DE LA LIBERTE ECONOMIQUE 2023 »

L'indice 2023, qui prend en compte les politiques et les conditions économiques dans 184 pays souverains du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022, révèle une économie mondiale qui, dans l'ensemble, est « majoritairement non libre ». Le score moyen de liberté économique mondiale

a diminué, passant de 60,0 l'année précédente à 59,3, le plus bas qu'il ait été au cours des deux dernières décennies.

Le score de liberté économique de la Tunisie est de 52,9, ce qui place son économie au 132ème rang des pays les plus libres dans l'Indice 2023. Son score est inférieur de 1,3 point par rapport à l'année précédente. La Tunisie se classe 10ème sur 14 pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et son score global est inférieur aux moyennes mondiales et régionales.

**FIGURE 26. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LIBERTE ECONOMIQUE**

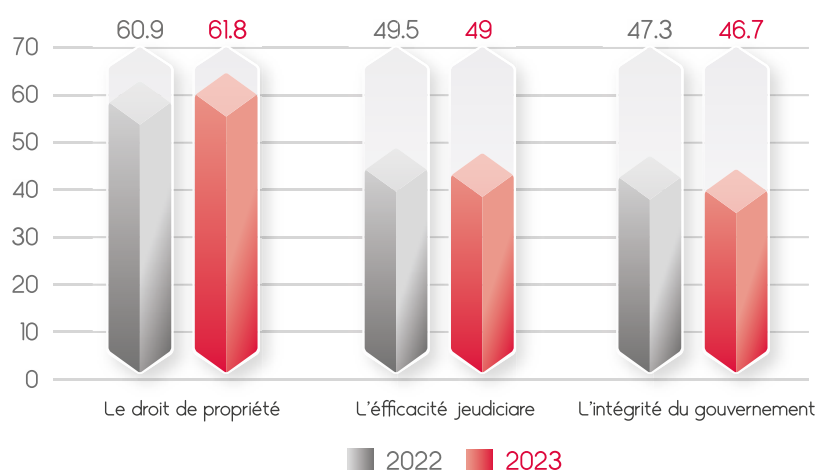


Source : Fondation Heritage

Cet indice adopte une vision globale du principe de la liberté économique, analyse 12 facteurs regroupés dans 4 piliers à savoir l'Etat de droit, la taille du gouvernement:

l'efficacité réglementaire et l'ouverture du marché. La taille du gouvernement et l'efficacité réglementaire sont les piliers les plus performants.

### FIGURE 27. L'ETAT DE DROIT (Tunisie)

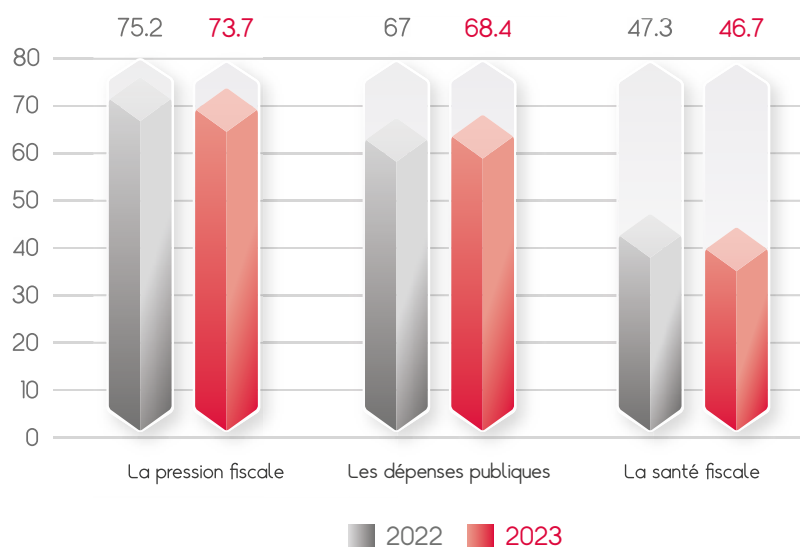


Source : Rapport Fondation Heritage sur la liberté économique 2022 et 2023

Dans l'ensemble, l'État de droit est relativement bien respecté en Tunisie. Le score des droits de propriété du pays est supérieur à la moyenne mondiale ; son

score d'efficacité judiciaire est supérieur à la moyenne mondiale ; et son score d'intégrité gouvernementale est supérieur à la moyenne mondiale.

### FIGURE 28. LA TAILLE DU GOUVERNEMENT (Tunisie)

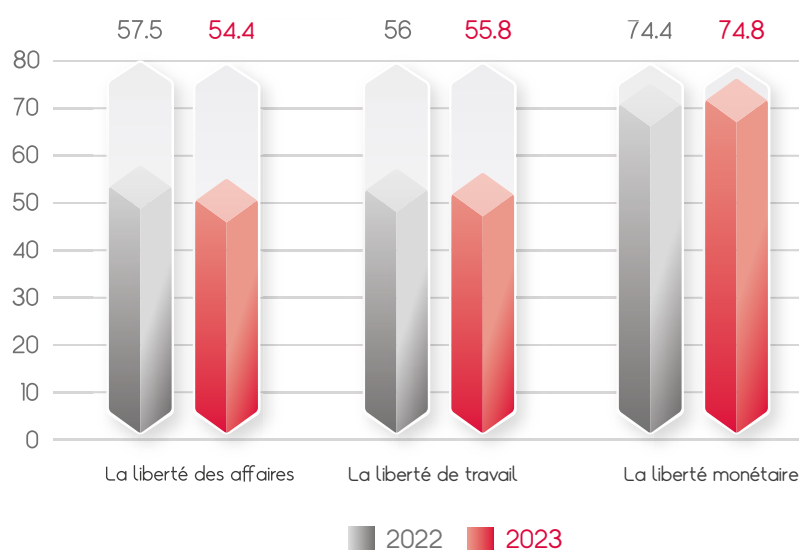


Source : Rapport Fondation Heritage sur la liberté économique 2022 et 2023

Les taux d'imposition des particuliers et des entreprises les plus élevés sont respectivement de 35 % et de 15 %. La pression fiscale représente 34,3 % du PIB. Les dépenses

gouvernementales sur trois ans et les soldes budgétaires moyens sont respectivement de 32,4 % et de -6,8 % du PIB. La dette publique s'élève à 81,8 % du PIB.

**FIGURE 29. L'EFFICACITE REGLEMENTAIRE (Tunisie)**

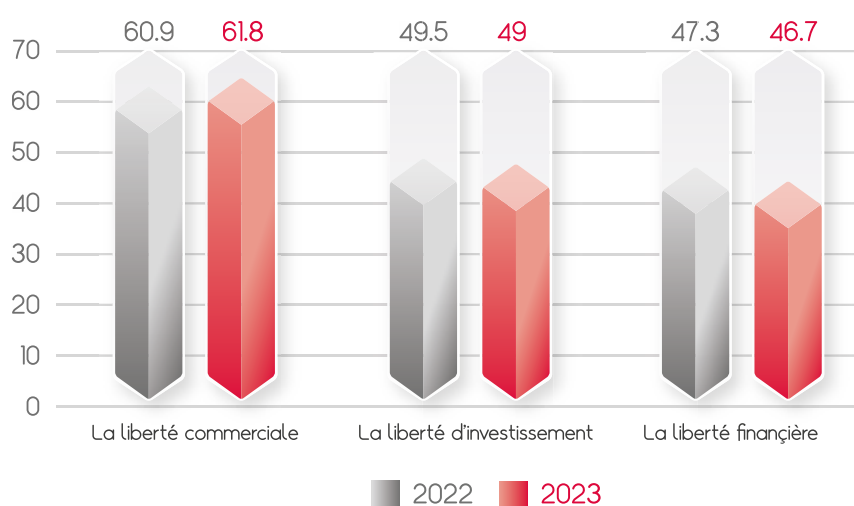


Source : Rapport Fondation Heritage sur la liberté économique 2022 et 2023

Le cadre réglementaire reste opaque et inefficace. Le processus de création d'entreprise a été rationalisé sur papier, mais les exigences en matière de licences

restent coûteuses. Le marché du travail rigide a stagné, ne parvenant pas à générer une croissance dynamique de l'emploi.

**FIGURE 30. L'OUVERTURE DU MARCHÉ (Tunisie)**



Source : Rapport Fondation Heritage sur la liberté économique 2022 et 2023

Le taux de droit moyen pondéré en fonction des échanges est de 9,4 % et les barrières non tarifaires augmentent encore le coût des échanges. Malgré les efforts déployés pour attirer les investissements étrangers, la bureaucratie et l'incertitude politique découragent la croissance des investissements à long terme. Le secteur financier faible est fragmenté et dominé par l'État.

#### Principales recommandations :

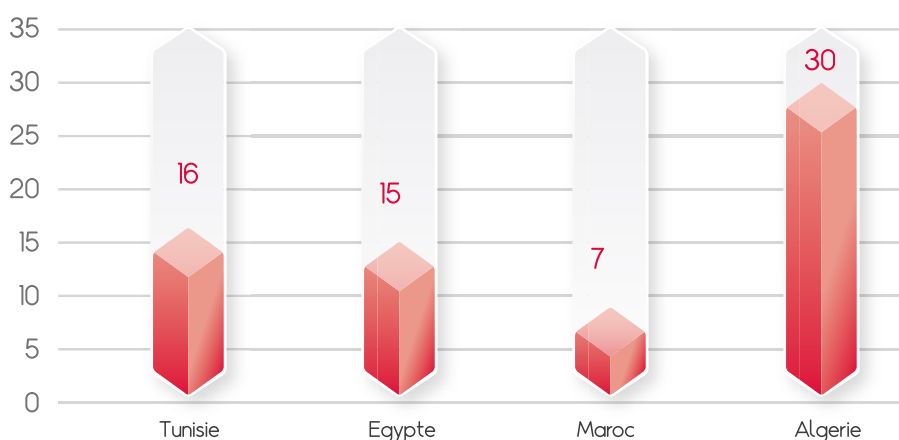
Les mesures clés des réformes institutionnelles n'ont pas apportée de bénéfices tangibles à l'économie. Le pays traverse une période de transition difficile, et des réformes plus approfondies, telles que le renforcement du système judiciaire, une meilleure protection des droits de propriété et une lutte plus efficace contre la corruption pour améliorer la gouvernance politique et économique, sont absolument nécessaires.

## 2. INDICES DE L'ATTRACTIVITÉ EN AFRIQUE

Le rapport sur l'Indice d'Attractivité des Investissements en Afrique élaboré par Africa CEO Forum et le cabinet Deloitte. Il vise à donner un aperçu de la volonté d'investissement des dirigeants du secteur privé africain et qui n'est pas destiné à analyser les conditions d'investissement ni la facilité de faire des affaires dans les pays en question.

L'étude interroge les dirigeants africains sur 6 thématiques – stratégie, gouvernance, finance, innovation, impact et talents. En outre, le classement repose sur les réponses fournies par les chefs d'entreprise africains à la question suivante : « Quels pays africains vous semblent les plus attractifs pour investir à l'heure actuelle ? »

**FIGURE 31 . BENCHMARK SELON LE RANG – INDICE DE L'ATTRACTIVITE DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE 2022.**



Source : d'Africa CEOs Survey

Selon une enquête réalisée par le cabinet Deloitte Afrique et l'Africa CEO Forum en juin 2022, la Tunisie ne fait pas partie des 10 pays africains considérés comme les plus attractifs pour les investisseurs privés africains. Elle se classe à la 16ème position, à égalité avec le Cameroun. Les participants à l'enquête ont identifié l'environnement des affaires (27%) et l'accès au marché et la taille (22%) comme

les deux critères principaux lors du choix d'un lieu d'investissement, suivis par la fiscalité et la réglementation (14%), le risque pays (13%), les ressources humaines locales (12%) et les infrastructures (11%). La Côte d'Ivoire, suivie du Ghana et du Nigeria, est en tête des pays les plus attractifs pour l'investissement en Afrique. Le Maroc se classe à la 7e place en Afrique et l'Égypte à la 15e place.

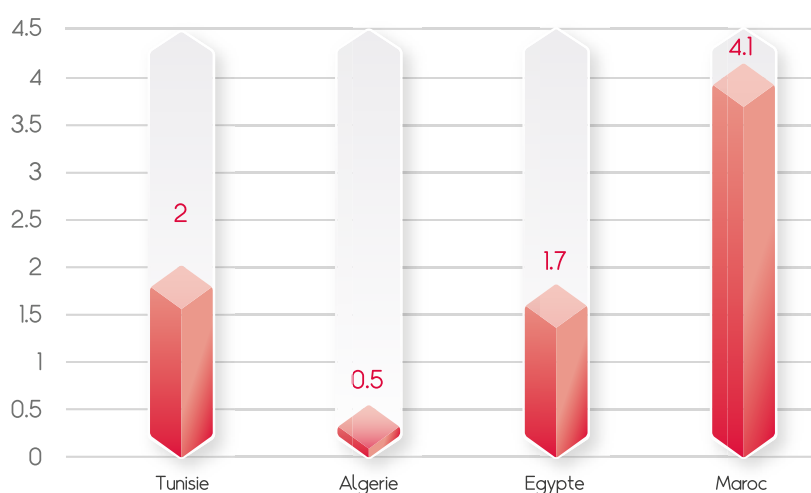
### 3. L'INDICE DE LA PERFORMANCE DES IDE 2022

L'indice de performance des IDE entrants examine le nombre de projets d'IDE entrants dans chaque pays en proportion du total mondial. Le résultat est ensuite divisé par le PIB du pays en proportion du PIB mondial. Si la valeur résultante est un nombre supérieur à un, cela signifie que le pays reçoit une proportion plus élevée d'IDE entrants de création que ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de ses contributions économiques à l'économie mondiale. Un score inférieur à un signifie que le pays est un acteur plus petit en termes d'IDE par rapport à ses niveaux de PIB. Les informations sur les projets d'IDE proviennent de la base de données sur les projets d'IDE

de Global Data et les données sur le PIB proviennent du Fonds monétaire international. Le Costa Rica est le pays leader dans l'indice de performance des IDE entrants 2022 d'Investment Monitor, qui mesure les niveaux d'investissements entrants d'un pays par rapport à son produit intérieur brut (PIB) à l'aide de la base de données de projets d'IDE de l'Investment Monitor, qui suit les projets entièrement nouveaux.

Cela signifie que le Costa Rica, avec un score de 13,4, a reçu plus de 13 fois sa juste part d'investissements directs étrangers (IDE) entrants dans des installations nouvelles par rapport à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de son niveau de PIB. À cet égard, le Costa Rica dépasse largement son poids en termes d'IDE.

**FIGURE 32. BENCHMARK SELON LE SCORE – INDICE DE LA PERFORMANCE DES IDE 2022**



Source: Global Data, Inward FDI project receipt relative to GDP.

La Tunisie est classée en 7<sup>ème</sup> rang pour l'indice de performance des IDE entrants pour l'année 2022 à l'échelle des pays MENA avec un score de 2 et elle est classée en 2<sup>ème</sup> position à l'échelle des pays d'Afrique derrière le Maroc avec un score 4.1.

Le score obtenu de la Tunisie signifie que le pays a reçu plus de deux fois sa juste part d'investissements directs étrangers (IDE) entrants dans des installations nouvelles par rapport à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de son niveau de PIB.

Le score obtenu par la Tunisie dans cet indice témoigne de son attractivité en tant que destination pour les investissements directs étrangers. En outre, cela démontre que le pays peut réussir à mettre davantage en place les conditions propices à l'investissement, grâce à des politiques attractives, une main-d'œuvre qualifiée, des infrastructures solides, des incitations fiscales et d'autres facteurs favorables. Cette performance indique que la Tunisie présente encore de nombreuses opportunités d'investissement malgré les défis économiques auxquels elle peut être confrontée.

La Tunisie continue de travailler sur l'amélioration de son climat des affaires et cherche à stimuler les investissements et la croissance économique. Ainsi, les opportunités d'investissement restent présentes et la Tunisie s'efforce d'offrir un cadre beaucoup plus adapté pour les entreprises désireuses de contribuer à son développement et de bénéficier de son potentiel.

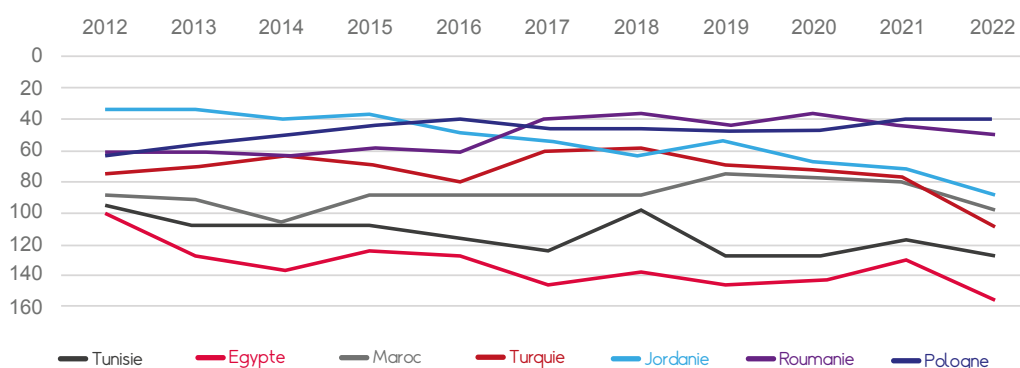
#### 4. RAPPORT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR L'INNOVATION « L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION 2022 »

L'indice mondial de l'innovation 2022 rend compte des performances des écosystèmes d'innovation de 132 économies et suit les tendances mondiales les plus récentes en matière d'innovation.

L'indice s'appuie sur deux sous-indices à savoir : les Inputs de l'innovation et les Outputs de l'innovation. Il repose sur 7 piliers clés : cinq concernent les inputs et englobent (1) les institutions, (2) le capital humain et la recherche, (3) les infrastructures, (4) la sophistication du marché et (5) la sophistication des affaires.

Les deux autres piliers sont relatifs aux outputs et capturent les preuves effectives des résultats de l'innovation : (6) les résultats du savoir et de la technologie et (7) les résultats créatifs.

**FIGURE 33. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE MONDIAL DE L'INNOVATION**



Source : Organisation mondiale sur la propriété intellectuelle sur l'innovation

Selon l'indice d'innovation mondial 2022, la Tunisie a accusé une légère baisse au niveau du score passant à 27.9 en 2022 contre 30.7 en 2021. L'analyse globale des résultats affichés par la Tunisie pour l'année 2022, montre qu'elle a encore perdu du terrain en termes d'innovation

en reculant de deux positions dans le classement 73ème contre 71ème en 2021. La Tunisie est classée 7ème au niveau du monde arabe, 10ème dans la région MENA et 8ème parmi les 36 économies à revenu intermédiaire inférieur.

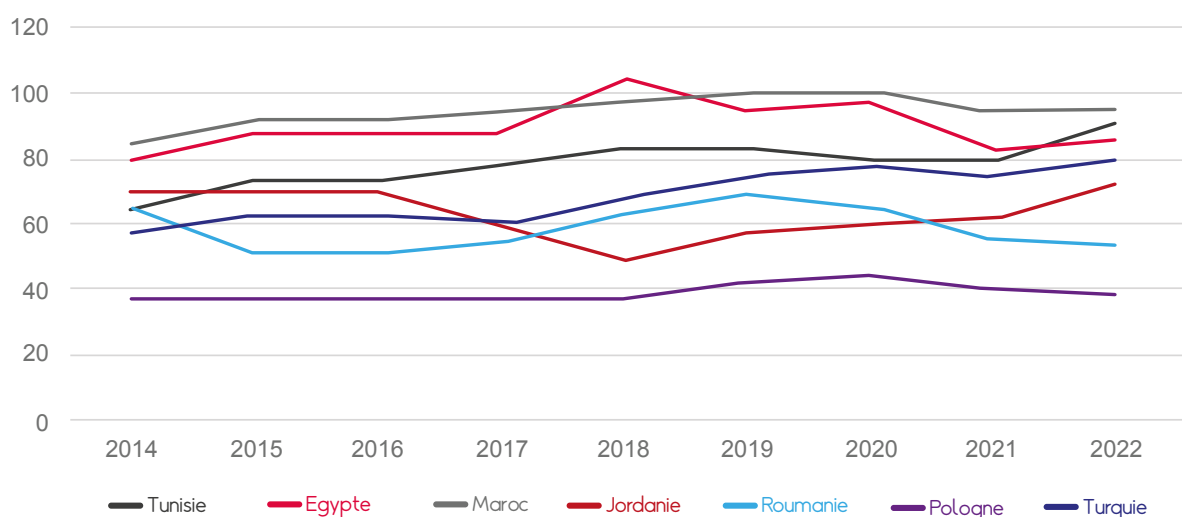
La Tunisie a obtenu de meilleurs résultats dans les Outputs d'innovation que dans les Inputs d'innovation. Elle se classe 89ème pour les Inputs d'innovation, contre 59ème au niveau des Outputs d'innovation en 2022. En outre, La Tunisie gagne 5 positions en une année au niveau des outputs alors qu'elle en perd 11 au niveau des inputs. Elle se situe au-dessus de la moyenne du groupe à revenu intermédiaire inférieur dans cinq piliers, à savoir : Institutions, capital humain et recherches, infrastructure, résultats de la connaissance et de la technologie et résultats de la créativité et au-dessus de la moyenne du monde arabe dans deux piliers, à savoir : le capital humain et recherches et les résultats de la connaissance et de la technologie. La Tunisie obtient les meilleurs résultats dans le capital humain et la recherche contre une plus faible performance dans la sophistication des affaires.

## 5. LE RAPPORT GTCI 2022 : INDICE DE COMPETITIVITE EN MATIERE DES TALENTS

En novembre 2022, l'INSEAD- The Business School for the World- en partenariat avec le Portulans Institute ont publié la neuvième édition du «Global Talent Competitiveness Index» (GTCI). Il s'agit d'un rapport d'analyse comparative qui mesure la manière dont les pays et les villes cultivent, attirent et retiennent les talents.

Selon GTCI, la compétitivité des talents fait référence à l'ensemble de politiques et de pratiques qui permettent à un pays de développer, d'attirer et de renforcer le capital humain qui contribue à la productivité et à la prospérité. Le GTCI est un modèle Input-Output qui combine une évaluation de ce que font les pays pour produire et acquérir des talents (Input) et le type de compétences dont ils disposent en conséquence (Output).

**FIGURE 34. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS  
SELON L'INDICE DE COMPETITIVITE EN MATIERE DES TALENTS**



Source: The Global Talent Competitiveness Index (2014-2022)

Le rapport sur l'indice de compétitivité en matière des talents pour 2022, place la Tunisie à la 91ème place sur 133 pays, avec un score de 34,64 sur 100, son plus mauvais rang depuis la création de cet

indice. La Tunisie est classée 10ème dans la zone MENA, derrière les Émirats arabes unis 25ème, le Qatar 38ème, l'Arabie saoudite 43ème, la Jordanie 72ème, l'Égypte 86ème.

La Tunisie qui est dans une très mauvaise posture a devancé, par ailleurs, l'Algérie, qui a été classée à la 104ème place, avant le Maroc qui a occupé la 96ème position.

Les scores enregistrés par la Tunisie au cours de la dernière période montrent une tendance baissière, avec une chute en 2018 et 2019 pour revenir au rythme ascendant en 2020 et 2021 et repartir de nouveaux à la baisse en 2022. Ce constat est valable aussi bien pour les inputs que pour les outputs du GTCL. La Tunisie enregistre de meilleurs résultats au niveau des inputs, ce qui traduit une inscription du pays dans une démarche d'investissement dans ses compétences en vue de retenir ses talents.

Ainsi, la Tunisie a enregistré un recul dans la plupart des critères composant l'Indice de compétitivité des talents. Cela peut avoir des répercussions sur l'attraction et le développement des talents dans le pays. Voici un aperçu des scores dans chaque pilier en 2022 par rapport à 2021 :

Le pilier « Enable » : Le score est passé de 44,31 en 2021 à 37,99 en 2022. Cela suggère des défis accrus en termes de réglementation, de marché et de climat des affaires propices au développement des talents.

Le pilier Attractivité « Atract » : Le score est passé de 39,80 en 2021 à 35,74 en 2022. Cela peut indiquer une diminution de l'attractivité de la Tunisie pour les talents, ceci est en raison de facteurs tels que des opportunités d'emploi limitées ou des conditions économiques moins favorables.

Le pilier développement « Grow » : Le score est passé de 30,47 en 2021 à 24,65 en 2022. Une baisse significative dans ce critère peut refléter des défis dans le développement des talents, tels que l'accès à l'éducation, la formation professionnelle ou les opportunités de carrière.

Le pilier capacité à retenir les cerveaux « Retain » : Le score est passé de 51,58 en 2021 à 54,13 en 2022. Bien que le score ait augmenté légèrement, cela peut indiquer une capacité relativement stable à retenir les

talents dans le pays.

Le pilier flux migrants « Stock migrant » : Le score est passé de 39,38 en 2021 à 33,08 en 2022. Cela peut refléter une diminution des flux migratoires de talents vers la Tunisie. Le pilier égalité genre « Gender parity in high skilled jobs » : Le score est passé de 43,79 en 2021 à 22,28 en 2022. Une baisse significative dans ce critère indique une réduction de l'égalité des genres dans les emplois hautement qualifiés.

## 6. INDICE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (IPE) 2022

L'Indice de Performance Environnementale (IPE) a été développé par un groupe de scientifiques provenant d'institutions telles que les universités de Yale et de Columbia. Il évalue 40 indicateurs de performance, tels que les niveaux de particules et les émissions de gaz à effet de serre prévues, répartis en 11 catégories, y compris la qualité de l'air et l'atténuation du changement climatique. Ces indicateurs permettent de classer les 180 pays en fonction de leurs progrès dans l'amélioration de la santé environnementale, la préservation de la vitalité des écosystèmes et la lutte contre le changement climatique. Selon le rapport, la méthodologie de l'IPE a été affinée au cours des deux dernières décennies et repose sur les données les plus récentes.

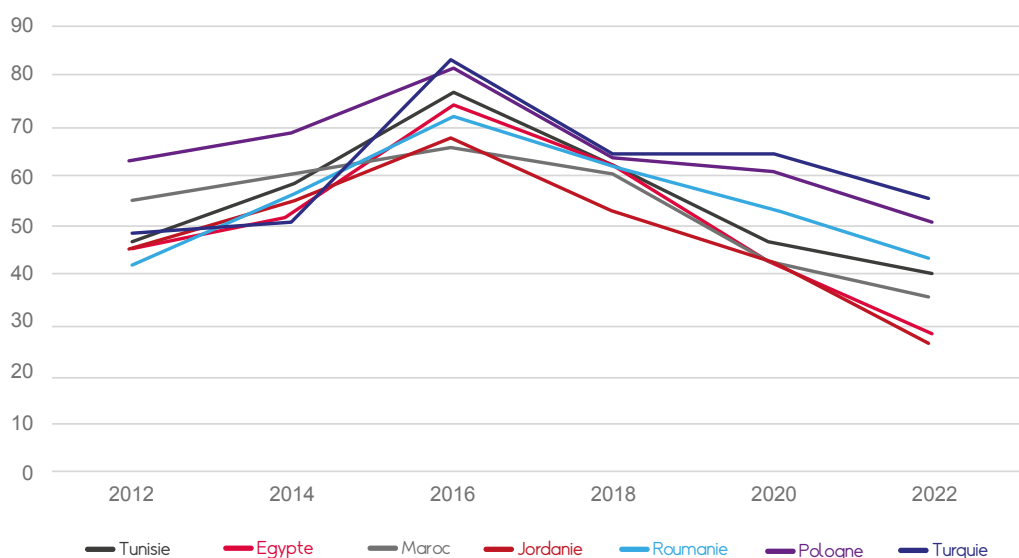
Une constatation cohérente dans les rapports de l'Indice de Performance Environnementale et d'autres analyses environnementales est que les démocraties riches se hissent en tête des classements. Les résultats de l'IPE 2022 reflètent cette tendance avec le Danemark, la Grande Bretagne et la Finlande qui sont au Top 3 du classement.

Les pays qui obtiennent de bons résultats ont démontré leur engagement dans tous les domaines de la durabilité, en soutenant les objectifs politiques par des réglementations strictes et des investissements financiers qui se traduisent par des améliorations concrètes de la performance environnementale.

De nombreux leaders en matière de santé environnementale se classent mal en ce qui concerne le changement climatique. La performance en termes de vitalité des écosystèmes reste également inégale, ce qui reflète le besoin de davantage d'investissements dans la décarbonisation,

la préservation de la biodiversité et la conservation des habitats à l'échelle mondiale. Pour répondre à l'impératif de durabilité, les pays performants doivent maintenir leur élan tout en diffusant les meilleures pratiques politiques aux pays qui accusent un retard sur la voie d'un avenir durable.

**FIGURE 35. EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (IPE)**



Source : Indice de la performance environnementale (IPE) (2012-2022)

Selon l'Indice de la Performance Environnementale 2022, le score de la Tunisie a diminué pour atteindre 40,7 contre 46,7 en 2020. Le pays occupe désormais la 96ème place sur 180 pays évalués, reculant de 25 places par rapport à 2020 où il était classé 71ème. La Tunisie se positionne au 13ème rang en Afrique et au 5ème rang dans le monde arabe. En ce qui concerne la santé environnementale, la Tunisie se classe à la 75ème place avec un score de 43,1, se classant ainsi au 8ème rang parmi les pays arabes. Pour la vitalité des écosystèmes, elle se situe au 154ème rang avec un score de 32,7, et au 13ème rang parmi les pays arabes. En ce qui concerne le changement climatique, la Tunisie se classe au 55ème rang avec un score de 48,3, se hissant à la 1ère place parmi les pays arabes.

Selon cet indice, quatre pays - la Chine, l'Inde, les États-Unis et la Russie - représenteront plus de 50 % des émissions mondiales résiduelles de gaz à effet de serre en 2050 si les tendances actuelles se maintiennent et 24 pays seront responsables de près de 80 % des émissions de 2050, à moins que les décideurs ne renforcent les politiques climatiques et que les trajectoires d'émissions changent. Seuls quelques pays - dont le Danemark et le Royaume-Uni - sont actuellement en mesure d'atteindre la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici 2050. De nombreux autres pays sont sur la mauvaise voie et on observe une augmentation rapide des émissions de gaz à effet de serre dans les grands pays comme la Chine, l'Inde et la Russie.

## 7. LE RAPPORT DE CLASSEMENT DES MEILLEURS PAYS : BEST COUNTRY INDEX 2022

Le rapport de classement est basé sur la façon dont les perceptions mondiales définissent les pays en fonction d'un certain nombre de caractéristiques qualitatives - des impressions qui ont le potentiel de stimuler le commerce, les voyages et investissements, et affectent directement les économies nationales. Le rapport couvre les perceptions de 85 nations. Les attributs ont été regroupés en 10 sous-classements qui ont donné lieu au classement des meilleurs pays : Aventure, Agilité, Influence culturelle, Esprit d'entreprise, Patrimoine, Mobilité, Ouverture aux affaires, Pouvoir, Citoyenneté, et la Qualité de vie.

En 2022, la Tunisie est classée 69ème avec un léger recul de 4 places par rapport à l'année 2021. La Tunisie a enregistré des progrès encourageants dans plusieurs sous-classements évalués. Elle a gagné 1 place dans le classement du patrimoine, démontrant ainsi sa richesse culturelle et historique. De plus, elle a amélioré sa qualité de vie en gagnant 2 places, ce qui témoigne des efforts déployés pour améliorer les conditions de vie des citoyens. La Tunisie a également fait un bond significatif dans le classement de la citoyenneté, gagnant 10 places, ce qui souligne les efforts en matière de participation

civique et de droits des citoyens.

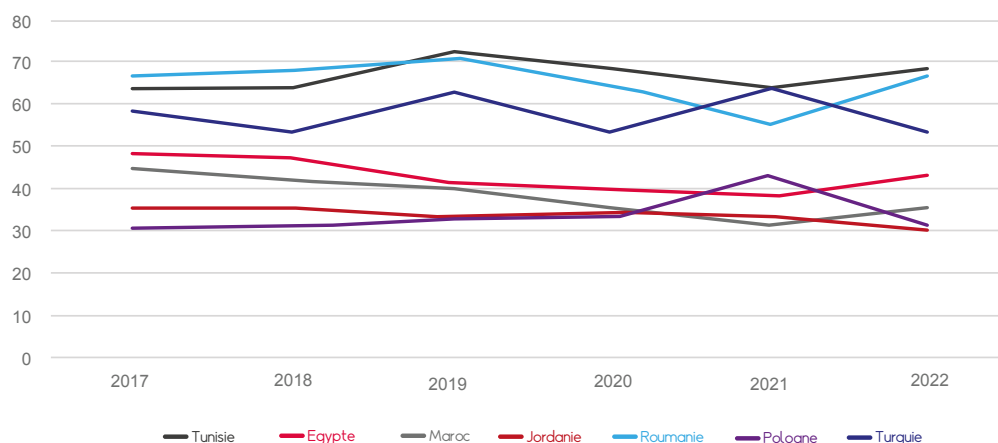
En ce qui concerne l'ouverture aux affaires, la Tunisie a progressé de 5 places, indiquant une amélioration des conditions favorables aux investissements et aux activités économiques.

Cependant, malgré ces progrès, la Tunisie a également connu des reculs préoccupants dans d'autres sous-classements. Elle a perdu 7 places dans le classement de l'agilité, reflétant des défis dans l'adaptation et la réactivité aux changements économiques et sociaux. De plus, la Tunisie a perdu 3 places dans le classement de l'esprit d'entreprise, indiquant des difficultés potentielles pour stimuler l'innovation et encourager l'entrepreneuriat. La mobilité a également été un domaine problématique, avec une perte de 15 places, ce qui peut refléter des défis en termes de mobilité géographique et d'accessibilité.

Enfin, la Tunisie a subi des reculs dans les classements de l'influence culturelle, du pouvoir et de l'aventure, soulignant des domaines où des améliorations sont nécessaires pour renforcer son influence, son leadership et son attrait touristique.

Ces résultats soulignent la nécessité de poursuivre les efforts pour consolider les domaines où des progrès ont été réalisés, tout en s'attaquant aux défis identifiés pour stimuler la croissance économique, renforcer l'entrepreneuriat et promouvoir une société inclusive et dynamique en Tunisie.

**FIGURE 36. EVOLUTION DU RANG DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DES MEILLEURS PAYS**



Source: Best Country Index Report 2022.

Selon le rapport de classement des meilleurs pays pour l'année 2022, la Tunisie se positionne en 9ème rang pour la zone MENA. L'Égypte en 4ème avec le 35ème rang à l'échelle mondiale. Le Maroc 6ème rang avec le 43ème place à l'échelle mondiale. La Jordanie est à la 7ème position par rapport aux pays Arabe et 66ème à l'échelle mondiale.

## 8. AFRICAN TECH ECOSYSTEMS OF THE FUTURE 2023

African Tech Ecosystems of the Future a classé 17 pays africains qui comptent plus de 50 start-ups, avec un investissement total supérieur à 500000 \$ au titre des années 2019 et 2020 et disposant de plus de 9 pôles technologiques.

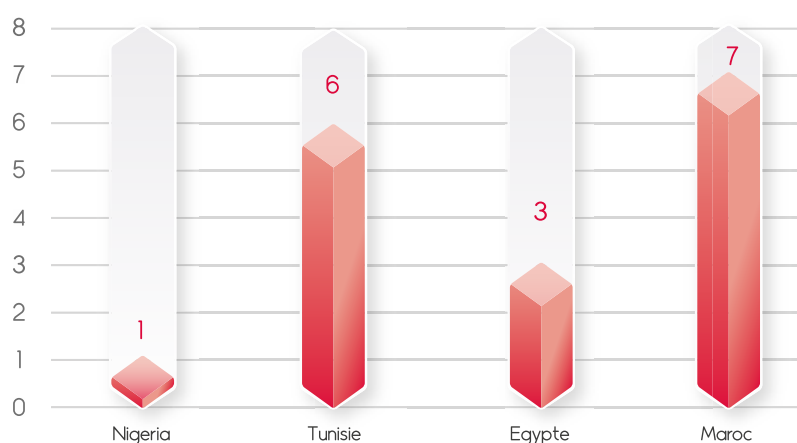
L'indicateur global est obtenu en calculant le score de chaque pays au niveau des 7 sous indicateurs suivants : « Potentiel économique », « Convivialité des affaires », « Capital humain et mode de vie », « Coûts relatifs aux affaires », « Connectivité », « Stratégies relatives aux IDE » et « Statut des Startups ». Le rapport « African Tech Ecosystems of

the Future 2023 » a identifié six grands écosystèmes technologiques en Afrique. Le premier est le « Big 4 », qui comprend le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, et nous pourrions également inclure le Sénégal et la Tunisie - les deux premiers pays à adopter une loi sur les start-ups en Afrique - en tant que régions leaders pour la croissance des start-ups africaines.

La Tunisie était en plein essor en 2022. En obtenant 0,55 points dans l'indice de l'écosystème des startups, selon les données fournies par Startup Blink, la Tunisie a acquis l'un des scores totaux les plus élevés en Afrique. De plus, la ville de Tunis s'est classée parmi les principales villes pour les startups sur le continent africain, selon le score commercial qui mesure la performance du milieu des affaires et économique. De nombreux facteurs ont contribué au succès de l'écosystème local cette année, notamment la croissance indéniable du nombre de startups. En fait, la Tunisie a terminé l'année 2022 avec 822 startups labellisées<sup>1</sup>.

Prévisions clés pour 2023 et au-delà pour les investissements dans les startups technologiques africaines.

**FIGURE 37. BENCHMARK SELON LE RANG- AFRICAN TECH ECOSYSTEMS OF THE FUTURE 2023**



Source: Rapport African Tech Ecosystems of the future 2023.

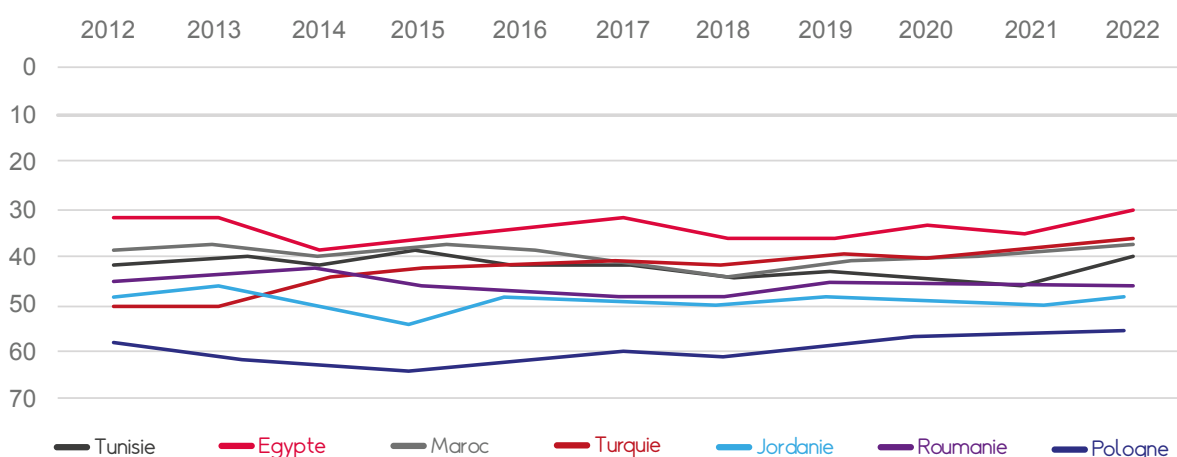
## 9. INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2022

L'Indice de Perception de la Corruption (IPC) est un indice utilisé pour évaluer le niveau perçu de la corruption dans différents pays du monde. Il est publié annuellement par Transparency International. Les scores de l'IPC sont basés sur des évaluations et des enquêtes menées auprès d'experts en corruption, de spécialistes des affaires, et d'autres sources d'informations pertinentes. L'IPC classe 180 pays et territoires sur une échelle qui va de zéro (0 = forte corruption) à cent (100 = aucune corruption), en

fonction du degré de perception de la corruption dans le secteur public.

Pour la onzième année consécutive, la moyenne mondiale de l'IPC reste inchangée à 43/100 et plus des deux tiers des 180 pays font face à de sérieux problèmes de corruption dans le secteur public, affichant un score inférieur à 50. Les trois mêmes pays caracolent toujours en tête des plus vertueux : le Danemark avec un IPC de 90, suivi par la Finlande et la Nouvelle-Zélande à 87. A l'opposé, la Somalie, la Syrie et le Soudan du Sud, trois pays impliqués dans des conflits de longue date, ferment ce classement.

**FIGURE 38. EVOLUTION DU SCORE DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION**



Source : Transparency international

Avec un score d'Indice de perception de la corruption (IPC) de 40/100, la Tunisie occupe la 85e place à l'échelle mondiale, perdant ainsi 4 points par rapport à 2021. La Tunisie arrive en 8e position dans la région MENA, précédée par les Emirats Arabes Unis (27e), le Qatar (40e), l'Arabie Saoudite (54e), la Jordanie (61e), le Bahreïn et le Sultanat d'Oman (69e) et le Koweït (77e). En revanche, la Tunisie devance le Maroc (94e), la Turquie

(101e), l'Egypte (130e) et la Libye (171e).

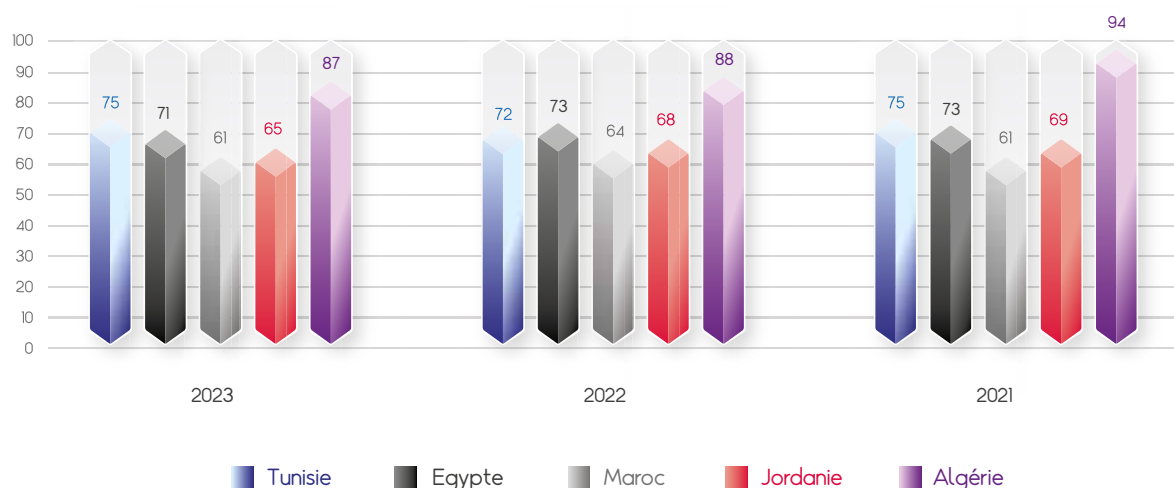
## 10. CHANDLER INDEX DE LA BONNE GOUVERNANCE 2022

L'Institut Chandler de la Gouvernance de Singapour a publié son rapport annuel 2023 sur la gouvernance mondiale, couvrant 104 pays et utilisant l'Indicateur de la Bonne Gouvernance (IBG). L'IBG évalue la qualité de l'action gouvernementale à travers sept piliers et 34 sous-indicateurs.

Les sept piliers sont les suivants : leadership et prospective, Législation et transparence, Solidité des institutions, Solvabilité financière, Attractivité économique, influence globale et Cohésion sociale. Dans un contexte mondial difficile, les classements de l'Index de la Bonne Gouvernance 2023 ont révélé des changements majeurs. Singapour a surpassé la Finlande et la Suisse pour devenir le meilleur performer, mettant ainsi en avant les

tendances mondiales émergentes. Les pays d'Europe du Nord dominant ensuite le haut du classement, avec la Nouvelle-Zélande se positionnant à la dixième place. Parmi les autres mouvements notables, on retrouve les États-Unis (gagnant quatre places pour atteindre la 14e position), les Émirats arabes unis (gagnant quatre places pour atteindre la 20e position) et le Vietnam (gagnant sept places pour se classer 49e).

**FIGURE 39. EVOLUTION DU CLASSEMENT DE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS SELON L'INDICE DE LA BONNE GOUVERNANCE ENTRE 2021 ET 2022**



Source : Rapport sur la gouvernance mondiale de l'institut Chandler, 2021, 2022 et 2023.

La Tunisie occupe la **75<sup>ème</sup> position** parmi 104 pays (se classant ainsi 6ème parmi les nations africaines). Elle a régressé de 3 places par rapport à son classement dans l'édition de 2022. Son recul est expliqué notamment par rapport au pilier solvabilité

financière (84ème) et par rapport au pilier attractivité économique (89ème). Elle se classe 6ème pays Africain derrière notamment le Maroc 61ème et l'Égypte en 71ème position.



# 04

## **REFORMES DU CLIMAT DES AFFAIRES : PERCEPTION ET POLITIQUES PUBLIQUES**

## INTRODUCTION

Ce chapitre met en évidence les initiatives majeures entreprises par les autorités publiques en partenariat avec le secteur privé afin d'améliorer le climat des affaires durant l'année 2022. Il se concentre également sur la perception des acteurs privés quant à l'impact des réformes sur les différents aspects de l'environnement des affaires en Tunisie.

### 1. LES PRINCIPALES RÉFORMES RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

La Tunisie a entrepris un programme national de réformes dans le but d'améliorer le climat des affaires dans le pays. Dans le cadre de cette initiative, une stratégie nationale a été mise en place pour favoriser un environnement propice à l'investissement. En s'engageant dans ce programme de réformes, la Tunisie reconnaît l'importance de créer un environnement favorable à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat. En améliorant le climat des affaires, le pays cherche à attirer des investissements nationaux et étrangers, à stimuler la croissance économique, à créer des emplois et à favoriser le développement durable.

#### 1.1. LA STRATÉGIE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN TUNISIE (2023-2025)

La stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires en Tunisie (2023-2025) est une composante essentielle du programme national de réformes et du Plan de développement 2023-2025 du pays. Cette stratégie vise à créer un environnement favorable à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat en mettant en place des mesures concrètes et ciblées.

**La stratégie se compose de 229 mesures spécifiques qui sont réparties en 13 thématiques clés et 34 axes d'action.**

Ces mesures sont conçues pour adresser les obstacles et les défis rencontrés par les entreprises en Tunisie et pour promouvoir un climat des affaires attractif et compétitif.

La mise en œuvre de la stratégie est prévue en trois vagues successives, s'étalant sur la période 2022-2025. Cela permettra de suivre une approche progressive et itérative pour mettre en place les réformes nécessaires. Chaque vague d'implémentation se concentrera sur un ensemble spécifique de mesures et d'objectifs, en tenant compte des priorités et des capacités du pays.

**L'objectif global de la stratégie est d'atteindre 94 objectifs définis pour améliorer le climat des affaires en Tunisie.**

Ces objectifs sont axés sur divers aspects tels que la simplification des procédures administratives, la promotion de l'entrepreneuriat, la réduction des coûts et des délais pour la création d'entreprises, l'amélioration de la gouvernance économique, la promotion de l'innovation et de la recherche, l'amélioration de l'accès au financement, la facilitation du commerce international, et bien d'autres encore.

La stratégie d'environnement des affaires se compose de **13 mesures** clés issues du dialogue public-privé :

- **Création d'entreprise** : mise en place d'un cadre efficace et attractif pour faciliter la création d'entreprises, avec un soutien financier complet et inclusif.
- **Propriété foncière** : optimisation de l'utilisation des terres pour faciliter l'accès tout en résolvant les litiges fonciers.
- **Services des collectivités locales** : développement de collectivités locales axées sur leurs priorités, offrant des services fiables et une gestion urbaine inclusive, en encourageant les partenariats public-privé.
- **Liberté d'investir** : suppression progressive des autorisations d'investissement conformément à l'article 4 de la loi d'investissement 71-2016.

- **Services financiers:** mise en place de services financiers compétitifs, inclusifs et alignés sur les pratiques internationales, incluant les services bancaires et d'investissement en capital.

- **Employabilité :** développement d'un capital humain employable, favorisant un marché du travail inclusif et formel.

- **Commerce transfrontalier et logistique:** promotion d'un commerce transfrontalier fluide, inclusif et durable, reposant sur une logistique performante.

- **Marchés publics :** mise en place de marchés publics bien structurés favorisant l'égalité et la transparence.

- **Taxes et incitations :** adoption de mesures fiscales et incitatives équitables, simplifiées et digitalisées, offrant un service efficace aux contribuables et au trésor public.

- **Réglementation des changes :** établissement d'une réglementation des changes stable et inclusive, permettant aux banques de soutenir et d'accompagner les investisseurs nationaux sur la scène internationale.

- **Résolution des différends :** amélioration de la structure judiciaire et des procédures, permettant une résolution claire, pertinente et efficace des différends. Une démarche de suivi de l'implémentation du plan National des réformes, dont figurent les réformes relatives à l'Amélioration du Climat des Affaires, a été adoptée le 19 avril 2023 par un CMR.

La phase d'implémentation, a démarré au T3/2022 et les travaux de mise en place des mesures continuent à des degrés différents.

En adoptant cette stratégie nationale, la Tunisie démontre son engagement à mettre en œuvre des réformes structurelles ambitieuses et à créer un environnement favorable à l'investissement et à la croissance économique. La mise en œuvre efficace de

la stratégie nécessitera une coordination et une collaboration étroites entre les autorités publiques, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes pour assurer le succès de ces réformes et réaliser les objectifs fixés.

## 1.2. LA STRATEGIE INDUSTRIELLE ET D'INNOVATION A L'HORIZON 2035

---

La stratégie industrielle et d'innovation de la Tunisie pour 2035 vise à renforcer la structure productive du pays et à le positionner en tant qu'espace attractif d'investissement et de coproduction avec des industriels nationaux et internationaux. Elle repose sur le développement de l'industrie tunisienne en utilisant ses propres ressources et capacités, ainsi que sur la coopération entre le monde économique et l'administration. Les nouvelles technologies, les connaissances et la science jouent un rôle clé dans cette stratégie, qui se décline en deux horizons : court terme (jusqu'en 2025) et long terme (2035).

### **Une nouvelle approche et initiative relative à la conception et mise en place d'une nouvelle Stratégie de l'innovation:**

Le gouvernement a lancé une nouvelle initiative et approche visant à concevoir et mettre en place une stratégie d'innovation en Tunisie, dans le but de concrétiser les objectifs majeurs de la vision Tunisie 2035. Cette stratégie se concentre sur deux axes principaux : **l'économie du savoir** en tant que moteur d'innovation et de renouvellement, ainsi qu'**une économie compétitive diversifiée qui soutient l'initiative privée**.

L'orientation pour l'élaboration de cette nouvelle stratégie d'innovation a été proposée lors des premières assises de l'innovation, qui se sont déroulées en novembre 2022 sous le haut patronage de Madame la Cheffe du Gouvernement. Les résultats de ces assises ont été validés par le gouvernement lors du Conseil Ministériel du 27 décembre 2022.

La stratégie d'innovation repose sur quatre piliers clés :

- **Une nouvelle gouvernance publique/privée** : Il s'agit de mettre en place une gouvernance favorisant la collaboration entre les acteurs publics et privés pour définir les orientations et les priorités en matière d'innovation.

- **Des mesures transverses et une nouvelle loi sur l'innovation** : Pour dynamiser l'écosystème de l'innovation, des mesures transverses seront prises, y compris l'élaboration d'une nouvelle loi globale sur l'innovation (l'Innovation Act/StartupAct2.0).

- **Un fonds national dédié au financement de l'innovation** : La stratégie prévoit la création d'un fonds national spécialement dédié au financement des initiatives innovantes, afin de soutenir leur développement et leur mise en œuvre.

- **Des initiatives, mesures, projets et programmes sectoriels** : La stratégie inclura des initiatives, mesures, projets et programmes spécifiques dans différents secteurs économiques, visant à promouvoir l'innovation et à favoriser son intégration dans ces domaines.

Ces quatre piliers constituent le socle de la nouvelle Stratégie de l'innovation en Tunisie, qui vise à stimuler la croissance économique, la compétitivité et la diversification de l'économie tunisienne à travers l'innovation.

### 1.3. LOI DES FINANCES 2023 -PRINCIPALES MESURES FISCALES ET BUDGETAIRES

La loi de finances 2023 de la Tunisie, promulguée le 30 décembre 2022, comprend des mesures fiscales et budgétaires visant à soutenir les particuliers et les entreprises, ainsi que des dispositifs d'aide pour faire face à la crise sanitaire et économique. Elle s'inscrit dans le cadre du plan de relance économique et social 2023-2025, qui vise à stimuler la croissance, l'emploi, l'investissement et la compétitivité.

Voici quelques-unes des principales mesures fiscales et budgétaires de la loi de finances 2023 de la Tunisie :

- **Unification du taux de l'impôt sur les sociétés (Art. 40)** : Le taux de l'impôt sur les sociétés est relevé de 10 à 15%, aux bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2023, pour :

- Les établissements sanitaires et hospitaliers privés y compris les établissements de santé off-shore ;
- Les établissements d'éducation et d'enseignement privé ;
- Les établissements de formation professionnelle et de recherche scientifique ;
- Les projets d'hébergement universitaire privé.

La suppression de la déduction des 2/3 des revenus provenant de ces activités chez les personnes physiques.

- **Encouragement au financement des dépenses de la recherche et le développement (Art. 27)** : Octroi, sous certaines conditions aux entreprises d'une déduction supplémentaire fixée à 50% au titre des frais de recherche et développement engagés dans le cadre de conventions conclues avec des établissements publics de recherche scientifique ou d'enseignement supérieur, avec le relèvement de la limite déductible de 200 000 D (Art. 21 loi de finances 2022) à 400 000 D pour les dépenses de recherche et de développement engagées par l'entreprise dans le domaine de l'Économie Verte et du Développement Durable. Et une déduction de 50% des dépenses d'innovation engagées dans la limite de 400 000 D/an.

Un décret fixera les conditions de déduction.

- **Encouragement des reprises et des restructurations des entreprises : (Art 32)** Possibilité pour les SICAR et les sociétés de gestion des FCPR d'employer les fonds dont elles disposent et ayant permis aux investisseurs le bénéfice des avantages fiscaux dans la reprise ou de la restructuration des entreprises intervenant jusqu'à fin 2024.

- La prorogation du régime fiscal préférentiel pour les start-ups jusqu'au 31 décembre 2025.

- La création d'un crédit d'impôt pour la transition énergétique et écologique.

- Les projets d'intérêt national cédés à partir du 1er janvier 2023, continuent à bénéficier des avantages fiscaux acquis lors de la constitution. (Art. 33) .

- Le délai de restitution du report de la TVA provenant de l'activité courante et figurant sur 3 déclarations mensuelles consécutives, est ramené de 120 jours à 90 jours. Aussi, le délai de restitution de la TVA au titre des investissements directs et des investissements de mise à niveau, est ramené à 21 jours au lieu de 30 jours. (Art. 34).

- Réduction des droits de douane à 10% et la TVA à l'importation à 7% pour les appareils de recharge des voitures électriques.

- Institution d'un droit sur l'exportation de certaines ressources naturelles (Art. 26):
  - 100 D / tonne pour le sable silice ;
  - 250 D / tonne pour le marbre et autres pierres naturelles.

#### **1.4. DECRET-LOI N° 2022-68 DU 19 OCTOBRE 2022, EDICTANT DES DISPOSITIONS SPECIALES POUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA REALISATION DES PROJETS PUBLICS ET PRIVES.**

Le décret-loi n° 2022-68 du 19 octobre 2022 vise à relancer l'économie, restaurer la croissance, stimuler l'investissement, préserver les institutions et les postes d'emploi et améliorer le climat des affaires, en réponse aux circonstances exceptionnelles de l'économie nationale et mondiale.

En outre, ce nouveau décret-loi vise à stimuler l'investissement dans divers secteurs:

##### **A. Projets public-privé et énergies renouvelables :**

- Simplification des procédures pour les projets public-privé.

- Autorisation de réalisation de projets d'énergies renouvelables sur des terrains privés et publics.

- Élargissement du champ des terres agricoles pour les projets d'énergies renouvelables.

- Prise en charge des dépenses de raccordement des unités de production d'énergies renouvelables au réseau national d'électricité.

##### **B. Investissements agricoles, industriels, infrastructures, technologie et logistique :**

- Suppression de la limite maximale de la contribution étrangère dans les entreprises agricoles en location (passage de 66% à 100%).

- Création de zones industrielles intégrées pour faciliter l'implantation de projets industriels.

- Autorisation de construction avant l'achèvement des travaux d'aménagement des zones industrielles.

- Possibilité de maintenance et de réhabilitation des zones industrielles par l'agence foncière industrielle.

- Suspension exceptionnelle des procédures de déchéance pour les promoteurs industriels ayant avancé dans leurs projets.

- Les projets industriels implantés sur des terres agricoles avant le décret-loi de 2022 peuvent être régularisés en changeant la vocation des terres, selon des critères fixés par les ministres de l'Agriculture, de l'Industrie et de l'Urbanisme. La liste des projets concernés est établie par l'Instance tunisienne de l'investissement (TIA) et approuvée par le Conseil supérieur de l'investissement.

##### **C. Investissement dans le logement et l'immobilier :**

- Autorisation d'acquisition de logements par des investisseurs étrangers.

- Création de zones urbaines intégrées pour répondre aux besoins de logement.

#### **D. Dispositions horizontales pour la relance de l'investissement :**

- Incitations financières et fiscales pour les projets d'intérêt national.

- Possibilité d'obtenir une carte de séjour pour les investisseurs étrangers de 5 à 10 ans.

- Encouragement de la transmission des projets en maintenant les incitations financières.

- Création auprès du ministre chargé de l'investissement la fonction du médiateur de l'investissement.

Ces mesures visent à améliorer l'efficacité de l'exécution des projets publics et privés et à stimuler l'investissement dans l'économie tunisienne.

### **1.5. LE DECRET-LOI N° 2022-67 DU 19 OCTOBRE 2022 RELATIVE AU TAUX D'INTERET EXCESSIFS, PREVOIT DES AMENDES POUR LES PRETEURS A DES TAUX D'INTERETS EXCESSIFS.**

Le Décret-loi n° 2022-67 du 19 octobre 2022, modifiant et complétant la loi n° 99-64 du 15 juillet 1999 relative au taux d'intérêt excessif, a été publié dans le Journal Officiel de la République tunisienne (JORT) paru le 21 octobre 2022. Il prévoit des amendes pour les prêteurs qui offrent des prêts à des taux d'intérêt excessifs.

- Un prêt est considéré comme excessif lorsque son taux d'intérêt effectif global dépasse le taux d'intérêt moyen pratiqué par les banques et établissements financiers au cours du semestre précédent, avec une marge définie par décret selon les catégories de financements et de bénéficiaires. Cette définition s'applique également aux financements bancaires islamiques.

- Si le taux de prêt ou de financement n'est pas mentionné, le taux d'intérêt moyen et le taux de profit moyen pratiqués au cours du semestre précédent sont pris en compte,

et le prêteur ou le pourvoyeur de fonds est passible d'une amende allant de 5 000 à 30 000 dinars.

- Celui qui accorde un prêt à un taux d'intérêt excessif ou un financement à un taux de profit excessif est passible d'une amende allant de 30 000 à 100 000 dinars.

### **1.6. CROWDFUNDING**

Les décrets d'application relatifs à l'investissement en valeurs mobilières, à l'activité de prêts, ainsi qu'aux dons et libéralités, ont été publiés au Journal officiel du 21 octobre 2022 à la suite de l'adoption de la loi n°2020-37 du 6 août 2020, qui a introduit le Crowdfunding en Tunisie.

- Décret n° 2022-765 du 19 octobre 2022, portant réglementation de l'activité de « Crowdfunding » en investissement dans des valeurs mobilières.

- Décret n° 2022-766 du 19 octobre 2022, portant organisation de l'activité de « Crowdfunding » en prêts.

- Décret n° 2022-767 du 19 octobre 2022 portant organisation de l'activité de « Crowdfunding » en dons et libéralités.

### **1.7. LE PROCESSUS DE REDUCTION DES AUTORISATIONS**

Des travaux ont été menés au cours de l'année 2022 pour libéraliser davantage l'initiative privée et réduire les restrictions qui entravent l'investissement en publiant une deuxième liste d'autorisations qui ont été supprimées (25 autorisations) conformément au décret présidentiel n° 317 de 2022.

En matière d'information à l'investisseur et de dématérialisation des services, des travaux ont été lancés sur la plateforme numérique «Accès au Marché» [www.market-access.gov.tn/fr](http://www.market-access.gov.tn/fr), qui fournit une base de données actualisée sur les autorisations d'exercer des activités, les autorisations administratives, les cahiers des charges et toutes les conditions, procédures et délais liés à la délivrance des licences.

Dans le cadre d'un travail participatif, un projet d'arrêté relatif à la révision et au complément de l'arrêté gouvernemental n° 417 de 2018 a été préparé pour supprimer une troisième liste des autorisations pour l'exercice d'activités économiques et des autorisations administratives pour la réalisation d'un projet.

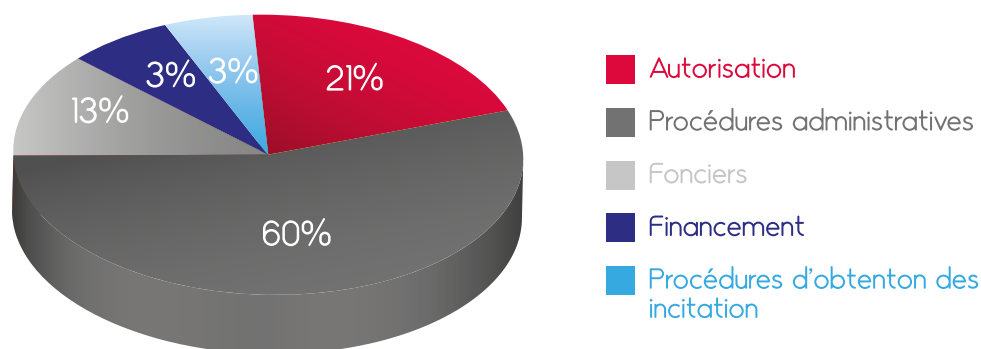
## 2. PERCEPTION ET EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES

### → TIA

Le rapport d'activité de la TIA a mis en évidence, à travers les requêtes

des investisseurs, que les principales entraves rencontrées par les investisseurs sont principalement **les procédures administratives, représentant 60 % de l'ensemble des requêtes**. Ensuite, **les autorisations qui constituent 21 % des requêtes**, suivies **des problèmes fonciers avec 13 %**. Il convient de noter que ces requêtes ont été traitées en coordination avec les départements concernés, par le biais de la tenue de séances de travail visant à examiner les demandes soumises. Ces demandes nécessitaient la participation de plusieurs administrations afin de trouver des solutions aux problèmes soulevés. La TIA a procédé au traitement de **198 requêtes** jusqu'à fin 2022.

FIGURE 40. REPARTITION DES REQUETES PAR DOMAINE



Source : TIA

### → Conseil stratégique TIA

Le déroulé des sessions du conseil stratégique a mis en exergue notamment les aspects suivants :

- **Le constat de l'abondance des législations afférentes à l'investissement** et le fait qu'ils présentent des contradictions d'où la nécessité d'assainir cet arsenal juridique.
- Le déploiement des mesures de la stratégie d'amélioration de l'environnement des affaires requiert un consensus public avant le dialogue avec le secteur privé.

- L'existence d'un Gap de temps entre l'annonce et l'application qui génère une perte de flux d'investissements notamment le décalage entre la parution des lois afférentes à l'investissement et les décrets d'application qui persiste durant 2022.
- La **multitude des mesures fiscales** instaure une instabilité et la pression fiscale en Tunisie n'est pas concurrentielle.
- Les interventions des banques locales sont insuffisantes dans le financement de l'économie et les lignes de crédits étrangères ne sont pas bien exploitées.

- La nécessité de permettre le transfert de capital à l'étranger sans restriction à l'instar du Maroc
- La nécessité d'adopter une stratégie nationale de relocalisation en préconisant des incitations spécifiques pour quelques niches porteuses à l'instar de l'Egypte et le Maroc
- Assurer une veille concurrentielle sur les événements internationaux importants de l'investissement

## ➡ **Réflexion sur les modalités d'intervention du mécanisme de participation FTI dans le capital**

Dans le contexte des travaux du conseil stratégique de la TIA et en collaboration avec le FTI, une mission a été lancée dans le but de diagnostiquer, évaluer et proposer des améliorations pour le mécanisme de participation au capital défini par le décret n° 2017-389 du 9 mars 2017 relatif aux incitations financières pour les investissements réalisés dans le cadre de la loi sur l'investissement. Cette réforme fait partie des mesures urgentes annoncées par le gouvernement dans le cadre de l'axe d'accès au financement.

### **Objectifs de l'enquête :**

- Analyser les points critiques du mécanisme actuel et identifier les pistes d'amélioration des interventions de ce mécanisme.
- Analyse quantitative du mécanisme de participation sous sa forme FOPRODI, de son impact sur la promotion de l'investissement et des difficultés liées à l'écosystème avec des réflexions sur les possibilités de son amélioration.
- Examen des conditions de participations à travers la convention proposée aux SICAR et Sociétés de Gestion des FCPR et présentations des propositions d'améliorations.

### **Principaux constats :**

- 59 % et 60 % des participations du FOPRODI NP respectivement en montant et en nombre sont réalisées dans les Régions d'intérieur, la même tendance, soit 60 et 68 %, est aussi remarquée dans les participations FOPRODI PME respectivement en montants et en nombre.
- Le segment d'investissement dans lequel agit le FOPRODI est extrêmement à risque.
- Ce mécanisme vient pour partager le risque avec l'écosystème de financement et aussi l'inciter à s'engager de plus en plus dans le financement des NP et PME dans les zones d'intérieur et de développement régional.
- Parmi, les sorties totalement réalisées, 71 % et 67 % concernent les participations FOPRODI respectivement NP et PME qui n'ont pas franchis les délais de 10 ans. Le reste des sorties NP et PME, soit en pourcentage respectivement 29 et 33 %, ont concerné les participations ayant les délais qui dépassent 11 ans et qui dépassent même les 15 ans.
- La situation des projets financés par les participations FOPRODI NP PME selon leurs états et leurs âges, fait dégager que 37 % et 26 % de ces projets respectivement en nombre et en valeurs sont en arrêt définitif.
- Le FTI ne devrait pas lier sa rémunération à un taux fixe, assimilé à un taux d'intérêt, la période de 12 ans est assez longue surtout que tout au long de cette période, il est exigé à la SICAR ou à la Société de Gestion des FCPR, d'accompagner la participation FTI jusqu'à sa rétrocession totale.

- Plusieurs projets d'impact sur le développement des Régions, se trouvent incapable de pouvoir boucler le financement de leur investissement en l'absence du FTI.

### **Modalités d'intervention proposées :**

Afin de stimuler l'investissement et faciliter l'accès au financement, l'étude propose quatre scénarios : l'amélioration du modèle actuel, le modèle OCA (Obligation convertible en actions), le financement après

la finalisation du schéma de financement, et le financement par la participation au capital et les obligations convertibles en actions. Ces scénarios visent également à permettre à la nouvelle version de la ligne de financement FTI de devenir progressivement autofinancée.

### ➡ **TIA, Enquête de satisfaction des investisseurs vis-à-vis des services de la TIA (2022)**

Dans le but d'améliorer en continu ses services et de renforcer sa visibilité, la TIA a décidé de réaliser une enquête pour l'année 2022. Cette enquête, réalisée par BJKA Consulting avait pour objectif d'évaluer l'évolution de la perception des investisseurs quant au niveau de qualité des services fournis par la TIA.

L'objectif global de cette mission était d'évaluer le niveau de satisfaction d'un échantillon représentatif des bénéficiaires des services de la TIA, afin d'adapter au mieux les services aux besoins des investisseurs.

Ainsi, les principaux résultats de l'enquête, réalisée en février 2023, ont été les suivants:

- Satisfaction globale vis-à-vis de la TIA (en spontané) : 83,3% (stable par rapport à 2021).
- Satisfaction globale vis-à-vis de la TIA (en assisté) : 84,7% (en progression par rapport à 2021).
- Satisfaction des divers services de la TIA : Les services les plus satisfaisants sont: la déclaration d'investissement (88,8%), la demande de carte de séjour (86,7%), la demande de renseignement/requête (85,4%), la demande d'incitations/avantages (84,5%), la constitution juridique de la société (83,3%), la demande de prorogation de délais (77,7%), le conseil en amont (77,4%), la demande d'autorisations (76,3%) et le dépôt d'un projet d'intérêt National (71,9%).

### **Les principales suggestions d'améliorations proposées par les répondants concernent :**

L'accélération des procédures/réduction des délais (16,2%) et plus d'indépendance et de pouvoirs avec les autres intervenants de l'Etat, surtout avec la Douane, le ministère de l'Intérieur et les autres Ministères (14,4%).

### ➡ **CONNECT, MIQYES 2022 - Baromètre de la santé de la PME - Focus sur les femmes cheffes d'entreprises**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT), en partenariat avec le cabinet HLB GSAudit&Advisory et l'institut de sondage One to One, ont dévoilé les résultats de la 6ème édition du MIQYES, le baromètre de la santé des PME tunisiennes. Cette édition a mis l'accent sur les femmes entrepreneures et a mis en lumière leur contribution à l'écosystème économique tunisien. L'enquête, qui a été réalisée durant le premier trimestre 2023, a porté sur 551 entreprises, dont 100 dirigées par des femmes, et a couvert les 24 gouvernorats de la Tunisie.

Ci-après les principaux résultats constatés de l'enquête :

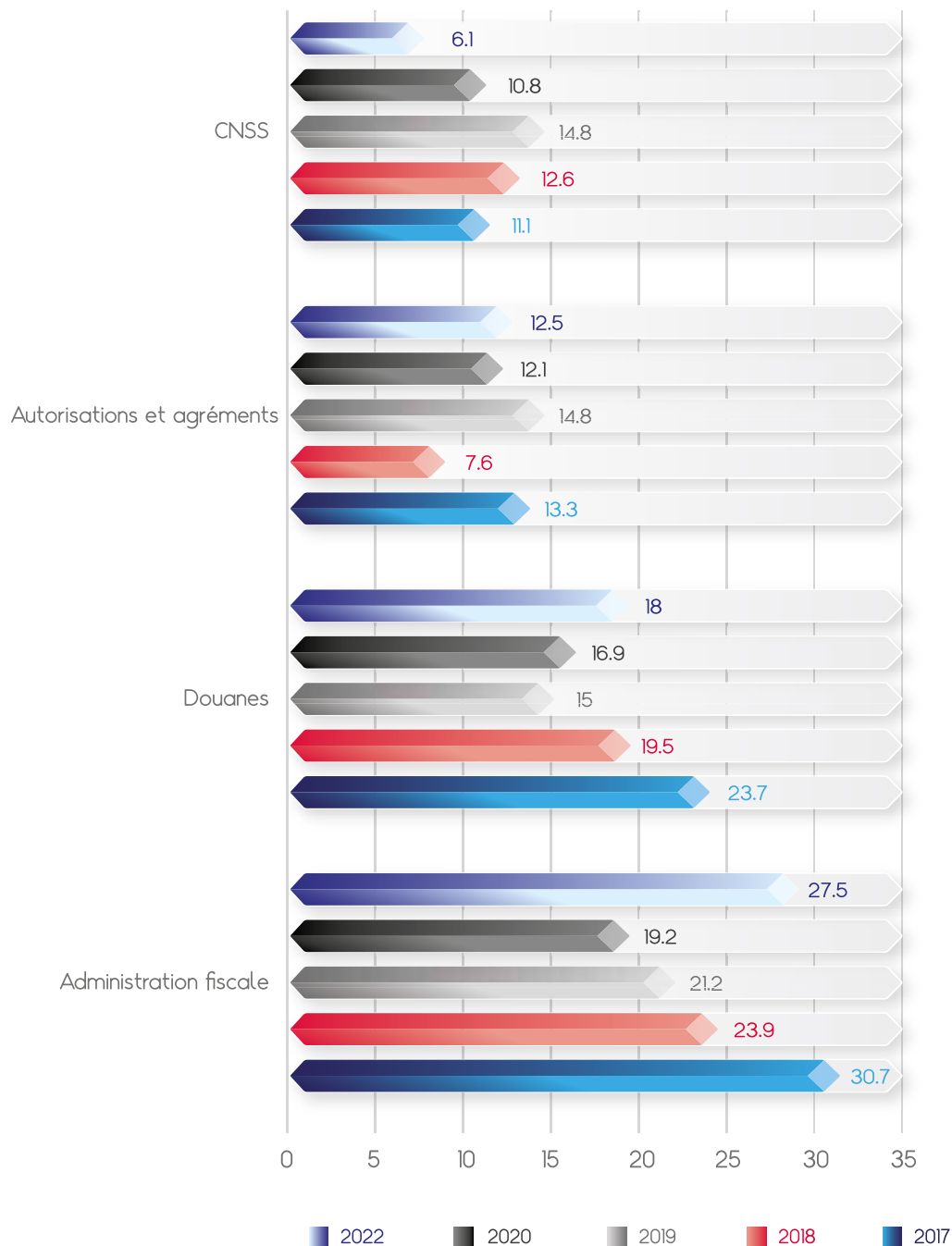
- 36,8% des entreprises interrogées ont connu une relance en 2022, avec une augmentation du chiffre d'affaires annuel par rapport à l'année précédente. Cependant, ces proportions restent inférieures à celles de 2019, où 45,4% des entreprises ont enregistré une amélioration du chiffre d'affaires.
- En 2022, 29% des entreprises ont réalisé des investissements, dont 69% ont été effectués pour une extension d'activité. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2020 (15,5%) et 2019 (36,2%).

- En moyenne, les entreprises ont créé 2,45 emplois nets en 2022. De plus, elles se montrent plutôt optimistes pour l'année 2023, avec un taux de confiance de 63,6%. Ce sentiment est particulièrement

prononcé chez les femmes, avec un taux de confiance de 73%.

- 38,7% des cheffes d'entreprises ont estimé rencontrer plus de difficultés que les hommes à accéder à certains marchés ou à exporter.

**FIGURE 41. TYPES DE BLOCAGE ADMINISTRATIF EN POURCENTAGE**



Source : le baromètre MIQYES ,2023.

- Sur le plan de l'environnement des affaires : l'administration fiscale 27.5% est considérée par les dirigeants de PME comme le principal blocage administratif, suivie par les douanes 18% et l'obtention des autorisations 12.5%.

- 10,4% des femmes cheffes d'entreprises contre seulement 5,7% des dirigeants hommes considèrent la CNSS comme une source de blocages administratifs à leurs activités.

- 36,2% des répondants n'ont pas voulu se prononcer sur leur vécu en 2022 quant à la corruption directe ou indirecte.

- Les femmes cheffes d'entreprises sont légèrement moins confrontées à la corruption que les hommes.

## ➔ La 26ième édition de la Global CEO Survey - Le dirigeant à l'épreuve de la résilience

PwC (PricewaterhouseCoopers) a mené une enquête auprès de 4410 dirigeants dans 105 pays et territoires entre le 4 octobre et le 11 novembre 2022. Les chiffres mondiaux et régionaux du rapport publié sont pondérés en fonction du PIB nominal du pays ou de la région, afin d'assurer que les opinions des PDG soient représentatives de toutes les grandes régions. Les chiffres par secteur et par pays sont basés sur les données non pondérées de l'échantillon complet de 4410 réponses. Elle permet aux dirigeants d'avoir un éclairage sur les challenges qu'ils sont déjà en train de relever, sans pour autant les percevoir dans leur entièreté.

### **Au total, 33 dirigeants tunisiens ont répondu à l'enquête 2022 :**

- 36% d'entre eux dirigent des entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre 50 millions USD et 25 milliards USD.

- 27% d'entre eux dirigent des entreprises présentes sur le marché de la B.V.M.T (la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis).

- 36% dirigent des entreprises ayant un effectif compris entre 500 et 10 000 employés.

Voici les principales conclusions de l'enquête concernant la Tunisie :

- Près d'un dirigeant sur deux en Tunisie (48 %) et quatre sur 10 dans le monde pensent que leur organisation, si elle conserve son fonctionnement actuel, ne sera plus viable à un horizon de 10 ans.

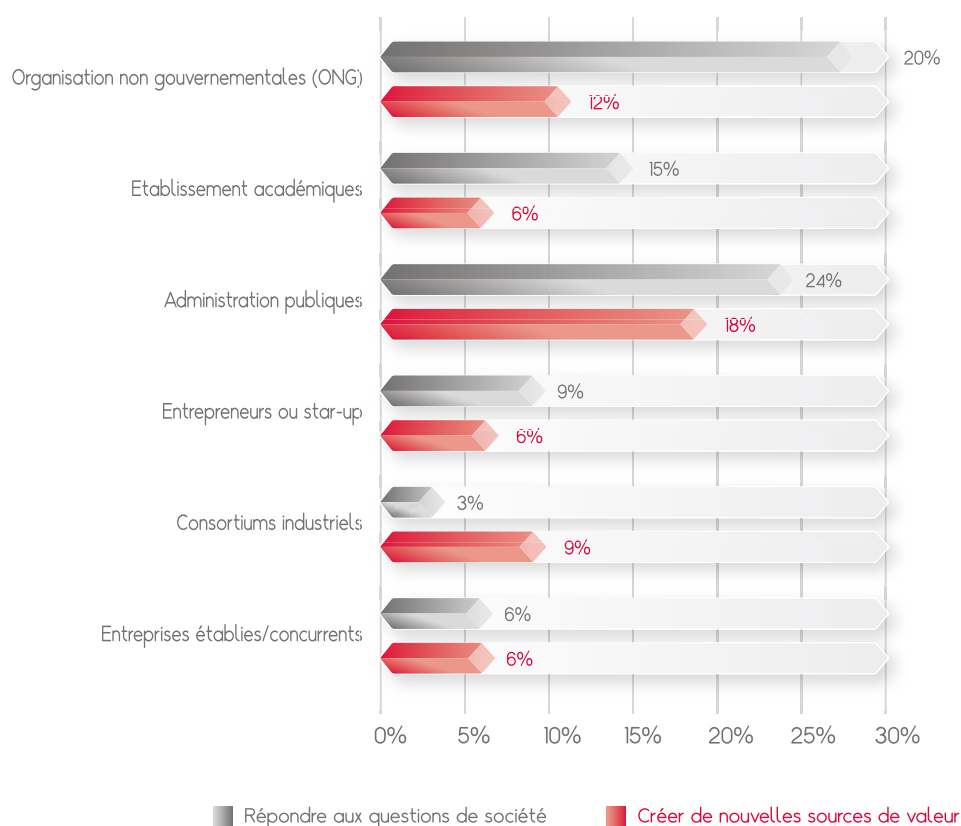
- En Tunisie, 76% des dirigeants positionnent les évolutions réglementaires comme l'élément principal qui impactera la rentabilité de leurs entreprises dans les 10 prochaines années. C'est 23 points de plus que la moyenne des dirigeants dans le monde.

- Les dirigeants tunisiens positionnent la montée en compétences (upskilling) de leurs collaborateurs comme leur investissement prioritaire des 12 prochains mois à 91% soit 19 points au-dessus de leurs homologues dans le monde.

- Les chefs d'entreprises tunisiennes prévoient un impact du risque climatique sur les coûts (9% dans une large ou très large mesure) plus que sur la chaîne d'approvisionnement 15% ou les actifs physiques de l'entreprise 6%. Ils sont plus de 30% à ne pas percevoir l'impact de ce risque sur leurs actifs physiques.

Dans le contexte économique actuel, les entreprises font face à de nombreux défis. Parmi les stratégies explorées pour y faire face, figure la capacité à collaborer au-delà des frontières. Afin d'obtenir un aperçu de ces dynamiques, les PDG ont été interrogés sur la manière dont ils établissent des partenariats, avec qui et dans quel but.

**FIGURE 42. DANS QUELLE MESURE VOTRE ENTREPRISE COLLABORE-T-ELLE AVEC CES DIFFERENTS ACTEURS POUR CREER DE NOUVELLES SOURCES DE VALEUR ?**



Source : CEO Survey 26e édition.

Les réponses des dirigeants d'entreprise révèlent que les entreprises entretiennent un vaste réseau de partenaires, et que ces relations sont principalement établies dans le but de créer de nouvelles sources de valeur. La coopération avec des entreprises concurrentes, également connue sous le nom de coopétition, est une piste de collaboration explorée par 6% des chefs d'entreprise. En Tunisie comme à l'étranger, ces nouvelles formes de collaboration deviennent des pistes intéressantes explorées de manière croissante par les chefs d'entreprises pour relever les défis de l'avenir. Afin de s'engager efficacement dans ces nouvelles formes de collaboration, plusieurs étapes sont requises. Il est nécessaire :

- De cartographier les intérêts des

partenaires clés de l'écosystème,

- D'identifier les compétences, les technologies, les processus et les connaissances que chaque partenaire peut apporter,
- De construire la confiance grâce à la réciprocité,
- Et de cultiver une culture d'entreprise qui encourage et soutient la collaboration.

### ➔ **AT Kearney, 2023 : Indice de confiance des investissements directs étrangers (IDE)**

L'indice de confiance des IDE d'AT Kearney est une enquête annuelle qui évalue l'impact des changements politiques, économiques et réglementaires sur les intentions d'investissement direct étranger des dirigeants

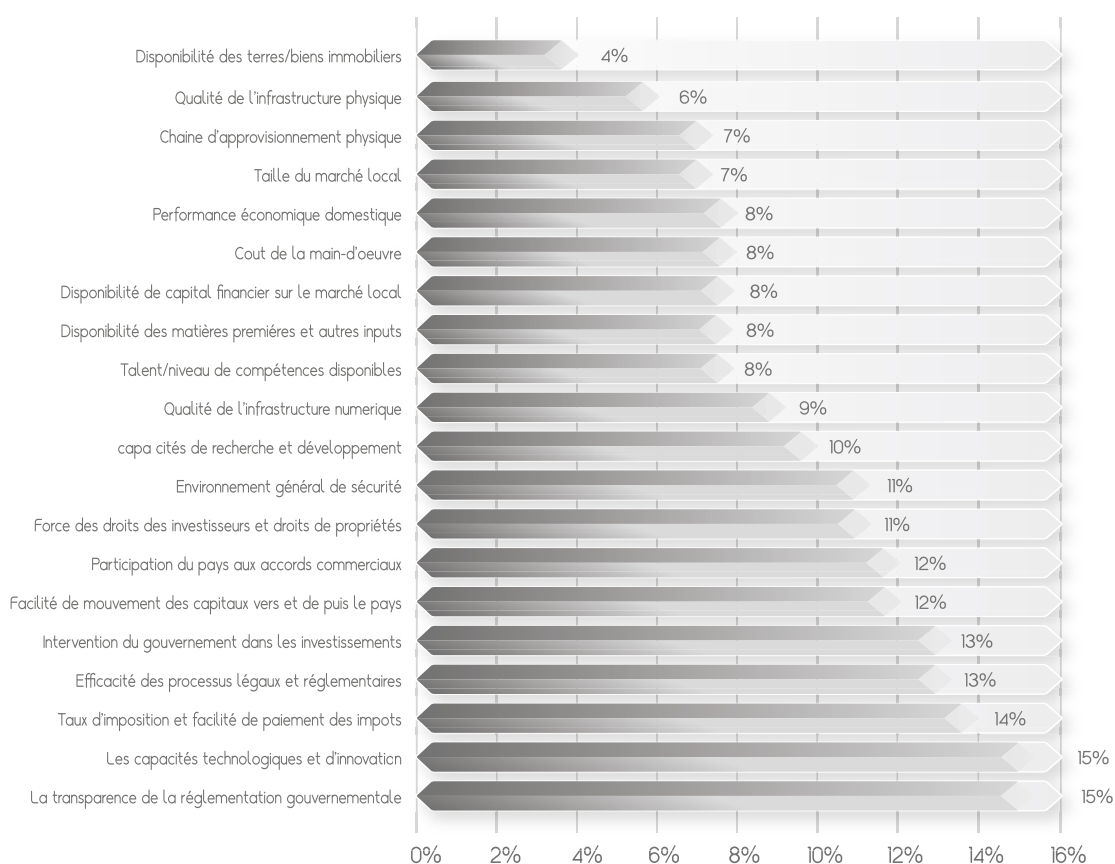
d'entreprise. Cette enquête cible les PDG, les directeurs financiers et autres cadres supérieurs des Global 1000 entreprises. L'indice fournit un classement des 25 premiers pays en termes d'attrait pour les IDE.

Les résultats de l'enquête qui a été réalisé en janvier 2023 :

- Révèlent un optimisme continu des investisseurs. 82 % prévoient d'augmenter leurs IDE dans les trois prochaines années, tandis que 87 % considèrent les IDE comme essentiels à la rentabilité et à la compétitivité de leur entreprise. Bien que le pessimisme ait légèrement augmenté, près des deux tiers des investisseurs (63 %) restent plus optimistes que pessimistes quant à l'économie mondiale.

- Pour la première fois en 25 ans, le FDI Confidence Index présente un classement exclusif des marchés émergents les plus attractifs pour les investisseurs. Les six premières places sont occupées par la Chine, l'Inde, les Émirats arabes unis, le Qatar, la Thaïlande et l'Arabie saoudite, qui sont également les seuls marchés émergents inclus dans le classement mondial. Le Brésil, le Mexique et l'Argentine se distinguent en Amérique latine, occupant respectivement les 7ème, 8ème et 9ème position. L'Asie du Sud-Est connaît également une forte performance, avec la Malaisie, l'Indonésie, les Philippines et le Vietnam occupant les 10èmes à 13ème places.

**FIGURE 43. PARMI LES FACTEURS QUE VOUS AVEZ SELECTIONNES, QUELS SONT LES FACTEURS GLOBAUX LES PLUS IMPORTANTS POUR VOTRE ENTREPRISE LORSQU'IL S'AGIT DE CHOISIR OU EFFECTUER DES INVESTISSEMENTS DIRECTS A L'ETRANGER ?**

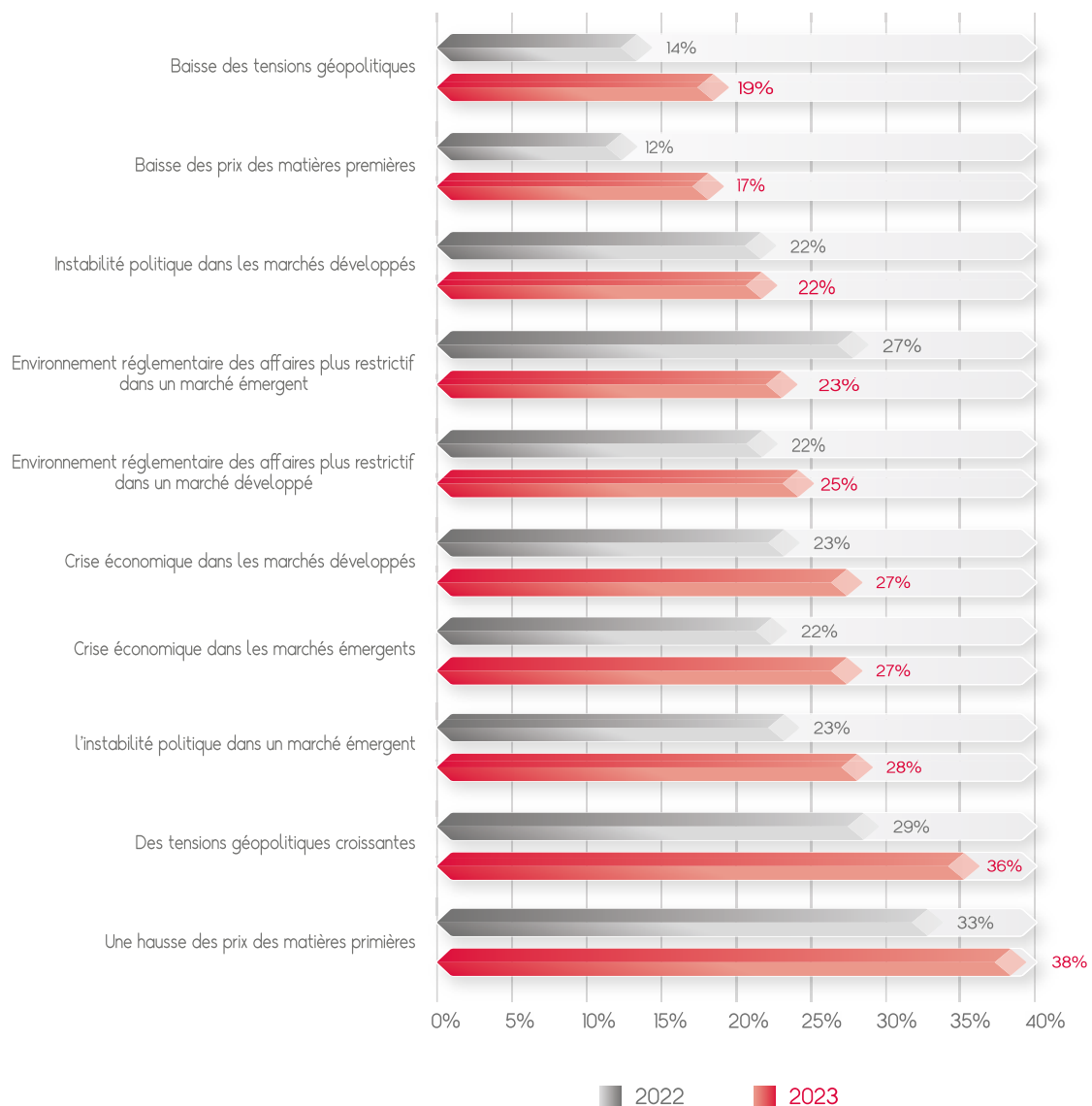


Source: AT Kearney, FDI Confidence Index (2023).

- Les investisseurs maintiennent leur priorité sur la transparence des réglementations gouvernementales, les

capacités technologiques et les taux d'imposition lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

**FIGURE 44. COMMENT LES INVESTISSEURS ENVISAGENT-ILS L'ÉVOLUTION LA PLUS PROBABLE DE LA SITUATION EN 2023.**



Source: AT Kearney, FDI Confidence Index (2022, 2023).

- Les investisseurs perçoivent une hausse des prix des matières premières (38%), des tensions géopolitiques croissantes (36%) et l'instabilité politique (28%) comme les principaux risques probables cette année. Ces préoccupations

sont liées au conflit russo-ukrainien, aux répercussions continues de la pandémie, à la volatilité des prix des matières premières et à l'inflation élevée qui en découle.

- Les résultats de l'enquête indiquent aussi, que la mondialisation continuera d'être

une force majeure dans les investissements directs étrangers dans les années à venir. Une grande majorité des participants 66 % prévoient une augmentation de la mondialisation au cours des trois prochaines années, tandis que seulement 23 % anticipent une diminution.

- Les investisseurs reconnaissent que la mondialisation est en train d'évoluer. Ils croient en ses avantages, mais pensent également qu'une plus grande régionalisation pourrait émerger. De plus, ils soulignent que les gouvernements doivent renforcer leur autonomie pour améliorer la résilience.

En résumé, la reconnaissance des risques économiques mondiaux, l'attente d'une régionalisation croissante et la prise de conscience de la nécessité de renforcer les politiques d'autosuffisance gouvernementale suscitent la prudence dans les perspectives d'investissement. Les investisseurs se préparent également à une mondialisation en évolution, qui coexistera et concurrencera les efforts d'autosuffisance et de résilience.

## **ITCEQ : 22ème enquête annuelle sur le climat des affaires et la compétitivité des entreprises**

L'appréciation du climat des affaires est basée sur la perception que se font les chefs d'entreprise sur l'environnement institutionnel dans lequel ils opèrent. Un indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA) est calculé chaque année. Cet indicateur varie de 0 (perception négative du climat des affaires) à 100 (perception positive du climat des affaires) et son suivi dans le temps permet de voir s'il y a ou non amélioration de la perception portée sur l'environnement des affaires en Tunisie.

La perception des chefs d'entreprise montre que l'environnement des affaires devient plus morose.

Après l'amélioration qu'a connue le baromètre du climat des affaires (IPCA) en 2018, l'indicateur a connu en 2019 un repli qui s'est creusé davantage en 2020 et encore plus en 2022. En effet et pour la seconde fois successive depuis son calcul, l'indicateur synthétique de perception du climat des affaires (IPCA) se situe en dessous de 50/100, avec un score de 45.2/100, contre 48.6/100 en 2020, expression d'une perception plus morose de l'écosystème et de l'environnement des affaires en général.

A l'exception du climat politique et de la situation sécuritaire, les 10 autres domaines ont accusé une baisse de leur indicateur partiel de perception par rapport à 2020.

Les plus fortes baisses sont relevées au niveau du système judiciaire (10,9 points) du financement bancaire (6,4 points), des ressources humaines (6,2 points) et des pratiques dans le marché (4,9 points).

La corruption, le climat politique et le financement bancaire restent les 3 contraintes majeures du climat des affaires. Avec des indicateurs de perception bien en deçà de la moyenne, la corruption (31.4/100), suivie par le climat politique (31.8/100) et le financement bancaire (32.2/100) continuent à se positionner comme les principaux obstacles au développement des affaires.

Le nombre de domaines ayant un score inférieur au seuil symbolique de 50/100 ne cesse d'augmenter au fil du temps.

L'examen de l'évolution des indicateurs spécifiques aux piliers couverts par l'enquête montre qu'en 2018 seul "le climat politique" a enregistré un score inférieur à 50/100. En 2019, le nombre passe à 2 avec l'ajout de "la corruption", puis à 6 en 2020, avec l'entrée de 4 autres domaines à savoir : "le climat social", "le financement bancaire", "les pratiques dans le marché" et "le cadre macro-économique et juridique". En 2022, "la fiscalité et charges sociales", "le système judiciaire" et "les procédures

administratives" rejoignent le groupe des domaines les moins bien perçus pour atteindre le nombre 9, soit les 3/4 des domaines couverts par l'enquête.

**L'infrastructure et les ressources humaines maintiennent leur position comme les domaines les mieux perçus**

Deux domaines se distinguent toujours comme étant des points forts du climat des affaires et ont maintenu leur classement comme étant les mieux perçus. Il s'agit de "l'infrastructure" et des "ressources

humaines" même s'ils cachent certaines insuffisances.

**Des anticipations optimistes sur le moyen et long terme**

Les anticipations des chefs d'entreprises en matière d'emploi et d'investissement dénote un optimisme clair à moyen et long terme, dans la mesure où 65% des entreprises comptent réaliser des investissements et 57% prévoient d'augmenter le nombre de leur personnel.



05

**VEILLE STRATEGIQUE  
SUR L'INVESTISSEMENT**

## INTRODUCTION

Ce chapitre vise à fournir un aperçu des principales orientations et tendances des investissements mondiaux au cours de l'année 2022 et du début de 2023, en mettant l'accent sur les politiques et les réformes en place. L'objectif est de situer l'environnement d'investissement en Tunisie dans un contexte concurrentiel, marqué par les opportunités résultant de la période post-Covid et de la situation en Ukraine. En outre, ce chapitre présente deux études de cas. La première concerne une analyse comparative des politiques d'incitations au développement régional, mettant en parallèle le contexte tunisien. La deuxième étude de cas porte sur la réforme de la licence unique dite aussi dorée, avec les spécificités de chaque expérience.

### 1. TENDANCES MONDIALES EN MATIERE DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT

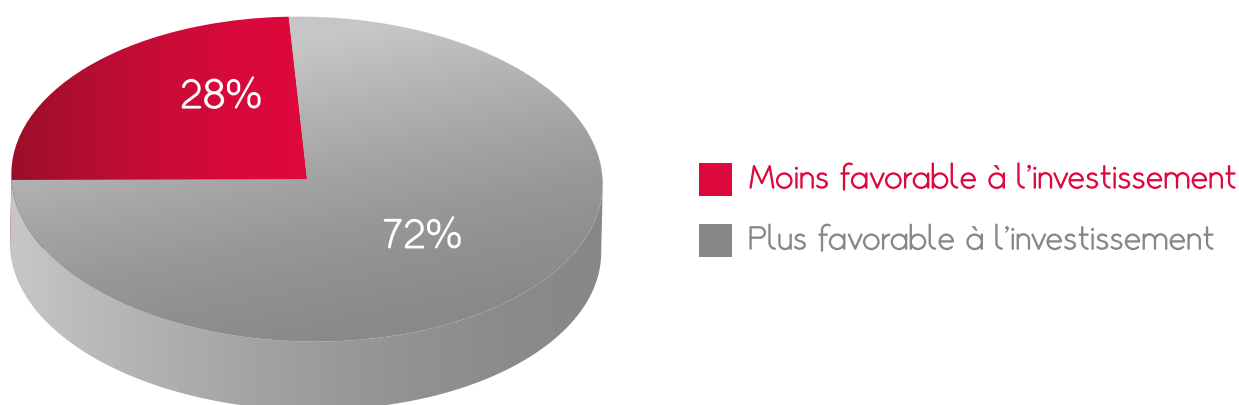
Selon World Investment Report 2023 (UNCTAD). En 2022, **soixante-six pays ont introduit un total de 146 mesures affectant l'investissement**, soit une

augmentation de 35% par rapport à 2021. Le nombre des mesures favorisant l'investissement a presque doublé, passant de 55 à 102, tandis que le nombre des mesures moins favorables à l'investissement sont restées stables.

La part des politiques favorables revient aux niveaux prépandémiques reflétant la reconnaissance par les décideurs de la nécessité de stimuler l'investissement et de promouvoir la croissance économique face aux défis sans précédent posés par les crises mondiales actuelles. Les pays en développement ont continué de donner la priorité à l'attraction des investissements en tant qu'élément clé de leurs stratégies de relance économique et de développement.

**En 2022, les trois quarts des mesures plus favorables à l'investissement ont été adoptées dans les pays en développement.** Pour la première fois depuis la pandémie, la part des mesures d'investissement plus favorables a également augmenté de manière significative dans les pays développés (21%). Les initiatives de facilitation des investissements et les régimes incitatifs pour la promotion des énergies renouvelables et au climat figurent parmi les mesures les plus fréquemment mises en œuvre.

**FIGURE 45. REPARTITION DES POLITIQUES/MESURES D'INVESTISSEMENT EN 2022**



## 1.1. Des nouvelles lois d'investissement dans les pays arabes

### Maroc

La nouvelle charte de l'investissement fixe neuf objectifs, dont la réduction des disparités territoriales. Et, pour atteindre ces objectifs, le dispositif offre un cadre transparent et lisible à l'investisseur structuré autour de trois axes, à savoir : le soutien à l'investissement, l'amélioration du climat des affaires et la gouvernance territorialisée de l'investissement.

- Le soutien à l'investissement : **4 dispositifs sont mis en place** dans le cadre de la nouvelle charte de l'investissement citant en particulier le dispositif principal qui offre des primes allant jusqu'à 30% du montant de l'investissement dont une prime territoriale pour encourager les provinces les moins favorisées ;

- **L'amélioration du climat des affaires** : la nouvelle charte a placé le climat des affaires au centre de ses préoccupations et l'inscrit dans une continuité de mesures transverses en faveur de l'investissement national et régional.

- La gouvernance territorialisée de l'investissement : la gouvernance représente la pierre angulaire de la nouvelle charte de l'investissement. **Elle est unifiée autour d'un département dédié à l'investissement auprès du Chef du gouvernement, d'une Commission nationale de l'investissement pour tous les dispositifs et auprès des Conseils régionaux de l'investissement.**

### Jordanie

La loi n° 21 de 2022 sur l'environnement de l'investissement est entrée en vigueur, elle vise à fournir un environnement favorable aux investissements existants, en plus de créer des conditions attractives pour l'investissement, conformément à la vision de la modernisation économique.

Les principales caractéristiques de la nouvelle loi font référence à l'égalité des investisseurs locaux et étrangers, à la liberté de transfert de capitaux, aux garanties et incitations liées aux investissements à valeur ajoutée (croissance économique, création d'emplois, exportation, transfert de connaissances et de technologie), ainsi qu'à la numérisation et l'automatisation des procédures et des services pour surmonter les obstacles administratifs et procéduraux afin d'encourager l'investissement dans des projets stratégiques et entrepreneuriaux, l'innovation, la recherche et le développement, et créer un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises.

Le secteur industriel a une grande importance selon la nouvelle loi afin d'attirer davantage d'investissements industriels, qui se répercuteront positivement sur l'économie jordanienne, car la loi définit les avantages de l'investissement dans les zones de développement et les zones franches et les exemptions dont ils bénéficient.

La loi traite également de la question du règlement des différends relatifs aux contrats d'investissement par voie d'arbitrage selon des règles convenues, outre la formation de comités d'investissement pour examiner les griefs des investisseurs, la validation des procédures, des formalités et de toute décision émise par les autorités officielles.

### Algérie

La nouvelle loi a pour objet de fixer les règles régissant l'investissement, de définir les droits et obligations des investisseurs et les régimes d'incitation applicables aux investissements dans les activités économiques de production de biens et de services.

Cette nouvelle loi consacre «la liberté d'investir», ainsi que «la transparence et l'égalité dans le traitement des investissements».

Elle a, à cet effet, prévu l'institution d'une Haute commission nationale des recours liés à l'investissement, auprès de la présidence de la République, chargée de statuer sur les

recours introduits par les investisseurs. Le recentrage du rôle du Conseil national de l'investissement (CNI) à la seule mission de proposer la stratégie de l'Etat en matière d'investissement, de veiller à sa cohérence globale et d'évaluer sa mise en œuvre, ainsi que la reconfiguration de l'Agence nationale de développement d'investissement (ANDI), avec une nouvelle dénomination « Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement », en lui accordant le rôle d'un véritable promoteur et accompagnateur des investisseurs en Algérie ainsi qu'à l'étranger, sont également prévus par cette nouvelle loi.

### 1.2. Des mesures restrictives à l'encontre des investissements étrangers de la part des pays développés (FDI screening)

Beaucoup de pays ont introduit des restrictions à la participation étrangère pour protéger des secteurs spécifiques notamment liés à la sécurité nationale et aux technologies: **France, les USA, l'Australie et le Canada et l'Estonie et l'Espagne**.

### 1.3. Des mesures de libéralisation et facilitation de l'accès au marché

- Des pays ont ancré le principe de la licence unique « la licence dorée » à savoir une autorisation unique pour toutes les procédures accordées pour des projets stratégiques dans le but d'accélérer l'activité d'investissement à l'instar de l'Egypte et du Bahreïn
- Des pays ont instauré le concept du couloir vert pour les projets stratégiques philippins, la création de « Voies Vertes » pour les investissements stratégiques. Le décret exécutif n° 18 oblige toutes les agences gouvernementales nationales (NGA) à établir des voies vertes qui accéléreront le processus d'obtention des licences et permis nécessaires pour les investissements.

- Libéralisation totale : les Emirats Arabes Unis ont acté l'ouverture à 100 % de propriété étrangère dans la plupart des secteurs, le gouvernement a approuvé une vaste réforme de son système juridique touchant plus de 40 lois. Les réformes interviennent pendant « l'année du 50e » des Émirats arabes unis et visent à suivre le rythme de ses aspirations en matière de développement.

### 1.4. Des résidences de longue durée pour les investisseurs étrangers

- D'autres pays asiatiques ont introduit le régime de résidence de longue durée pour attirer les investisseurs à l'instar de la Sri Lanka et le Cambodge.

### 1.5. Des incitations fiscales ciblées

- **Nouveau régime d'incitations à l'investissement pour le secteur de la construction automobile** : En Argentine, le nouveau régime offre trois principaux avantages fiscaux aux investisseurs :

- Amortissement accéléré des nouveaux biens d'équipement acquis pour les besoins du projet d'investissement (à effectuer en 3 tranches annuelles).
- Remboursement anticipé de la TVA payée sur les acquisitions de tels biens d'équipement neufs (sous certaines conditions).
- Exonération totale (taux de 0%) des droits d'exportation pour ces produits manufacturés produits par le projet d'investissement, valable jusqu'au 31 décembre 2031.

- Un ensemble d'incitations visant à soutenir les projets d'économie verte en Egypte : des incitations fiscales aux entreprises engagées dans le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables, y compris les projets qui produisent, stockent et exportent de l'hydrogène vert et de l'ammoniac vert.

- Des incitations fiscales et douanières pour les extensions d'investissement en Ethiopie.

## 1.6. Facilitation de l'investissement

- Initiatives innovantes pour attirer davantage d'IDEs aux Emirats Unis  :

- Le lancement de METADAFZ qui vise à fournir aux clients de la zone franche de l'Aéroport de Dubaï une expérience numérique fluide dans le métaverse. METADAFZ permettra aux clients du monde entier d'organiser des réunions via une plateforme virtuelle, offrant une expérience unique et semi réaliste quel que soit l'emplacement

- L'initiative NextGenFDI vise à attirer les entreprises numériques et attirer davantage d'investissements étrangers directs. Il s'agit du premier package intégré pour faciliter la création d'entreprises et offrir des services bancaires, de visa et immobiliers de manière simplifiée grâce à une approche pangouvernementale. L'ensemble

d'incitations comprend des processus d'incorporation rapides et flexibles, des licences accélérées, la délivrance de visas en masse, la facilitation bancaire et des incitations à la location commerciale

- Une nouvelle plateforme d'investissement innovante «Marketplace», qui présente de nouvelles opportunités d'investissement via un portail unique. Dans le cadre du mécanisme de travail de la plateforme, les entreprises, les institutions et les gouvernements peuvent présenter leurs projets et opportunités d'investissement, les secteurs, les lieux, les étapes, les objectifs et le capital nécessaire au projet.

- Un guichet unique pour le secteur énergétique pour toutes les procédures au niveau de l'agence d'investissement en Afrique du Sud.

## 1.7. Des zones économiques spéciales

- **Arabie Saoudite :** 

crée une zone spéciale de logistique intégrée pour attirer les investissements étrangers avec des exonérations fiscales jusqu'à 50 ans et crée 4 autres zones économiques spéciales .

- **Cap-Vert et le Gabon :** 

créent des «Zones économique spéciales pour les technologies».

- **Maroc :** 

**Ouvre une nouvelle zone économique spéciale dans le nord du Pays :** la Zone d'Activités Economiques de Fnideq (ZAEF) a ouvert ses portes aux entreprises, accueillant officiellement la première tournée d'entrepreneurs. Située à une vingtaine de kilomètres du port Tanger Med, la Zone est dotée d'infrastructures et d'équipements répondant aux normes internationales.

## 1.8. Actions promotionnelles de l'investissement

- **Turquie :** 

Un nouveau bureau de l'agence de promotion Turquie aux USA : Le bureau d'investissement est opérationnel aux États Unis avec deux bureaux dirigés par des conseillers nationaux basés à Washington, et à New York.

- **Pologne :** 

lance un nouveau brand pays à vocation économique : l'Agence polonaise pour l'investissement et le commerce PAIH fera la promotion de l'économie nationale en tant que marque. Business Forward sous ce slogan.

- **Chine :** 

lance une campagne de promotion de grande envergure (invest in China) à l'échelle internationale et nationale pour attirer des nouveaux investissements notamment dans 20 activités .

| Réformes / Mesures                     |                                                                                   | Initiatives existantes                           |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Révision /Loi d'investissement         |  | Révision de la loi d'investissement est en cours |
| Résidence de longue durée investisseur |  | Décret-loi 68-2022                               |
| Des incitations spécifiques            |  | En cours                                         |
| Liste négative restreinte              |  | En cours                                         |
| Branding économique                    |  | En cours                                         |

## 2. ETUDE DE CAS BENCHMARK INCITATIONS DEVELOPPEMENT REGIONAL

### Maroc

**Charte investissement 2022**, incitations financières/ 2 zones de développement régional :

- Pour la catégorie A qui compte 36 provinces, la prime est de l'ordre de 10%. La catégorie B, elle, qui englobe 24 provinces, donne accès à une prime territoriale de 15%.
- Exonération totale de l'IS pour les provinces du Sud du Maroc .

### Algérie

#### Loi d'investissement 2022

3 Zones :

Zone des Hauts-Plateaux, du Sud et du Grand Sud /zones dont le développement nécessite un accompagnement particulier de l'Etat / zones disposant de potentialités en ressources naturelles à valoriser.

**Avantages : pour une durée allant de cinq (5) à dix (10) ans, à compter de la date d'entrée en exploitation, de :**

- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ;
- L'exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

La liste des activités non éligibles aux avantages prévus par le «régime des zones», est fixée par voie réglementaire.

### Egypte

Réduction fiscale à hauteur de 50% des coûts d'investissement dans certaines zones de développement régional .

### Jordanie

#### Loi d'investissement 2022

Le Développement régional fait partie des 8 critères pour bénéficier du nouveau dispositif d'incitation notamment (terrains à prix préférentiels, prise en charge des dépenses d'infrastructure extra muros, exonération fiscale en cas d'un minimum de création d'emploi pour les locaux).

### Serbie

5 zones dont une zone « devastated zones » Les principaux avantages sont des prises en charges du coût d'emploi avec un minimum de création d'emplois par zone pendant 2 ans en faveur du secteur industriel et des centres de services .

D'autres primes d'investissement peuvent être accordés :

Ex : zone 4 : 35% du cout de l'emploi (6k EUR max par emplois créés) avec un min de création d'emploi de 20, les projets dans cette zone peuvent bénéficier d'une prime d'investissement à hauteur de 25 % du cout d'investissement.

Zone 5 : 40% du cout de l'emploi (7k EUR max par emplois créés) avec un min de création d'emploi de 10, les projets dans cette zone peuvent bénéficier d'une prime d'investissement à hauteur de 30 % du cout d'investissement .

#### Comparaison avec le contexte Tunisien

- L'approche des primes d'investissement au Maroc est similaire à celle préconisée en Tunisie (2 zones) mais moins importante en termes de taux et il n'y a pas de plafond pour la prime DR, il y a le plafond global pour le cumul des différentes primes.

- L'approche des incitations fiscales en Algérie est similaire à celle préconisée en Tunisie (5 à 10 ans d'exonération d'IS) en plus de l'adoption d'une liste négative exemptée des avantages, cependant l'Algérie présente une 3ème Zone dont les ressources naturelles sont à valoriser.

- L'approche des prises en charge des couts de l'emploi en Serbie a une approche régionale. La Tunisie adopte également ce type d'avantage mais le relie au taux d'encadrement.

- La Tunisie comme la Jordanie adopte l'avantage de la prise en charge de l'infrastructure extra muros.

## CONCLUSIONS :

La Tunisie présente une panoplie d'incitations plus complète que ses concurrents mais n'attire pas beaucoup de projets dans les zones de DR ce qui dénote que le déficit d'attractivité de ces régions est lié plus à des facteurs d'infrastructure, de logistique et de disponibilité du capital humain.

## 3. ETUDE DE CAS LA LICENCE UNIQUE (OU DOREE) : EXPERIENCES COMPAREES

Dans cet exercice, nous analysons les parcours de l'Égypte et de Bahreïn en ce qui concerne la licence unique, connue sous le nom de licence dorée. Nous fournissons une évaluation préliminaire de cette réforme, ainsi que des conclusions et des recommandations pour sa mise en œuvre en Tunisie, dans le but d'encourager les investissements stratégiques.

#### Expérience égyptienne - Idées clés :

- La réforme de la licence d'or a été introduite dans la loi sur l'investissement de 2017 en Égypte.

- La licence dorée permet d'obtenir une autorisation unique pour établir, exploiter et gérer un projet, y compris les permis de construction et l'affectation des terrains nécessaires.

- Les entreprises éligibles pour bénéficier de la licence dorée sont celles qui lancent des projets stratégiques ou nationaux contribuant au développement durable, ainsi que les projets de partenariat public-privé dans divers secteurs.

- Les conditions pour qu'un projet soit considéré comme stratégique ou national incluent des critères tels que l'exportation d'au moins 50 % des produits à l'étranger, le financement en devises étrangères via une banque égyptienne, la réduction des importations et la localisation de l'industrie, entre autres.

- Les domaines et activités éligibles pour la licence dorée comprennent l'industrie, les secteurs des communications et de la technologie de l'information, le secteur de la santé et le secteur du tourisme.

- Les exigences pour l'obtention de la licence dorée comprennent la forme juridique de la société, le capital minimum, la capacité financière, la réalisation de l'étude

de faisabilité du projet, et l'engagement à respecter les réglementations en vigueur.

- Les procédures pour obtenir la licence dorée impliquent la soumission de la demande via une plateforme dédiée, l'examen par un comité supérieur et l'approbation par le Conseil des ministres.

- Jusqu'à présent, 21 licences d'or ont été délivrées en Égypte, dont certaines pour des projets d'hydrogène et des investissements étrangers.

- Des ajustements ont été apportés à la procédure de demande, notamment la suppression de l'exigence de fournir toutes les infrastructures par le propriétaire du projet.

- En mai 2023, l'extension du champ d'application de la licence d'or a été élargie pour inclure les sociétés créées avant l'adoption de la loi sur l'investissement.

#### **Expérience de Bahreïn** - Idées clés :

- Le Royaume de Bahreïn a introduit la licence dorée pour les projets stratégiques en avril 2023, par décision du Conseil des ministres.

- La licence dorée cible les entreprises et institutions qui emploient plus de 500 personnes ou dont l'investissement dépasse 50 millions de dollars américains dans les premières années de leur activité dans le pays.

- Les avantages accordés aux détenteurs de la licence dorée comprennent la priorité dans l'allocation de terrains d'investissement, l'accès prioritaire aux infrastructures et services publics, un soutien spécifique dans les services gouvernementaux tels que l'enregistrement commercial et les permis de

construction, ainsi que l'accès aux services du Fonds de l'emploi et de la Banque de développement de Bahreïn.

- Les détenteurs de la licence dorée bénéficient également d'une coordination intégrée et harmonisée avec les autorités gouvernementales, la désignation d'un responsable de compte du Conseil de développement économique et la possibilité de réviser les lois ou réglementations existantes si nécessaire.

#### **CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS :**

Les conclusions tirées des expériences de l'Égypte et de Bahreïn montrent que le concept de licence unique ou dorée va au-delà de la simple délivrance d'une approbation unique pour les projets. Il offre également des facilités et des incitations qui sont essentielles pour assurer le succès des projets.

L'expérience égyptienne a identifié les secteurs et les activités stratégiques qui sont concernés par la licence, ce qui n'a pas été le cas dans l'expérience de Bahreïn.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale visant à améliorer le climat des affaires, en particulier dans le domaine de la liberté d'investissement. Elle est également en ligne avec la législation en vigueur visant à améliorer le climat d'investissement.

Dans le cas où cette réforme serait mise en place en Tunisie, il est proposé de la limiter, dans une première phase, aux projets d'importance nationale. Cela nécessiterait une mise à jour des conditions actuelles, notamment en ce qui concerne le coût de l'investissement. De plus, il serait également judicieux d'inclure les projets de partenariat public-privé dans cette réforme.



# 06

**LES RECOMMANDATIONS  
POUR L'AMELIORATION  
DE L'ENVIRONNEMENT  
DE L'INVESTISSEMENT**

## INTRODUCTION

Les recommandations présentées dans ce chapitre sont principalement issues de la veille stratégique, du déroulé des sessions du conseil stratégique, ainsi que des doléances du secteur privé local et des chambres mixtes.

### 1. CADRE GLOBAL DE L'INVESTISSEMENT

- Elaborer **un recueil juridique de l'investissement** en vue d'un assainissement du cadre actuel, identifier les éventuelles contradictions et les éradiquer en conséquence.
- **Répercuter le cadre CRE** (Conduite responsable de l'entreprise) dans les législations afférentes à l'investissement.

### 2. L'ACCÈS AU MARCHÉ

Instaurer **le principe de l'autorisation unique** et le contextualiser aux exigences nationales en se basant sur les principes suivants :

- Ciblage précis des projets, en premier lieu les projets d'intérêt national .
- Procédures simplifiées (Guide promulgué par arrêté) .
- Rapidité d'octroi (délais précis) .
- Branding de l'autorisation pour un effet attractif (Premium Licence) .

### 3. LES SERVICES À L'INVESTISSEUR

- Déployer **le metaverse au sein des structures chargées de l'investissement**, des zones franches et des pôles technologiques afin de faciliter les réunions de networking avec les potentiels investisseurs.

- Déployer **la cartographie digitale** des terrains disponibles à l'investissement.

### 4. LE NOUVEAU DISPOSITIF D'INCITATION

Le nouveau dispositif d'incitation devra s'appuyer sur les principes suivants :

- Pour les secteurs prioritaires, **définir un minimum de seuil d'intégration** pour bénéficier des primes d'investissements.
- **Réformer le système d'incitation à travers un ciblage des niches** au sein des secteurs prioritaires (mesure inscrite dans le cadre de la stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires) :
  - **Première option** : en accordant la prime qu'aux niches au sein des secteurs prioritaires.
  - **Deuxième option** : en relevant le taux de la prime d'investissement pour certaines niches au sein des secteurs prioritaires.
  - **Troisième option** : en réduisant le taux de la prime pour l'ensemble des secteurs/activités / niches, tout en maintenant le taux actuel pour les niches ciblées au sein des secteurs prioritaires.
- **Ancrer des Exonérations fiscales et douanières** pour les projets d'extensions avec un minimum d'élargissement de capacité (L'expansion ou la mise à niveau doit augmenter la capacité de production ou de prestation de services de l'entreprise existante d'au moins 50 %, ou introduire de nouvelles lignes de production ou de prestation de services qui augmentent la variété d'au moins 100 %).
- Ajouter **les ratios genre** et la Responsabilité Sociétale dans la grille d'évaluation des primes octroyées aux projets PIN.
- Ajouter une nouvelle **zone de développement ciblée** par les avantages: les zones dont les ressources naturelles sont à valoriser.

- Appliquer les avantages fiscaux et douaniers des zones franches (Zarzis et Bizerte) dans les zones technologiques et de compétitivité et s'inscrire plus dans la logique des zones économiques spéciales.

## 5. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

- Réviser l'intervention du Fonds Tunisien de l'investissement à la lumière de l'étude d'évaluation réalisée en vue davantage de souplesse et d'agilité dans ses interventions.
- Vulgariser davantage les lignes de financement de l'investissement des bailleurs de fonds auprès du tissu entrepreneurial.

## 6. LES PROCÉDURES DE L'INVESTISSEMENT

- Garantir la délivrance de l'attestation d'entrée en exploitation dans un délai maximum de 15 jours à compter du dépôt de la demande. En cas de besoin ultérieur, l'administration pourra recevoir les documents complémentaires progressivement, tout en appliquant le principe du contrôle a posteriori.

- Supprimer le délai actuel qui exige que les sociétés demandent la fiche d'investissement dans les deux mois suivant le transfert des fonds. Chaque investisseur devrait avoir le droit de demander sa fiche d'investissement à tout moment, même trois ans après son investissement, à condition de fournir les justificatifs requis pour son obtention.

- Proposer des documents et formulaires dans une version bilingue (Arabe-Français) ou même trilingue, ceci est par exemple le cas d'une demande de restitution de crédit de TVA ou d'une demande d'attestation de régularisation fiscale.

- Réinstaurer l'obligation de dépôt des fonds provenant de la libération des parts sociales auprès d'un établissement bancaire lors de la constitution de la SARL.

## 7. L'INFRASTRUCTURE DE L'INVESTISSEMENT

Instaurer le concept de zones économiques spéciales incorporant les zones franches, les zones industrielles intégrées et les pôles technologiques.



Pôle des Politiques d'Investissement et des Réformes & Direction Statistique

**Rédacteurs :**

GHALI Manoubi, IHEB Samoud, HAITHAM Hammami